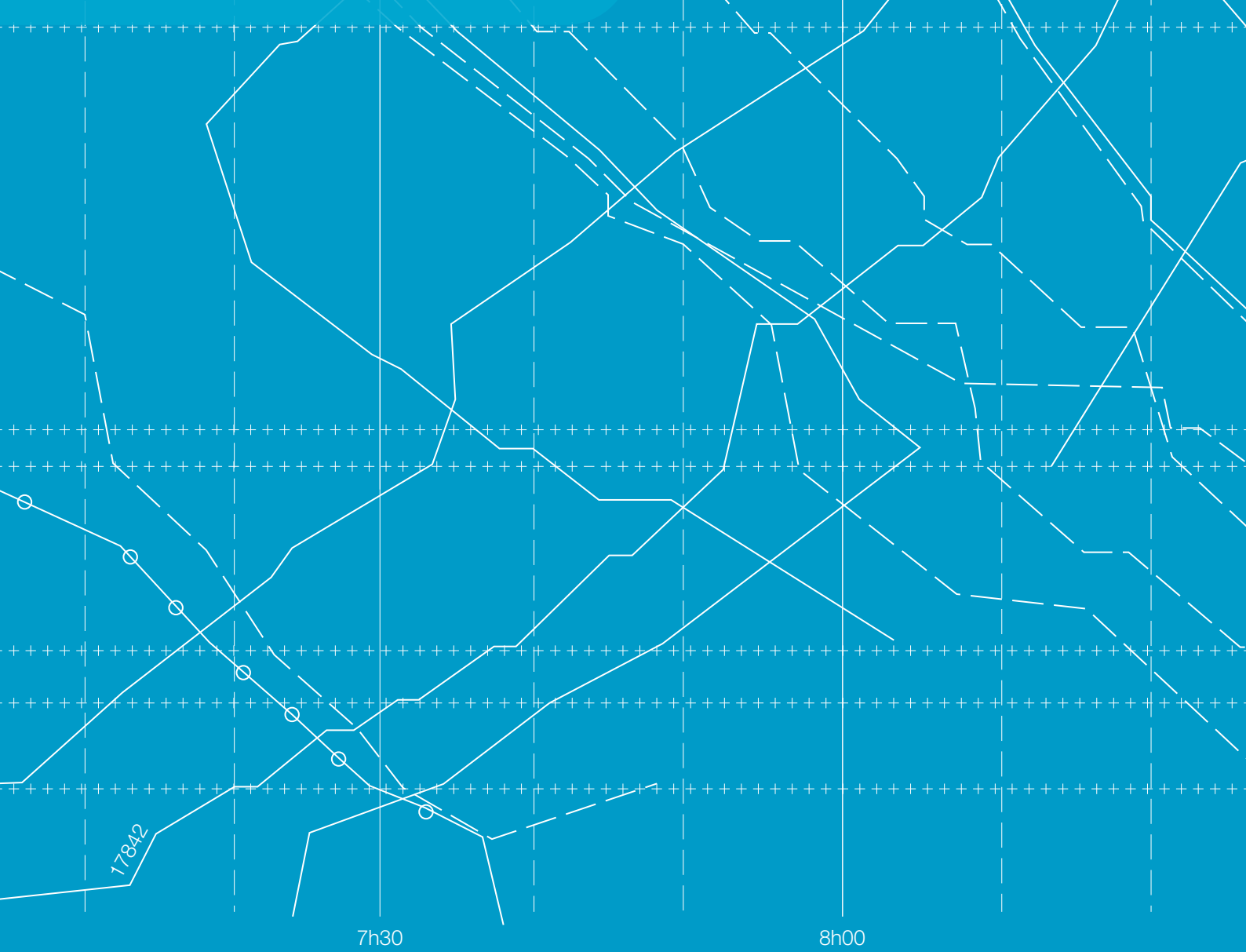


2007

RAPPORT FINANCIER



RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE



Sommaire général

+++++++ ++++++
+++++++ +++++
+++++++ ++++++

+++++++
+++++++
+++++++
+++++++
+++++++

Informations générales	2
Rapport de gestion comptes consolidés	6
États financiers consolidés au 31 décembre 2007	18
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	78
Rapport de gestion comptes sociaux	80
Comptes sociaux 2007	92
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	128



Informations générales

+++++

+++++

+++++

+++++

+++++

++++

+++++ +++++

+++++

1.

Renseignements de caractère général concernant Réseau ferré de France

1.1. Dénomination et siège social

Réseau ferré de France – en abrégé RFF
Siège social: 92, avenue de France, 75648 Paris Cedex 13

1.2. Forme juridique, textes applicables, contrôleurs légaux

Réseau ferré de France est un établissement public national à caractère industriel et commercial. Il a été créé par la loi n° 97-135 du 13 février 1997 en vue du renouveau du transport ferroviaire, modifiée notamment par la loi n° 2006-10 du 5 janvier 2006.

La loi précitée, les décrets n° 97-444, 97-445 et 97-446 du 5 mai 1997 modifiés fixent respectivement les missions et statuts de Réseau ferré de France, le patrimoine initial de l'établissement public Réseau ferré de France et les redevances d'utilisation du réseau ferré national.

En application de l'article 3 de la loi, Réseau ferré de France est soumis, en matière de gestion financière et comptable, aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales. Il tient sa comptabilité conformément au plan comptable général. Ses comptes sont certifiés par des commissaires aux comptes.

RFF est également soumis au contrôle économique, financier et technique de l'État. Les modalités de contrôle sont précisées par les articles 56 à 65 du titre IV « Contrôle de l'État » du décret n° 97-444 du 5 mai 1997.

Ainsi, le contrôle administratif et technique est assuré par les services du ministre chargé des Transports. Le contrôle économique et financier de l'État sur RFF est assuré par la Mission de contrôle économique et financier des transports pour le compte des ministres chargés de l'Économie et du Budget. La mission, en outre :

- Est chargée d'un rôle d'information et de conseil auprès de l'établissement public ;
- Procède à la vérification des sommes que l'État et les autres collectivités publiques versent à l'établissement public ;
- Veille au respect des procédures de mise en concurrence, de passation de marchés et vérifie leurs régularités.

1.3. Législation

La législation applicable à Réseau ferré de France est la législation française et communautaire.

1.4. Date de constitution

En application de l'article 1^{er} de la loi du 13 février 1997 en vue du renouveau du transport ferroviaire, Réseau ferré de France est créé à compter du 1^{er} janvier 1997.

1.5. Objet social

L'article de la loi n° 97-135 du 13 février 1997 dispose que Réseau ferré de France a pour objet, conformément aux principes du service public et dans le but de promouvoir le transport ferroviaire en France dans une logique de développement durable, l'aménagement, le développement, la cohérence et la mise en valeur de l'infrastructure du réseau ferré national.

Compte tenu des impératifs de sécurité et de continuité du service public, la gestion du trafic et des circulations sur le réseau ferré national ainsi que le fonctionnement et l'entretien des installations techniques et de sécurité de ce réseau sont assurés par la SNCF pour le compte et selon les objectifs et principes de gestion définis par RFF, qui la rémunère à cet effet.

Le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 précise les modalités d'exercice des missions de Réseau ferré de France ainsi que les modalités selon lesquelles RFF exerce la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement sur le réseau ferré national (article 3).

++++++ ++++++
++++++ ++++++
++++++ ++++++

Il indique également que :

- RFF soumet chaque année au gouvernement un programme d'investissements et les modalités de son financement (article 4) ;
- RFF exerce lui-même sa maîtrise d'ouvrage ou confie à la SNCF des mandats de maîtrise d'ouvrage pouvant porter sur des ensembles d'opérations (article 6) ; afin d'assurer la sécurité des personnes, RFF confie à la SNCF une mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations de réseau en exploitation ;
- RFF définit les objectifs et principes de gestion relatifs au fonctionnement et à l'entretien des installations techniques et de sécurité sur le réseau ferré national, ainsi que ceux relatifs à la gestion du trafic et des circulations sur ce réseau (articles 7 et 11) ;
- RFF met à la disposition de la SNCF l'ensemble des installations et équipements nécessaires à l'exercice des missions qui lui sont confiées (article 12) ;
- Le réseau ferré national est utilisé par la SNCF pour l'exploitation des services de transports ferroviaires (article 13) ;
- RFF assure la gestion du domaine qui lui est apporté en pleine propriété (article 17).

De plus, le décret n° 2003-194 du 7 mars 2003 modifié notamment par le décret n° 2006-1534 du 6 novembre 2006 charge Réseau ferré de France de répartir les capacités d'infrastructures de réseau ferré national et de veiller à ce que toute entreprise ferroviaire satisfaisant aux conditions réglementaires ait accès sans discrimination au réseau ferré national.

1.6. Registre du commerce et numéro d'inscription

PARIS B 412280737

1.7. Les documents sociaux peuvent être consultés au siège social

1.8 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

1.9. Répartition statutaire des bénéfices

Cf. chapitre 2 ci-après.

1.10. Assemblée

Établissement public national, RFF est administré selon les dispositions de la loi n° 83-675, relative à la démocratisation du secteur public, par un conseil d'administration qui se réunit

en séance ordinaire au moins quatre fois par an et qui est présidé par un président désigné parmi les membres du conseil.

Le conseil d'administration délibère sur les affaires relatives à l'objet de l'établissement (articles 31 et 34 du décret n° 97-444 du 5 mai 1997).

Il est constitué conformément aux dispositions de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 rappelée ci-dessus. Il comprend ainsi dix-huit membres dont sept représentants de l'État et six représentants des salariés.

1.11. Responsables du contrôle des comptes

En application de l'article 3 de la loi n° 97-135 du 13 février 1997 portant création de l'établissement public Réseau ferré de France en vue du renouveau du transport ferroviaire, RFF est soumis, en matière de gestion financière et comptable, aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales. Il tient sa comptabilité conformément au plan comptable général.

Établissement public industriel et commercial créé par la loi du 13 février 1997, Réseau ferré de France est placé sous le contrôle de la mission de contrôle économique et financier des transports placée sous l'autorité directe du ministre de l'Économie. La Cour des comptes est compétente pour juger les comptes de Réseau ferré de France.

L'établissement entre également dans le champ des investigations de l'Inspection générale des finances.

Les commissaires aux comptes de Réseau ferré de France sont les cabinets KPMG et PricewaterhouseCoopers. Leur nomination a fait l'objet d'un arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en date du 22 avril 1998 pris après avis conformes du président de la Commission des opérations de bourse et du président de la Commission nationale d'inscription des commissaires aux comptes en application des dispositions de l'article 30 de la loi n° 84-148 du 1^{er} mars 1984.

Le mandant de ces deux cabinets qui arrivait à échéance fin 2003 a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale validant les comptes de 2008.

1.12. Responsable de l'information

Hubert du MESNIL

Président de Réseau ferré de France.

2.

Renseignements de caractère général concernant le capital

Établissement public industriel et commercial, Réseau ferré de France n'a pas de capital au sens juridique du terme. En termes comptables, au moment de sa constitution, il disposait de 0,86 Md€ de fonds propres, cette somme correspondant à l'écart de valorisation entre l'actif et le passif. L'État a accru ce capital initial par apports complémentaires chaque année depuis la création de RFF et ce jusqu'en 2002.

À la date du 31 décembre 2007, le montant cumulé des dotations en capital s'établissait à 9,8 Md€. Les capitaux propres s'élevaient à cette même date à - 1,4 Md€, y compris la perte de l'exercice 2007 et les subventions nettes.

Les subventions nettes prennent en compte la nouvelle donne financière que sont la subvention de renouvellement et mise aux normes.



Rapport de gestion comptes consolidés

++++++
++++++
++++++
++++++
++++++

++++++ ++++++
++++++ ++++++
++++++ ++++++

L'exercice 2007 se caractérise par un résultat net de (771) M€, contre un résultat net de (292,5) M€ pour l'exercice 2006. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 468,3 M€ pour l'exercice 2007, contre 2 330,3 M€ pour l'ensemble de l'année 2006. Les capitaux propres restent négatifs à hauteur de (13 191,5) M€ au 31 décembre 2007.



Activité au cours de l'année écoulée et commentaires sur les données chiffrées

1. Résultat

Le résultat net de l'exercice se dégrade. La perte constatée au 31 décembre 2007 est de 771 M€, contre 292,5 M€ au 31 décembre 2006. La dégradation porte à la fois sur le résultat opérationnel et sur le résultat financier.

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Variation en %
Résultat opérationnel courant	(7,7)	255,5	(103,0)
Charges et produits non courants	(134,2)	-	-
Résultat financier	(629,1)	(548,1)	14,8
Impôts sur les bénéfices	-	0,1	(100,0)
RÉSULTAT NET	(771,0)	(292,5)	163,6

Le résultat opérationnel courant se détériore de 263,2 M€ par rapport à 2006, et devient négatif de (7,7) M€. Les dotations aux amortissements augmentent de 101,2 M€. Les reprises de subventions d'investissement augmentent parallèlement de 83,6 M€. Les autres charges et produits non courants s'élèvent à (134,2) M€. Ils correspondent aux coûts du transfert des actifs ferroviaires aux autorités portuaires. **Le résultat financier** (629,1) M€ se dégrade par rapport au 31 décembre 2006 de 81 M€.

1.1. Évolution du résultat opérationnel

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Variation en %
Redevances réseau	2 583,3	2 411,9	171,4
Transport d'électricité	146,4	183,1	(36,7)
Total redevances infrastructure	2 729,7	2 595,0	134,7
Produits hors trafic	64,8	56,7	8,1
Autres produits	53,3	48,8	4,5
Subventions d'exploitation	931,1	1 011,9	(80,8)
Rémunération de la gestion déléguée	(2 863,4)	(2 706,2)	(157,2)
Autres charges de réseau	(145,0)	(183,9)	38,9
Impôts et taxes	(41,7)	(66,1)	24,4
Autres charges opérationnelles	(258,6)	(153,4)	(105,2)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des actifs	(642,0)	(540,8)	(101,2)
Dotations aux provisions clients, y compris provisions PHT (nettes de reprises)	(0,8)	35,7	(36,5)
Reprises de subventions d'investissement	216,7	133,1	83,6
Autres produits courants	90,3	98,3	(8,0)
Autres charges courantes	(142,2)	(73,6)	(68,6)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	(7,7)	255,5	(263,2)
Produits non courants	29,7	-	29,7
Charges non courantes	(163,9)	-	(163,9)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(141,9)	255,5	(397,4)

1.1.1. Les redevances d'infrastructure

- **Les péages** s'élèvent à 2 448,5 M€ et sont en hausse de 144,1 M€, soit 6,3 % par rapport à 2006.

Leur variation s'explique de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation
Droit d'accès (DA)	93,6	80,7	12,9
Droit de réservation des sillons (DRS)	1 485,1	1 417,2	67,9
Droit de réservation des arrêts en gare (DRAG)	424,8	415,7	9,1
Droit de circulation (DC)	445,0	390,8	54,2
Total redevances d'infrastructure	2 448,5	2 304,4	144,1

L'accroissement des redevances est principalement dû, pour l'ensemble des droits, à l'augmentation des barèmes (128,4 M€), en particulier pour les catégories tarifaires N (réseau LGV) et A (lignes périurbaines à fort trafic) et pour le droit de circulation (DC) aux évolutions des droits des activités voyageurs national et fret.

La mise en service commerciale de la LGV Est européenne en juin 2007 s'est traduite par une augmentation de l'activité sur la partie du territoire desservi. La ligne nouvelle a généré 24 M€ de redevances depuis sa mise en service.

L'évolution des circulations par activité est reprise dans le tableau ci-dessous :

Évolution des circulations par activité

(en millions de trains.kilomètres)	2007	2006	Variation
Trains à grande vitesse	122,6	117,3	5,3
TRN + TIR	57,7	66,4	(8,6)
Trains express régionaux (TER)	163,2	162,8	0,4
Desserte Île-de-France DIF	57,4	57,1	0,3
Fret	107,2	113,6	(6,4)
Divers	17,6	20,5	(2,9)
Sous-total SNCF	525,8	537,7	(11,9)
Nouveaux entrants	3,7	0,5	3,2
Total	529,5	538,2	(8,7)

Les circulations sont pratiquement stables par rapport à 2006, la baisse de circulation de la SNCF (- 2,2 %) étant compensée par l'arrivée des nouveaux entrants (+ 640 %).

La baisse du volume global des circulations s'explique surtout par l'évolution de l'activité fret et trains grandes lignes, tandis que les TGV, et dans une moindre mesure les TER et Transiliens, continuent sur une tendance positive.

L'augmentation des redevances d'infrastructure (hors prestations complémentaires) ne compense pas tout à fait la diminution de la contribution aux charges d'infrastructures (CCI) versée par l'État. En effet, cette dernière, d'un montant de 828 M€ pour l'exercice 2007 baisse de 151 M€.

- **Les autres redevances réseau** s'élèvent à 281,2 M€ au 31 décembre 2007, contre 290,6 M€ pour l'exercice 2006. Ces redevances comprennent :

- La RCE : les redevances complémentaires d'électricité, qui rémunèrent la mise à disposition des caténaires pour les utilisateurs du réseau, s'élèvent à 89,9 M€, montant proche de 2006 (- 1,1 %).

- La RCTE : en vertu d'un contrat en date du 1^{er} mars 2007 signé auprès d'EDF Entreprise, RFF achète l'énergie consommée dans ses installations, c'est-à-dire essentiellement les pertes par effet Joule. EDF Entreprise, en tant que « responsable d'équilibre », assure à RFF par ce même contrat la fourniture de la consommation d'ajustement pour ses achats en propre.

Les contrats d'accès au réseau signés avec RTE (contrat Cart), EDF-ERD (contrat Card) et Électricité de Strasbourg assurent à RFF le transport de l'énergie consommée par l'ensemble des acteurs du monde ferroviaire sur les réseaux d'électricité haute et moyenne tension, en amont des sous-stations. L'ensemble de ces prestations représente une charge de 145 M€ au 31 décembre 2007, compte tenu d'une CSPE annuelle plafonnée à 0,5 M€. Ces charges sont réparties mensuellement sur les utilisateurs du réseau ferré national au prorata de leur trafic sous forme de la RCTE. Le montant refacturé au titre de l'exercice 2007 s'élève à 146,4 M€.

- Les prestations complémentaires : elles sont relatives aux chantiers de transports combinés, à l'utilisation des triages, au stationnement prolongé sur certaines voies ainsi qu'à l'usage des voies de la gare « Futuroscope ». Leur montant s'élève

à 45 M€, en hausse de 28,5 M€ par rapport à la même période de 2006 en raison de nouvelles prestations complémentaires depuis 2007 pour environ 20 M€ sur les accès aux voies de service et sur les accès des trains électriques sur la ligne Passilly-Le Creusot-Mâcon.

1.1.2. Les produits hors trafic (PHT)

Généralisant des produits bruts d'un montant de 64,8 M€, soit une hausse de 14 % par rapport à 2006, les produits hors trafic sont facturés par plusieurs prestataires :

- Par Icade Gestion Tertiaire (IGT) jusqu'au 31 mars 2007 (30 juin 2007 pour les encaissements) pour une partie des contrats d'occupation dont la redevance annuelle est supérieure à 15 000 € HT, qui facture au nom et pour le compte de RFF.
- Par ICF Novedis jusqu'au 30 juin 2007 pour les logements.
- Par Adyal et Nexity depuis le 1^{er} janvier 2007 pour les contrats anciennement facturés par la SNCF, et depuis le 1^{er} juillet 2007 pour ceux anciennement facturés par Icade Gestion Tertiaire et ICF Novedis.
- Ou directement par RFF.

1.1.2.1. Les produits hors trafic

Les produits hors trafic facturés en 2007 par les nouveaux mandataires, Adyal et Nexity, représentent 31 % des PHT, soit 20,4 M€ hors refacturation de charges.

1.1.2.2. Les produits facturés par les autres mandataires

Les produits hors trafic facturés par les autres mandataires s'élèvent à 10,2 M€, comptabilisés ainsi :

- GFF : 7,4 M€, contre 27 M€ en 2006.
- Foncia : 1 M€, contre 1,1 M€ en 2006.
- SNCF : 1,8 M€, correspondant principalement à la part 2007 des produits constatés d'avance des années précédentes pour 4,2 M€ et à l'impact des régularisations des produits d'arbitrage pour – 2,3 M€.

1.1.2.3. Les produits facturés par RFF

Le montant du chiffre d'affaires généré par les contrats en facturation directe s'élève à 34,3 M€, contre 34,7 M€ pour 2006.

1.1.2.4. Point d'avancement de la répartition des actifs avec la SNCF – Impact sur les produits hors trafic

Conformément aux instructions de leurs ministres de tutelle, les deux établissements publics ont missionné, en septembre 2004, trois arbitres afin de régler les litiges relatifs à la répartition des actifs issue de la création de RFF.

Les décisions d'arbitrage sont un préalable à la reprise des provisions pour dépréciation, afférentes aux produits hors trafic. Dans ses comptes de l'exercice 2005 et 2006, RFF avait tiré les premières conséquences significatives de ces travaux. Les comptes de l'année 2007 sont établis sur la base des derniers travaux arrêtés à fin juin 2007 sur la régularisation des produits découlant du règlement des litiges.

Les produits ainsi reconstitués en 2007 en faveur de RFF s'élèvent à 12,4 M€ et concernent les exercices antérieurs. Ceci a donc conduit RFF à reprendre 12,4 M€ de provisions sur chiffre d'affaires, relatives à ces produits reconstitués.

Parallèlement, la partie des arbitrages défavorable à RFF par rapport aux produits estimés attendus par RFF conduit à comptabiliser 2,8 M€ d'avoirs à établir, compensés à hauteur de 0,3 M€ par des reprises de provisions.

À ce montant total de 12,6 M€ de reprises de provisions relatives aux produits, s'ajoutent 1,1 M€ de reprises liées aux intérêts.

RFF a par ailleurs provisionné un montant de 0,5 M€ au titre des créances relatives aux produits sur le périmètre non encore arbitré, auxquels s'ajoute 0,2 M€ d'intérêts.

La provision pour dépréciation des créances sur la SNCF relative aux PHT a donc été ramenée à 7,6 M€ au 31 décembre 2007 (plus 1,7 M€ relatifs aux intérêts), à comparer à 19,8 M€ au 31 décembre 2006 (plus 2,6 M€ relatifs aux intérêts). Cette provision résiduelle concerne uniquement la partie des charges locatives versées par les locataires qui doivent être rétrocédées à RFF par la SNCF. Cette dernière ne reconnaît pas devoir ce reversement tant que le litige sur l'antériorité des charges relatives à la convention de gestion du patrimoine ne sera pas résolu.

À noter qu'il existe également un litige sur les gares communes faisant l'objet d'une provision à hauteur de 4,1 M€ (plus 0,3 M€ relatifs aux intérêts), à comparer à 4,1 M€ au 31 décembre 2006 (plus 0,2 M€ relatifs aux intérêts).

Malgré les accords intervenus sur la régularisation des produits hors trafic, la SNCF refuse le règlement des factures émises par RFF au motif que ce dernier devrait lui reverser les charges afférentes aux biens lui revenant et ayant fait l'objet d'arbitrage, de décisions ministérielles ou d'accords amiables antérieurs.

RFF a accepté le principe d'un recalcul du montant de la convention de gestion du patrimoine sur les années 1999 à 2004, mais considère que les modalités proposées actuellement par la SNCF pour effectuer ce recalcul ne sont pas acceptables.

Le total des créances non contestées dans leur montant mais non réglées par la SNCF s'élève à 164,8 M€ HT au 31 décembre 2007, contre 152,4 M€ HT au 31 décembre 2006.

Au total, l'impact total sur le résultat 2007 de la régularisation des produits est de + 10,2 M€.

1.1.3. Les autres produits

1.1.3.1 Les embranchements particuliers

Depuis le 1^{er} janvier 2007, RFF a repris la pleine gestion des produits d'installations terminales embranchées (ITE).

RFF a comptabilisé un montant de 14 M€ au titre des produits générés par les ITE mises en place à la demande des industriels.

Ces montants sont identiques à ceux de l'année 2006.

1.1.3.2. Les ventes de fournitures

Ce produit correspond aux ventes et récupérations de vieilles matières réalisées par la SNCF pour RFF dans le cadre d'opérations d'entretien et d'investissement.

Il s'élève à 34,2 M€ pour l'exercice 2007, soit une augmentation de 10,9 M€ par rapport à 2006.

1.1.4. Rémunération de la gestion déléguée

1.1.4.1. La gestion des infrastructures ferroviaires et des quais

La gestion du réseau par la SNCF est rémunérée dans le cadre de la convention de gestion de l'infrastructure (CGI) et de ses avenants fixant le montant en base annuelle prévisionnelle 2007 à 2 715 M€, auxquels s'ajoutent divers ajustements (dont notamment le bonus 2007 (+ 6 M€), ajustement CGI 2007 (3,9 M€), soit un montant total pour l'exercice de 2 718 M€ (+ 120,8 M€ par rapport à 2006).

Les actes de malveillance par des tiers identifiés ou non, les conséquences des accidents et les dommages dus aux intempéries s'élèvent au total à 28,2 M€, en diminution de 0,4 M€ par rapport à 2006.

Des recours ont été initiés lorsque les dommages ont été causés par des tiers identifiés, afin d'obtenir une réparation financière. Le faible avancement de ces dossiers n'a pas permis de comptabiliser, au 31 décembre 2007, des produits à recevoir.

La gestion des quais déléguée à la SNCF fait l'objet d'une convention distincte. Le montant comptabilisé au 31 décembre 2007 est de 37,9 M€ (dont - 2,1 M€ de régularisation au titre des exercices antérieurs).

1.1.4.2. La gestion du patrimoine

À compter de 2007, les missions de gestion du patrimoine, antérieurement confiées à la SNCF, ont été réparties entre la SNCF d'une part, et Adyal et Nexity d'autre part.

Elles comprennent la gestion immobilière (location, charges, travaux), l'assistance aux cessions, la gestion de la fiscalité ainsi que la gestion des procédures domaniales et d'urbanisme.

De plus, des missions nouvelles ont été confiées aux nouveaux gestionnaires: assistance à RFF pour sa responsabilité de propriétaire et gestion de l'occupation par la SNCF; cette nouvelle organisation permet à RFF de maîtriser son système d'information et la mise à jour des données d'inventaire (assurée par le groupement Adyal IBM).

Les relations contractuelles avec la SNCF s'articulent désormais entre deux conventions: une convention de prestation de services pour les missions confiées à la SNCF et une convention financière pour les remboursements des charges immobilières des biens de la SNCF occupés par le GID, incluses de 1999 à 2006 dans la Convention de gestion du patrimoine conclue entre RFF et la SNCF.

Dans les comptes de l'exercice 2007, RFF a comptabilisé au titre de la convention de prestation de services un montant de 35,4 M€; il est basé sur une estimation des charges relatives aux actifs ayant fait l'objet de décisions d'arbitrage à la date d'arrêt.

Le montant comptabilisé au titre de la convention financière est de 15,8 M€.

La gestion du patrimoine par les nouveaux mandataires Adyal, Nexity et Adyal-IBM fait l'objet de conventions distinctes. Les montants comptabilisés au titre de l'année 2007 sont respectivement de 8,6 M€ pour Adyal et Nexity, et de 1,6 M€ pour le groupement Adyal-IBM.

Enfin, 15,4 M€ de régularisations sur les charges estimées sur les exercices antérieurs ont été comptabilisées.

1.1.5. Autres charges de réseau: électricité

Au cours de l'exercice 2007, les charges de RFF en matière d'électricité se sont élevées à 145 M€ HT. Elles incluent la CSPE à hauteur de 0,5 M€, compte tenu du plafonnement annuel de cette dernière selon la loi de finances rectificative pour 2004.

Les charges de l'exercice sont réparties mensuellement sur les utilisateurs du réseau ferré national au prorata de leurs trafics sous la forme d'une Redevance Complémentaire pour le Transport de l'Électricité (RCTE), proportionnelle au parcours réalisé et dépendante des profils des trains. Une régularisation est opérée tous les trimestres.

Le montant total enregistré en produit par RFF au titre de cette période s'élève à 146,4 M€.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, RFF refacture les coûts relatifs à la gestion des contrats liés à la traction électrique aux entreprises ferroviaires utilisatrices du réseau (0,25 % de la redevance complémentaire de transport d'électricité). Le montant de 0,5 M€ de la CSPE RFF a également été répercuté aux utilisateurs.

1.1.6. Les impôts et taxes

Ce poste comprend au 31 décembre 2007 un rappel de taxe professionnelle 2004 suite à notification de redressement fiscal, pour 10 M€. La provision de 10 M€ comptabilisée au 31 décembre 2006 afin de couvrir ce risque a parallèlement été reprise, ce qui n'entraîne aucun impact sur le résultat de l'exercice 2007.

1.1.7. Les autres charges opérationnelles

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation
Frais d'études nets de production immobilisée	(52,2)	(26,7)	(25,5)
Travaux et équipements ferroviaires nets de production immobilisée	(56,1)	–	(56,1)
Autres achats externes nets de production immobilisée	(92,8)	(78,7)	(14,1)
Charges de personnel nettes de production immobilisée	(57,5)	(48,1)	(9,4)
Total	(258,6)	(153,5)	(105,1)

L'augmentation des autres charges opérationnelles de 105,1 M€ résulte pour partie de la régularisation en 2007 en charges des dépenses sur projets PPP comptabilisés antérieurement à l'actif pour un montant total de 57,6 M€.

Cette régularisation est partiellement compensée, à hauteur de 47,5 M€, par la reprise symétrique des subventions d'investissement correspondantes dans le résultat courant 2007.

1.1.7.1. Les dépenses d'études

Les dépenses d'études et d'assistance maîtrise d'ouvrage (AMO) peuvent s'analyser selon les axes opérationnels suivants :

(en millions d'euros)	2007
Extension réseau LGV	(4,8)
Développement du réseau classique	(0,1)
Autres études et expertises	(38,0)
Régularisation des études sur exercices antérieurs	(9,3)
Total année 2007	(52,2)
Total année 2006	(26,7)

Ces frais d'études comprennent les seules dépenses enregistrées en charges, à l'exclusion des dépenses inscrites à l'actif (immobilisations) dont le montant s'élève à 32,8 M€. Ces frais d'études comprennent également une charge de 9,3 M€ consécutive à la régularisation opérée sur la période.

1.1.7.2. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent 57,5 M€, contre 48,1 M€ pour la même période en 2006, soit une augmentation de 19,5 %. L'effectif est en croissance. Il est de 843 agents présents au 31 décembre 2007, contre 761 agents en 2006, soit une augmentation de 10,8 % sur un an.

1.1.7.3. Les autres achats externes

Les autres charges externes s'élèvent à 92,8 M€ au 31 décembre 2007, contre 78,7 M€ au 31 décembre 2006. Elles comprennent notamment des travaux sous maîtrise d'ouvrage tiers pour 18,4 M€, contre 25,3 M€ pour la même période en 2006, des frais de démolition et de dépollution à hauteur de 13,1 M€, contre 5,4 M€ en 2006.

Les autres charges externes sont un montant net après déduction des dépenses incorporées directement au coût de production des immobilisations.

Ce montant tient compte également des variations de provisions pour dépollution comptabilisées sur la période, qui concernent :

- Un programme concernant l'élimination de l'amiante sur le parc immobilier qui a fait l'objet d'une provision initiale de 5,7 M€. La provision, qui a été reprise au cours de l'année 2007 pour un montant de 4,3 M€, soit 1,1 M€ en raison d'ajustement sur

le pourcentage de répartition du coût du programme pour RFF et 3,2 M€ correspondant aux dépenses engagées et comptabilisées en charges. Deux nouvelles tranches du programme, l'une pour des travaux complémentaires sur les DTA (dossiers techniques amiantes) et l'autre sur une partie du coût de désamiantage, ont conduit à la dotation d'une provision complémentaire, respectivement de 2,7 M€ et de 4,9 M€. Le solde de cette provision au 31 décembre 2007 est désormais de 9 M€.

- Un programme qui a conduit, sur la base de la connaissance actuelle du « parc » à traiter, soit plusieurs milliers d'installations, à enregistrer initialement au 31 décembre 2005 une provision de 12,6 M€. Une nouvelle tranche programmée des travaux a conduit à la dotation d'une provision complémentaire de 1,1 M€ en 2007. Par ailleurs, la provision globale a été reprise à hauteur de 2,8 M€ au titre de l'exercice 2007, montant correspondant aux dépenses engagées et comptabilisées en charges.

- Un programme de dépollution portant sur la décontamination ou l'élimination des appareils du domaine ferroviaire contenant du PCB. L'analyse détaillée du programme a conduit, sur la base de la connaissance à ce jour du « parc » à traiter, à comptabiliser initialement au 31 décembre 2005 une provision de 17 M€. Cette provision a été reprise à hauteur de 1,7 M€ au titre de l'exercice 2007, montant correspondant aux dépenses engagées et comptabilisées en charges.

1.1.8. Les dotations nettes aux amortissements et dépréciation des actifs

Les dotations aux amortissements s'élèvent à **642 M€**, contre 540,8 M€ en 2006.

Dépréciation des projets en cours

Depuis 2004, l'établissement enregistre des provisions pour dépréciation sur des projets en phase avant-projet ou post avant-projet qui présentent un risque quant à leur aboutissement.

Au titre de l'année 2007, 302 projets en cours de construction ont été analysés. Une dotation complémentaire de dépréciation est comptabilisée pour un montant de 6,9 M€, ainsi qu'une reprise pour 4,7 M€. La provision est ainsi ramenée à 8,7 M€. Elle concerne 161 projets et couvre uniquement la part des dépenses financées sur fonds propres RFF.

Dépréciation des projets en service: cf. § 2.1.3

1.1.9. Quote-part de subvention virée au compte de résultat

Les subventions sont virées au compte de résultat au rythme des amortissements pratiqués, pour un montant de 216,7 M€. Ce chiffre inclut les subventions de renouvellement et de mise aux normes, reprises à hauteur de 68,8 M€.

1.1.10. Les autres charges et produits courants

Les autres produits courants s'élèvent à 90,3 M€ sur 2007, comparés à 98,3 M€ pour la même période 2006. Les autres charges courantes sont de 142,2 M€ en 2007, par rapport à 73,6 M€ en 2006.

Les autres charges courantes comprennent notamment l'impact estimé par RFF des dommages qu'elle pourrait être amenée à verser au titre des préjudices subis par les tiers du fait des inondations d'Arles de décembre 2003. En effet, la commune d'Arles, plusieurs compagnies d'assurances

et des particuliers ont entamé depuis plusieurs années une procédure d'expertise contentieuse de manière à déterminer l'origine et le montant des dommages subis à la suite de la crue du Rhône de décembre 2003. Le rapport d'expertise sur les causes de l'inondation a été rendu en 2007 et les premières requêtes ont été introduites devant le tribunal administratif de Marseille. RFF a donc comptabilisé une provision sur la base des préjudices connus à la date d'arrêté des comptes et pour la quote-part qu'elle estime devoir supporter.

Les autres produits courants comprennent les produits des cessions qui s'élèvent à 57,8 M€ en 2007, contre 81,0 M€ (dont 59 M€ correspondant au montant de la valeur nette comptable des biens transférés à la Sovafim) en 2006.

Les plus-values de cession s'élèvent en 2007 à 36,8 M€ après neutralisation d'un montant de plus-value de 21 M€ relative aux cessions de la ZAC Paris Rive Gauche. Une étude sera réalisée avant l'arrêté des comptes au 30 juin 2008, de manière à apprécier le résultat prévisionnel pour RFF de l'ensemble de cette opération.

Les autres produits courants comprennent également en 2007 un montant de 52,4 M€ de plus-value de cession complémentaire, rétrocédée par la Sovafim au titre des plus-values réalisées en 2007 sur les actifs transférés par RFF en 2006.

1.1.11. Les autres charges et produits non courants

Les charges non courantes de 163,9 M€ sont composées essentiellement des indemnités à verser aux autorités portuaires au titre de l'entretien futur des actifs ferroviaires, qui doivent leur être transférés pour un montant de 116,2 M€, auxquelles viennent s'ajouter la dépréciation des actifs pour 31,6 M€ et des amortissements exceptionnels d'un montant de 16,1 M€ (cf. § II).

Les produits non courants correspondent à la reprise de subventions perçues au titre de ces actifs pour un total de 29,7 M€.

1.2 Résultat financier

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation
Subvention de désendettement	693,5	730,0	(36,5)
Coût de l'endettement financier net	(1 335,6)	(1 286,8)	(48,8)
Autres produits financiers	28,0	21,3	6,7
Autres charges financières	(15,0)	(12,6)	(2,4)
Résultat financier	(629,1)	(548,1)	(81,0)

Le résultat financier s'établit à **(629,1) M€**, contre **(548,1) M€** sur la même période en 2006, soit une dégradation de **81 M€**. Ce résultat subit notamment la réduction de 36,5 M€ de la subvention de désendettement.

1.2.1. Le coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net se détériore de **48,8 M€** à **(1 335,6) M€**, contre (1 286,8) M€ pour la même période de 2006.

Cette diminution s'explique d'une part, par un effet taux défavorable dans un contexte de marché plus difficile.

Le coût moyen de la dette de RFF ressort en effet à 5,05 %, contre 4,76 % l'année précédente.

À titre d'illustration, la moyenne de l'Euribor 3 mois et des taux de swap à 10 ans s'élève respectivement en 2007 à 4,28 % et 4,55 %, contre 3,08 % et 4,00 % en 2006.

Le coût de l'endettement financier net comprend les charges inhérentes à la dette (- 677,3 M€), y compris les résultats sur instruments dérivés, diminuées des produits de trésorerie et équivalents de trésorerie (8,3 M€).

1.2.2. Autres charges et produits financiers

Les autres charges et produits financiers comprennent d'une part les intérêts sur comptes courants et d'autre part des intérêts moratoires facturés par les fournisseurs, ainsi que les intérêts moratoires facturés par RFF lors des retards de versement des subventions.

2. Bilan

2.1. Immobilisations

2.1.1. Production et acquisition d'immobilisations du réseau ferré

Le montant total des dépenses d'investissements est en hausse de 138 M€, soit 5,9 %. Il s'élève à **2 468,3 M€**, contre 2 330,3 M€ pour la même période en 2006.

- La part réalisée par la SNCF au nom et pour le compte de RFF s'élève à 1 840,1 M€ pour l'année 2007, contre 1 635 M€ en 2006, soit une augmentation de 12,5 %.
- La production directe de RFF atteint 621,3 M€ (dont 154,5 M€ pour la LGV Est et 361,7 M€ pour la LGV Rhin Rhône branche Est), contre 631,4 M€ pour la même période en 2006, en diminution de 1,6 %.
- Des acquisitions directes d'actifs (terrains, bâtiments) non liées à des projets d'infrastructure ferroviaire en cours ont été réalisées pour un montant de 6,9 M€.

Détail des dépenses d'investissement

(en millions d'euros)	31/12/2007 (12 mois)	31/12/2006 (12 mois)	Variation en %
Investissements de développement	1 355,3	1 182,9	14,6
Extension du réseau LGV	691,3	757,9	
<i>Dont LGV Est</i>	207,6	556,0	
<i>Dont Rhin Rhône</i>	385,0	120,9	
<i>Dont retraitement PPP</i>	98,7	-	
Développement du réseau classique	630,0	389,9	
Productivité	34,0	35,1	
Investissements de maintien du réseau	1 055,9	1 034,4	2,1
Renouvellement	908,5	883,6	
Sécurité	46,3	57,4	
Qualité de service offert à la clientèle	62,2	52,6	
Autres	38,9	40,8	
Opérations domaniales	20,0	8,3	141,0
Opérations pour tiers	77,5	61,0	27,0
Autres (non affectés)	(15,9)	39,6	(140,2)
Dépenses relatives aux exercices antérieurs	(24,7)	-	-
Revente de fournitures imputées aux projets non immobilisables	-	4,1	(100,0)
Total	2 468,3	2 330,3	5,9

Les investissements de développement du réseau sont en hausse de 172,4 M€, soit 14,6 % par rapport à 2006, dont principalement une baisse de 348,4 M€ portant sur le réseau LGV Est et des hausses de 264,1 M€ sur le réseau LGV Rhin Rhône et de 239 M€ sur le réseau classique et la productivité.

La baisse de production prévue sur la LGV Est européenne, du fait de la fin des travaux de génie civil, n'est compensée

que partiellement par la branche Est de la LGV Rhin Rhône. Les investissements de développement sur le réseau classique progressent de 240,1 M€, soit 61,6 % par rapport à 2006.

Les investissements de maintien du réseau augmentent de 21,7 M€, soit 2,1 % correspondant principalement à une hausse des investissements de renouvellement (+ 24,9 M€).

2.1.2. Les mises en service des projets d'investissement

Les mises en service enregistrées dans les comptes s'élèvent à **4 684,8 M€** à comparer à 1 362,3 M€ pour la même période de 2006. Elles concernent essentiellement la mise en service partielle de la LGV Est pour 3 822,5 M€.

Elles comprennent également, à hauteur de 10 M€, des dépenses complémentaires sur des projets préalablement mis en service.

Elles portent sur les programmes suivants :

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation en %
Investissements de développement	3 886,3	463,6	738,3
Développement du réseau classique et LGV	3 883,7	434,0	
Productivité	2,6	29,6	
Investissements de maintien du réseau	742,5	878,6	(15,5)
Renouvellement et mises aux normes	682,5	780,8	
Sécurité	30,8	62,7	
Qualité de service offert à la clientèle	17,0	17,0	
Autres	12,2	18,1	
Opérations domaniales	2,4	-	NS
Opérations pour tiers	48,4	20,4	137,3
Autres	5,2	(0,3)	NS
Total	4 684,8	1 362,3	243,9

2.1.3. Valorisation des actifs à la date de clôture des comptes

RFF a examiné s'il existait des indices de perte de valeur qui l'auraient conduit à réaliser un test de dépréciation au 31 décembre 2007.

UGT Patrimoine : RFF n'a pas relevé d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

UGT Infrastructure : le modèle de calcul de la valeur actuelle nette est en cours de refonte par RFF. Sa structure devrait évoluer significativement, parallèlement à la redéfinition en cours avec nos Tutelles des équilibres à obtenir entre les différentes recettes et les différents coûts de RFF.

Ce travail n'étant cependant pas suffisamment avancé, il n'a pas été possible d'en tenir compte dans le cadre du test de dépréciation au 31 décembre.

Par conséquent, le montant de dépréciation des actifs au 31 décembre 2007 reste identique à celui du 1^{er} janvier 2005, soit 10 130 M€.

2.2. Subventions d'investissement

Les subventions figurant en passif non courant s'élèvent à **11 844,3 M€** contre 9 910,8 M€ au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 1 933,5 M€ (+ 19,5 %).

2.2.1. Les subventions hors subvention de renouvellement et mises aux normes

- **Les subventions nettes sur immobilisations mises en service** s'élèvent à **6 037,2 M€**, contre 3 085,5 M€ à fin 2006. Les mises en service de subventions sur l'exercice 2007 s'élèvent à 3 101,6 M€ dont 2 710,5 M€ au titre de la LGV Est. Les reprises au résultat sur cette même période s'élèvent à 150,9 M€.

- **Les subventions d'investissement sur immobilisations en cours (méritées)**, calculées sur la base de l'avancement des travaux, s'élèvent à **2 229,6 M€**, contre 4 137,5 M€ à fin 2006.

2.2.2. Les subventions de renouvellement et mises aux normes

La loi de finances 2004 a créé une subvention dite de régénération dont l'objectif est de couvrir les investissements de renouvellement et mises aux normes du réseau ferré national.

Cette subvention est comptabilisée en subventions d'investissement et de mise en service à hauteur des mises en service des investissements de renouvellement et mises aux normes sur la période. Elle est reprise au résultat sur la moyenne pondérée

d'amortissement de ces mises en service à la date moyenne de mise en service de ces mêmes dépenses sur la période. Le montant de reprise au résultat de la subvention de régénération de la période s'élève ainsi à **68,8 M€** au titre de l'exercice 2007.

2.3. Dette nette

La dette nette présentée tient compte de l'ensemble des instruments financiers reconnus au bilan en application des normes internationales.

2.3.1. L'endettement financier net

Il correspond aux emprunts et dettes financières diminués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs liquides et comprennent la juste valeur des dérivés. Les actifs liquides sont des actifs financiers composés de fonds ou de titres de maturité initiale supérieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie quelle que soit leur maturité, et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité.

(en millions d'euros)	31/12/2007			31/12/2006		
	courant	non courant	total	courant	non courant	total
Dettes financières	4 711,2	23 740,9	28 452,1	3 146,2	24 369,3	27 515,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 294,3)	–	(1 294,3)	(346,1)	–	(346,1)
Sous-total dette financière nette avant prise en compte des dérivés	3 416,9	23 740,9	21 157,8	2 800,1	24 369,3	27 169,5
Dérivés actifs affectés à la dette	(39,5)	(126,6)	(166,1)	(38,3)	(216,5)	(254,8)
Dérivés passifs affectés à la dette	152,0	849,2	1 001,2	115,5	783,2	898,7
Total dette financière nette	3 529,4	24 463,5	27 992,9	2 877,3	24 936,1	27 813,4

2.3.2. Répartition de la dette financière

(en millions d'euros)	31/12/2007			31/12/2006		
	courant	non courant	total	courant	non courant	total
Dettes long terme RFF	1 240,6	21 374,9	22 615,5	601,5	20 725,4	21 326,8
Dettes long terme SNCF	1 342,6	2 365,9	3 708,5	1 495,7	3 643,9	5 139,7
Dettes court terme	2 128,1	–	2 128,1	1 049,0	–	1 049,0
Dettes financières	4 711,2	23 740,9	28 452,1	3 146,2	24 369,3	27 515,5

RFF a levé en 2007 sur les marchés internationaux de capitaux 1,84 Md€ en neuf opérations publiques ou privées libellées en euros, dollars américains, livres sterling ou yens.

RFF a notamment augmenté la liquidité de son émission publique de référence sur le marché de l'euro à 15 ans (RFF 4,375 % 02/06/2022) en portant son encours total à 2 Md€ et lancé une nouvelle émission à 10 ans (RFF 4,45 % 27/11/2017) d'une taille initiale de 600 M€.

Les emprunts privés représentent un montant total en coût amorti de 337,3 M€ au 31 décembre 2007.

Lors de la création de RFF au 1^{er} janvier 1997, une dette de 20,5 Md€ vis-à-vis de la SNCF a été transférée et inscrite au passif de RFF.

Le montant global en coût amorti de la dette SNCF est de 3 708,5 M€ au 31 décembre 2007. Les arrivées à échéance de la dette issue SNCF sur l'année 2007 ont été constituées de 1 045,7 M€ sur le taux fixe et de 306,9 M€ sur le taux variable sur la seule devise EUR.

La dette à court terme levée par RFF au cours de l'année 2007 a représenté un encours moyen de 2 184 M€, dont 10 % en billets de trésorerie et 90 % en Euro Commercial Paper.

3. Tableau de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt	503,6	646,3	(142,7)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité opérationnelle	22,3	(16,8)	39,1
Flux d'investissement	(361,7)	(161,3)	(200,4)
Flux sur opérations financières	(794,7)	(422,0)	1216,7
Variation de la trésorerie nette de découverts bancaires	958,9	46,2	912,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	332,1	286,0	
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	1291,0	332,1	
Variation de la trésorerie nette	958,9	46,1	

La variation de BFR liée à l'activité opérationnelle est une ressource de 22,3 M€.

La variation des flux d'investissement est un besoin de 361,7 M€ correspondant aux investissements réalisés durant l'année pour 2 404 M€ compensé par les subventions sur immobilisation à hauteur de 2 006 M€.

La variation des flux sur opérations financières est une ressource de 794,7 M€, répartie entre une augmentation nette de remboursement des dettes financières pour 1 471,7 M€ et des intérêts nets versés s'élevant à 676,6 M€.



Événements significatifs de l'exercice 2007

Voies de port

Le conseil d'administration de RFF, dans sa séance du 5 avril 2007, a autorisé le transfert d'une partie de son patrimoine aux ports, parallèlement au versement d'une soulte correspondant à la valeur actualisée de l'économie réalisée par RFF dans sa gestion de l'infrastructure.

Le montant de la soulte a été fixé à 116,2 M€ qui sera versé à hauteur de 80 % à la date du transfert des actifs et le solde en 2011. Cette soulte a été comptabilisée en charge non courante dans le résultat de l'exercice 2007.

Les actifs, comprenant des terrains et des installations situés sur les zones portuaires, seront transférés sans contrepartie financière aux autorités portuaires. La valeur de ces actifs, nette des subventions correspondantes, a été estimée à 18 M€, sous réserve de la levée de quelques imprécisions résiduelles, concernant notamment les ports de Marseille, Strasbourg et Paris.

La perte de 18 M€ nette a été comptabilisée en charges non courantes dans le résultat 2007.

Intégration des composants construction

RFF a procédé à l'identification des composants de sa famille d'actifs Constructions. Ainsi, trois catégories de bâtiments ont été identifiées : bâtiments administratifs ou logements, ateliers ou bâtiments de service et constructions simples. Pour chacune de ces catégories, des composants ont été déterminés, chaque composant ayant une durée d'amortissement différente : gros œuvre (50 ans), clos et couverts (30 ans), installations techniques (20 ans), autres (15 ans). S'agissant d'un changement de modalité d'amortissement, les nouvelles durées d'amortissement ont été appliquées de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2007. Ce changement conduit à augmenter légèrement la charge d'amortissement de la période, la totalité du poste constructions étant préalablement amorti sur 50 ans. L'impact sur le résultat de l'exercice 2007 est estimé à (4,5) M€.

Mise en service partielle de la LGV Est

RFF a procédé en date du 14 mai 2007 à la mise en service comptable partielle des actifs de la LGV Est. Le montant des actifs mis en service est de 3 822,5 M€, celui des subventions est de 2 710,5 M€.

III.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode comptable n'a été réalisé au cours de l'exercice 2007.

IV.

Événements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événements postérieurs à la clôture.



États financiers consolidés au 31 décembre 2007

+++++++ ++++++
+++++++ +++++
+++++++ ++++++

+++++++
+++++++
+++++++
+++++++
+++++++

Actif	20	4.3. Immobilisations corporelles	36
Passif	20	4.4. Actifs financiers courants et non courants	38
Compte de résultats consolidé	21	4.5. Impôts différés	39
Tableau des flux de trésorerie	22	4.6. Clients	39
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	23	4.7. Autres débiteurs	40
Note 1 - Présentation de l'établissement public Réseau ferré de France (RFF)	24	4.8. Subventions à recevoir	40
Note 2 - Comparabilité des comptes	24	4.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie	41
2.1. Changement de méthode	24	4.10. Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs liés	41
2.2. Événements et transactions significatifs	24	4.11. Subventions	41
Note 3 - Résumé des principes et méthodes comptables et d'évaluation	25	4.12. Provisions	43
3.1. Base de préparation de l'information financière	25	4.13. Endettement financier net	45
3.2. Recours à des estimations	25	4.14. Dettes financières	45
3.3. Périmètre et méthodes de consolidation	26	4.15. Gestion des risques financiers et instruments dérivés	48
3.4. Information sectorielle	26	4.16. Juste valeur des instruments financiers	57
3.5. Conversion des opérations en devises	26	4.17. Autres passifs non courants	58
3.6. Parties liées	26	4.18. Fournisseurs	58
3.7. Structure du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie	26	4.19. Autres créditeurs	58
3.8. Immobilisations incorporelles	26	4.20. Autres passifs financiers courants	58
3.9. Immeubles de placement	27	4.21. Autres éléments d'information	59
3.10. Immobilisations corporelles	27		
3.11. Pertes de valeurs des actifs non financiers	27	Note 5 - Compléments d'informations relatifs au compte de résultat	60
3.12. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers	28	5.1. Ventilation du chiffre d'affaires de l'exercice par nature	60
3.13. Instruments dérivés actif et passif	29	5.2. Rémunération de la gestion déléguée	61
3.14. Impôts différés	30	5.3. Autres charges de réseau	61
3.15. Clients et comptes rattachés - Autres débiteurs	30	5.4. Impôts et taxes	62
3.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie	31	5.5. Autres charges opérationnelles	62
3.17. Dotation en capital	31	5.6. Reprises de subventions d'investissement	63
3.18. Réserves et résultats accumulés	31	5.7. Autres charges et produits courants	63
3.19. Provisions	31	5.8. Coût de l'endettement financier net	63
3.20. Avantages du personnel	31	5.9. Autres charges et produits financiers	64
3.21. Subventions	31		
3.22. Évaluation et comptabilisation des passifs financiers	32	Note 6 - Parties liées	65
3.23. Fournisseurs et comptes rattachés - Autres créditeurs	32	Note 7 - Engagements hors bilan	66
3.24. Actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente	33	Note 8 - Événements postérieurs à la clôture	66
3.25. Contrat de location	33		
3.26. Chiffre d'affaires	33	Note 9 - Effets de la première application des normes IFRS	66
Note 4 - Compléments d'informations relatifs au bilan	34	9.1. Présentation des options comptables retenues	66
4.1. Immobilisations incorporelles	34	9.2. Tableaux de rapprochement des états financiers entre le référentiel IFRS et le référentiel CNC	67
4.2. Immeubles de placement	35	9.3. Commentaires sur les principaux reclassements	75
		9.4. Commentaires sur les principaux retraitements	76

Sauf mention contraire, les données chiffrées sont exprimées en millions d'euros.

Bilan

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Immobilisations incorporelles	4.1	5,4	2,9
Immeubles de placement	4.2	522,8	545,2
Immobilisations corporelles	4.3	26 028,3	24 249,4
Actifs financiers non courants	4.4	5,2	4,6
Instruments dérivés	4.13	126,6	216,5
Impôts différés	4.5	-	-
ACTIFS NON COURANTS		26 688,3	25 018,6
Clients	4.6	1 061,1	1 152,8
Autres débiteurs	4.7	772,4	718,8
Subventions à recevoir	4.8	1 902,7	1 428,0
Actifs financiers courants	4.4	57,9	64,9
Instruments dérivés	4.13	39,5	38,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9	1 294,3	346,1
Actifs détenus en vue de la vente	4.10	3,5	-
ACTIFS COURANTS		5 131,3	3 748,9
TOTAL ACTIF		31 819,6	28 767,5

PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Dotation en capital		9 764,6	9 764,6
Réserves et résultats accumulés		(22 956,1)	(22 523,7)
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		(13 191,5)	(12 759,1)
Intérêts minoritaires		-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		(13 191,5)	(12 759,1)
Provisions non courantes	4.12	34,7	34,3
Subventions	4.11.1	11 844,3	9 910,8
Dettes financières non courantes	4.13	23 740,9	24 369,3
Instruments dérivés	4.13	849,2	783,2
Impôts différés	4.5	-	-
Autres passifs non courants	4.17	32,5	11,4
PASSIFS NON COURANTS		36 501,7	35 109,0
Provisions courantes	4.12	139,3	19,8
Fournisseurs	4.18	892,7	1 133,2
Subventions	4.11.4	743,4	471,0
Autres créditeurs	4.19	574,3	538,5
Dettes financières courantes	4.13	4 711,2	3 146,2
Autres passifs financiers courants	4.20	1 180,3	993,4
Instruments dérivés	4.13	152,0	115,5
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	4.10	116,2	-
PASSIFS COURANTS		8 509,5	6 417,6
TOTAL PASSIF		31 819,6	28 767,5

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2007	2006
Chiffre d'affaires	5.1	2 847,8	2 700,5
Subventions d'exploitation		931,1	1 011,9
Rémunération de la gestion déléguée	5.2	(2 863,4)	(2 706,2)
Autres charges de réseau	5.3	(145,0)	(183,9)
Impôts et taxes	5.4	(41,7)	(66,1)
Autres charges opérationnelles	5.5	(258,6)	(153,4)
Dotations nettes aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations		(642,0)	(540,8)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges		-	-
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des actifs courants		(0,8)	35,7
Reprises de subventions d'investissement	5.6	216,7	133,1
Autres produits courants	5.7	90,3	98,3
Autres charges courantes	5.7	(142,2)	(73,6)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		(7,7)	255,5
Produits non courants	4.10	29,7	-
Charges non courantes	4.10	(163,9)	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		(141,9)	255,5
Subvention de désendettement		693,5	730,0
Coût de l'endettement financier brut	5.8	(1 360,9)	(1 307,0)
Résultat de trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	25,3	20,2
Coût de l'endettement financier net		(1 335,6)	(1 286,8)
Autres produits financiers	5.9	28,0	21,3
Autres charges financières	5.9	(15,0)	(12,6)
RÉSULTAT FINANCIER		(629,1)	(548,1)
Impôts sur les bénéfices		-	0,1
RÉSULTAT NET - TOTAL		(771,0)	(292,5)
Intérêts minoritaires		-	-
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		(771,0)	(292,5)

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2007	31/12/2006
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net de l'exercice		(771,0)	(292,5)
Résultat lié aux actifs et passifs destinés à la vente		137,2	–
Plus et moins-value de cession		(67,9)	(11,7)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		663,9	540,7
Reprise de subventions		(216,7)	(133,1)
Autres produits et charges calculés		115,9	(14,0)
Coût de l'endettement financier net		1 335,6	1 286,8
Subvention de désendettement		(693,5)	(730,0)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		–	–
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		503,6	646,3
Impôt payé		–	–
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	4.21.1	22,3	(16,8)
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		525,9	629,5
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Décaissements sur acquisitions	4.21.2	(2 404,6)	(2 235,3)
Subventions sur immobilisations	4.21.2	2 006,9	1 950,1
Variations des autres actifs financiers non courants		(0,6)	0,1
Cessions ou réductions de l'actif immobilisé		36,7	123,7
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(361,7)	(161,3)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement des dettes financières		(297,8)	(2 165,2)
Augmentation des dettes financières		1 769,0	2 097,5
Intérêts financiers nets versés (après subvention de désendettement)		(676,6)	(508,8)
Augmentation des dépôts et cautionnements reçus		0,1	0,1
Variations des autres actifs financiers non courants		–	154,3
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		794,7	(422,0)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		958,9	46,1
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE			
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	4.9	332,1	286,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	4.9	1 291,0	332,1
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		958,9	46,1

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Dotation en capital	Réserves et résultats accumulés	Résultat enregistré directement en capitaux propres	Total part du groupe	Minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2006	9 764,6	(21 922,9)	(526,0)	(12 684,3)	-	(12 684,3)
Résultat net du 1 ^{er} semestre 2006	-	(283,4)	-	(283,4)	-	(283,4)
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	-	(9,1)	217,7	208,6	-	208,6
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2006	9 764,6	(22 215,5)	(308,2)	(12 759,1)	-	(12 759,1)

(en millions d'euros)	Dotation en capital	Réserves et résultats accumulés	Résultat enregistré directement en capitaux propres	Total part du groupe	Minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2007	9 764,6	(22 215,5)	(308,2)	(12 759,1)	-	(12 759,1)
Résultat net 2007	-	(795,8)	-	(795,8)	-	(795,8)
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	-	24,8	338,6	363,4	-	363,4
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2007	9 764,6	(22 986,5)	30,4	(13 191,5)	-	(13 191,5)

Note 1

Présentation de l'établissement public Réseau ferré de France (RFF)

Réseau ferré de France est un établissement public à caractère industriel et commercial (Epic), créé par la loi n° 97-135 du 13 février 1997, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1997.

Cette loi et ses décrets d'application n° 97-444, 97-445 et 97-446 ont créé RFF sous la forme d'une entité

indépendante, propriétaire des infrastructures ferroviaires françaises affectées précédemment à la SNCF. Le décret du 6 décembre 2006 a tout récemment confirmé les missions de RFF tout en précisant les conditions dans lesquelles elles pouvaient être déléguées à la SNCF.

Note 2

Comparabilité des comptes

2.1. Changement de méthode

Les comptes 2007 présentés sont les premiers comptes consolidés. Ils ont été établis en application des normes IFRS.

Les données comparatives présentées ont été arrêtées sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les effets de la première application des normes internationales sont présentés de manière détaillée en note 9.

2.2. Événements et transactions significatifs

Voies de port

Le conseil d'administration de RFF, dans sa séance du 5 avril 2007, a autorisé le transfert d'une partie de son patrimoine aux ports, parallèlement au versement d'une soulte correspondant à la valeur actualisée de l'économie réalisée par RFF dans sa gestion de l'infrastructure.

Le montant de la soulte a été fixé à un montant de 116,2 M€ qui sera versé pour 80 % de son montant à la date du transfert des actifs et le solde en 2011. Cette soulte a été comptabilisée en charges non courantes dans le résultat de l'exercice 2007.

Les actifs, comprenant des terrains et des installations situés sur les zones portuaires, seront transférés sans contrepartie financière aux autorités portuaires. La valeur de ces actifs, nette des subventions correspondantes, a été estimée à 18 M€, sous réserve de la levée de quelques imprécisions résiduelles, concernant notamment les ports de Marseille, Strasbourg et Paris. Les précisions attendues ne devraient cependant pas modifier de manière significative cette estimation.

En conséquence, la perte de 18 M€ nette a été comptabilisée en charges non courantes dans les comptes de l'exercice 2007.

Mise en service partielle de la LGV Est

RFF a procédé en date du 14 mai 2007 à la mise en service comptable partielle des actifs de la LGV Est.

Le montant des actifs mis en service est de 3 822,5 M€, celui des subventions est de 2 710,5 M€.

Identification des composants constructions

RFF a procédé à l'identification des composants de sa famille d'actifs Constructions. Ainsi, trois catégories de bâtiments ont été identifiées: bâtiments administratifs ou logements, ateliers ou bâtiments techniques et constructions simples. Pour chacune de ces catégories, des composants ont été déterminés, chaque composant ayant une durée d'amortissement différente: gros œuvre (50 ans), clos et couvert (30 ans), installations techniques (20 ans), autres (15 ans). S'agissant d'un changement de modalité d'amortissement, les nouvelles durées d'amortissement ont été appliquées de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2007. Ce changement conduit à augmenter légèrement la charge d'amortissement de la période, la totalité du poste Constructions étant préalablement amorti sur 50 ans.

L'impact sur le résultat de l'exercice 2007 est estimé à - 4,5 M€.

Note 3

Résumé des principes et méthodes comptables et d'évaluation

3.1. Base de préparation de l'information financière

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe RFF au 31 décembre 2007 seront établis pour la première fois, conformément aux normes comptables IFRS et aux dispositions de la norme IFRS 1 « première adoption des normes internationales ».

Jusqu'au 31 décembre 2006, RFF, n'y étant pas tenu, n'établissait pas de comptes consolidés.

Pour l'arrêté des comptes 2007, les comptes sont établis sur la base des principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IAS/IFRS adoptés par l'Union européenne et obligatoirement applicables, telles qu'elles sont connues à ce jour.

Les comparatifs sont ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 pour le bilan, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie, établis selon le même référentiel. Les tableaux de variation des capitaux propres sont présentés pour l'exercice 2006 d'une part, et pour l'exercice 2007 d'autre part.

Les effets chiffrés de la transition aux IFRS sur les états financiers du Groupe présentés à titre de comparatifs sont décrits dans la note 9.

Les normes, amendements et interprétations IFRS émis à la date d'arrêté des comptes mais non encore entrés en vigueur pour lesquels le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée sont les suivants :

- Amendements à la norme IAS 23: coûts d'emprunt.
- IFRS 8: segments opérationnels.
- IFRIC 12: concessions de services.

3.2. Recours à des estimations

La préparation des états financiers conformément aux IFRS implique de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction de RFF est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

En fonction de la conjoncture ou de l'ajustement de toutes ces hypothèses, les montants inscrits dans les états financiers futurs pourront différer des estimations actuelles. Les états financiers présentés ont été établis à partir des meilleures estimations possibles, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté.

Les estimations comptables qui en découlent affectent notamment les postes suivants :

- Provision pour dépollution: le montant de la provision correspond à l'estimation du risque pour le Groupe, sur le parc identifié comme étant à dépolluer, sur la base des informations disponibles à la clôture, dans l'attente d'un recensement exhaustif des installations techniques et des bâtiments à dépolluer.
- Juste valeur des dérivés et autres instruments financiers: la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture, soit à des fins de comptabilisation, soit à des fins d'informations données en annexe (cf. note 4.16.).

La juste valeur est déterminée :

- Soit en fonction de prix cotés sur un marché actif.
- Soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calculs mathématiques usuels intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...).
- Soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables.

Prix cotés sur un marché actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont ainsi valorisés.

Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des données observables sur les marchés

La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations calculées en interne sur les instruments dérivés font l'objet chaque semestre de contrôles de cohérence avec les valorisations transmises par nos contreparties.

La juste valeur des emprunts cotés est calculée en actualisant des flux contractuels au taux d'intérêt du marché.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur, compte tenu des faibles délais de règlement utilisés par le Groupe.

- Valeur recouvrable des immobilisations corporelles : la valeur d'utilité des actifs d'infrastructures est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui nécessite de recourir à des estimations et des hypothèses à long terme.
- Subventions méritées : les produits afférents aux subventions méritées sont calculés suivant l'avancement des travaux. Ce dernier est estimé en fonction des dépenses engagées et du coût prévisionnel des projets.
- Immeubles de placement : l'identification de ces actifs est réalisée en collaboration avec les experts de la direction du patrimoine de RFF.

3.3. Périmètre et méthodes de consolidation

RFF présente des comptes consolidés, avec un périmètre réduit à la seule société mère.

3.4. Information sectorielle

RFF n'ayant qu'un seul secteur d'activité localisé exclusivement sur le territoire national, aucune analyse d'information sectorielle n'est communiquée.

3.5. Conversion des opérations en devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie de présentation des comptes de RFF. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle par application du cours de change en vigueur à la date de transaction, avec impact en résultat lors du dénouement des transactions.

Les actifs et passifs monétaires en devises sont convertis au taux en vigueur à la date d'arrêt comptable. Les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat.

3.6. Parties liées

Toutes les entités sous contrôle ou sous influence notable de l'État ainsi que les dirigeants sont des parties liées.

3.7. Structure du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie

Structure du bilan

Les actifs et passifs générés par le cycle normal d'exploitation et ceux dont l'échéance est à moins d'un an par rapport à la date de clôture ont été classés en courant. De même que la trésorerie et équivalents et les découverts bancaires.

Tous les actifs et passifs ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus ont été regroupés en non-courant.

Les actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente ont été présentés sur une ligne distincte de l'actif et du passif.

Structure du compte de résultat

Le compte de résultat est présenté par nature et s'articule autour des indicateurs suivants :

- Le résultat opérationnel courant : il regroupe les charges et produits directement liés aux activités de l'entité. Les

rubriques « subventions d'exploitation » et « autres charges opérationnelles » ont été isolées afin de mettre en évidence d'une part la contribution de l'État et des collectivités au résultat et, d'autre part, les charges de fonctionnement du Groupe (charges de personnel, études et autres charges de fonctionnement).

- Le résultat opérationnel : il correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte des charges et produits significatifs, non récurrents et qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise.
- Le résultat financier : il correspond au coût de l'endettement financier net corrigé des « autres charges et produits financiers » et de la subvention de désendettement accordée par l'État.
- Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux et de change y afférent :
 - charges d'intérêts sur opérations de financement ;
 - résultat des couvertures de taux et de change sur endettement financier.

Structure du tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est structuré autour de la capacité d'autofinancement calculée avant coût de l'endettement financier net et avant impôt.

Ce tableau a pour objectif d'analyser la variation de trésorerie constatée au bilan d'un exercice sur l'autre. À cet effet, l'activité de l'entreprise est scindée en trois grandes fonctions : opérationnelle, investissement et financement.

L'activité opérationnelle correspond au métier d'exploitation des actifs d'infrastructure.

L'activité investissement comprend les flux relatifs aux investissements réalisés ainsi qu'aux subventions d'investissement encaissées au cours de la période.

L'activité financement comprend les flux relatifs aux activités financières (à court, moyen et long terme) et au coût de l'endettement financier net décaissé.

La trésorerie du tableau des flux comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie diminués des découverts bancaires.

3.8. Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels comprennent les logiciels acquis ou créés.

Les logiciels acquis à titre onéreux sont enregistrés à leur coût d'acquisition, correspondant au prix d'achat majoré des frais accessoires nécessaires à leur mise en service. Ces coûts sont amortis en linéaire sur la durée d'utilité estimée des logiciels, soit douze mois.

Les logiciels développés en interne sont inscrits à l'actif pour leur coût de production dès lors qu'ils remplissent les critères

développés dans la norme, et sont amortis en linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit trois ans.

Les dépenses ultérieures sont immobilisées si elles accroissent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auxquelles elles se rapportent et si ce coût peut être imputé de façon fiable à l'actif. Les coûts associés au développement avant conception détaillée de l'application et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

3.9. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus par le Groupe en vue d'en retirer des loyers ou de valoriser le capital.

Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode du coût et amortis linéairement, sur leurs durées d'utilité respectives.

Dans le cadre de la première application des normes IFRS, leur valeur au bilan a été établie en retenant l'estimation la plus appropriée, fondée sur la valeur totale des terrains et constructions.

Ce montant est depuis amorti et diminué de la valeur des cessions.

3.10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées pour l'essentiel des infrastructures du réseau ferré national. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les investissements réalisés par acquisition sont peu significatifs.

Dans le cadre de la création de RFF au 1^{er} janvier 1997, les immobilisations apportées par la SNCF ont été comptabilisées pour un montant de 22,5 Md€.

3.10.1. Coût de production

La production comptabilisée sur un projet est immobilisée à l'actif du bilan à partir de la phase « avant projet », les études préliminaires restant comptabilisées en charges.

Le coût de production des opérations réalisées sous mandat accordé par RFF est composé des facturations des entreprises réalisant les travaux auxquels s'ajoutent les coûts de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

Le coût de production des opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage directe est constitué des études, travaux, acquisitions et indemnités foncières, et des frais directs de fonctionnement.

Les coûts des emprunts des capitaux utilisés pour financer les installations ne sont pas inclus dans le coût de production mais sont comptabilisés en charges.

3.10.2. Amortissement des immobilisations

RFF dispose pour le domaine infrastructure d'une nomenclature de composants. Cette nomenclature comprend 11 familles déclinées en une centaine de composants.

Les voies font notamment l'objet d'une approche détaillée par groupe UIC (indicateur international de trafic de ligne).

RFF a défini une durée d'amortissement pour chaque composant de sa nomenclature. Les amortissements sont calculés en mode linéaire. Les durées, définies sur la base de préconisation des experts techniques de chaque domaine étudié, sont, en résumé, les suivantes :

Nomenclature	Durée
Terrains	non amortis
Aménagements des terrains	30 ans
Constructions	de 15 à 50 ans
Aménagements des constructions	10 ans
Terrassement	10 ans
Voies	de 20 à 100 ans
Installations d'énergie électrique	de 10 à 75 ans
Signalisation	de 15 à 50 ans
Télécommunications	de 5 à 30 ans
Passages à niveaux	15 ans
Ouvrages d'art	de 30 à 70 ans

Les immobilisations relatives au fonctionnement sont amorties selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Nomenclature	Durée
Agencements, installations générales	10 ans
Mobilier et matériel de bureau	de 5 à 7 ans
Informatique et télécommunications	de 3 à 5 ans
Véhicules automobiles	5 ans

3.11. Pertes de valeurs des actifs non financiers

Les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), l'UGT étant le plus petit groupe d'actifs identifiables dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie indépendantes. RFF a distingué deux UGT : une UGT dite « Infrastructure » et une UGT dite « Patrimoine ».

3.11.1. Dépréciation des infrastructures en service (UGT Infrastructure)

À chaque clôture des comptes, RFF apprécie s'il existe un indice montrant que les actifs ont pu perdre ou gagner de la valeur. Le cas échéant, un test de dépréciation est effectué.

Indices de perte (ou de reprise) de valeur

RFF a retenu les indices de perte de valeur suivants :

- Évolution des taux de marché.
- Obsolescence ou dégradation physique des actifs non prévue par les plans d'amortissements.
- Changements importants dans le degré ou le mode d'utilisation de l'actif.
- Évolution significative dans la performance des actifs.

L'évolution de ces indices se mesure par l'évolution :

- Du taux de financement de RFF, donc de son taux d'actualisation.
- Du montant des dépenses d'entretien futures.
- Du montant des péages futurs.
- Du montant de CCI (contribution aux charges d'infrastructure) future.
- De la durée moyenne d'utilisation restante des actifs.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable des actifs, diminuée des subventions en service non encore rapportées au résultat, à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs générés par ces actifs.

La valeur recouvrable des actifs de l'UGT Infrastructure est constituée par leur valeur d'utilité (il n'existe pas de prix de vente net de ces actifs), c'est-à-dire la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, attendus de l'utilisation continue de ces actifs et de leur sortie à la fin de leur durée d'utilité.

Les flux de trésorerie sont basés sur les données du dernier budget.

Le taux d'actualisation retenu est basé sur le coût de la dette à long terme du Groupe. À ce taux est ajoutée une prime de risque évaluée à 1,5 %. Les risques de construction sont exclus.

Si la valeur nette comptable de l'UGT Infrastructure est supérieure à la valeur actualisée, alors une dépréciation est enregistrée. Cette dépréciation est répartie pour chacun des actifs composant l'UGT, proportionnellement à la valeur nette comptable de chacun de ces actifs au sein de l'UGT.

Si la valeur nette comptable de l'UGT est inférieure à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et si une dépréciation a été comptabilisée initialement, alors il est procédé à une reprise de dépréciation à hauteur de la plus faible :

- De sa valeur recouvrable.
- De la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours de périodes antérieures.

3.11.2. Dépréciation des projets en cours

RFF procède à des tests de dépréciation annuels de projets en cours de réalisation, consistant à comparer leur valeur comptable à leur valeur recouvrable, en l'occurrence la valeur d'utilité. L'objectif est de matérialiser le risque de non-aboutissement du projet conduisant à immobiliser les dépenses sans création de biens *in fine*.

Lorsque les investissements sont arrêtés, les dépenses enregistrées sont dépréciées à concurrence de leur valeur recouvrable.

Si un fait générateur exceptionnel remet en cause l'aboutissement du projet, les dépenses sont dépréciées à 100 %.

Les dépréciations sont calculées nettes de subventions méritées afférentes aux projets concernés.

3.11.3. Dépréciation des immeubles de placement (UGT Patrimoine)

La valeur recouvrable des actifs de l'UGT Patrimoine est égale à la plus forte de la juste valeur nette des frais de vente et de la valeur d'utilité.

Les actifs de cette UGT comprennent des terrains et des bâtiments. Il s'agit des terrains (y compris les cours de marchandises), propriété de RFF, sur lesquels il n'y a pas d'activité ferroviaire. Ces terrains comprennent le foncier nu ou bâti. Leur juste valeur nette de frais de vente est estimée à partir :

- De leur situation dans une zone géographique.
- D'une valeur de marché au mètre carré, prenant en compte l'usage probable du terrain après cession.

À chaque clôture des comptes, RFF apprécie s'il existe un indice montrant que les actifs ont pu perdre de la valeur. Lorsqu'il existe, un test de dépréciation est effectué.

La dépréciation ainsi calculée et répartie modifie le plan d'amortissement futur des actifs.

Si le test conduit à une valeur nette comptable de l'UGT inférieure à la valeur recouvrable, et dans le cas où une dépréciation a été comptabilisée initialement, alors il est procédé à une reprise de dépréciation à hauteur de la juste valeur nette de frais de vente.

3.12. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

En application de la norme IAS 39, les actifs financiers du Groupe sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes : les actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, les prêts et créances, les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance. Cette classification est fonction des raisons qui ont motivé leur acquisition.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Cette catégorie regroupe :

- les OPCVM monétaires, les titres de créances négociables et les autres produits de trésorerie qui font l'objet d'une option de juste valeur. Cette dernière option est justifiée par le fait que ces instruments sont gérés en juste valeur et que le résultat de cette gestion fait l'objet d'un reporting à la direction générale ;
- les dérivés non qualifiés de couverture (dérivés de

transaction). Il s'agit des dérivés acquis dans le cadre de la couverture des risques de change et de taux, mais qui ne satisfont pas les critères d'efficacité imposés par la norme IAS 39 (cf. § 3.13.4.).

Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur, et les variations comptabilisées en contrepartie du compte de résultat.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les actifs financiers non dérivés qui ont des paiements fixés et déterminés et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Dans le Groupe, il s'agit des créances d'exploitation et des dépôts et cautionnements versés.

Les créances à court terme sont enregistrées à la juste valeur, correspondant aux flux de trésorerie futurs estimés actualisés. Cette valeur est égale à leur valeur nominale si l'effet de l'actualisation n'est pas jugé significatif. Celles à long terme entrent au bilan à leur juste valeur, puis sont évaluées ultérieurement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsque l'effet de l'actualisation reste non significatif, ces créances sont traitées comme celles à court terme avec comptabilisation éventuelle d'une provision pour dépréciation dans le cas où la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée. Une reprise de provision est possible en cas d'indicateurs objectifs d'amélioration. La note 3.15. fournit des compléments d'informations sur le calcul de la provision pour dépréciation.

Ces créances sont comptabilisées au bilan aux postes clients et comptes rattachés et autres débiteurs.

Actifs financiers disponibles à la vente

Ces actifs comprennent les titres de participation non consolidés. Ils sont évalués à leur juste valeur, les plus ou moins-values latentes étant enregistrées dans les capitaux propres jusqu'à leur cession.

Cependant, s'il existe une indication objective de dépréciation durable, d'un actif financier disponible à la vente, la perte cumulée est comptabilisée en résultat, de manière irréversible pour les instruments de capitaux propres.

Pour les titres de participation non cotés, si la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, leur valeur demeure le coût d'acquisition corrigé d'éventuelles dépréciations à caractère durable. Les dépréciations des titres de participation comptabilisés à leur coût sont reconnues en résultat de manière irréversible.

Ces titres de participation sont comptabilisés au bilan au poste « Actifs financiers non courants ».

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver

jusqu'à l'échéance et que RFF a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

RFF n'a classé aucun actif financier dans cette catégorie au 31 décembre 2007.

3.13. Instruments dérivés actif et passif

3.13.1. Champ d'application

RFF gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêts et des cours de change en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des contrats d'échanges de taux d'intérêt, des options sur contrat d'échanges de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des contrats d'échanges de devises et des options de change.

3.13.2. Évaluation et comptabilisation

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur et les variations sont enregistrées en contrepartie du compte de résultat, sauf dans le cas des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Cette juste valeur est déterminée à partir des données de marché en provenance de sources externes ou à partir de modèles développés en interne et reconnus par les intervenants sur le marché.

La qualification ou non du dérivé en tant qu'instrument de couverture entraîne différentes méthodes de comptabilisation des variations de juste valeur déterminées à l'arrêté.

Les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture sont ventilés en courant et noncourant à l'actif et au passif suivant leurs échéances. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont présentés en actifs financiers courants ou en passifs financiers courants.

3.13.3. Dérivés qualifiés de couverture

Le Groupe applique la comptabilité de couverture lorsque l'opération de couverture est un dérivé désigné dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert.

La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de mise en place de l'opération et son caractère hautement efficace est démontré par des tests à chaque arrêté comptable tant qu'elle perdure. Dès la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie, une documentation, mise à jour à chaque arrêté, garantit son caractère hautement efficace.

Les instruments financiers dérivés de couverture sont ventilés en courant et non courant à l'actif et au passif suivant leurs échéances.

Le Groupe utilise deux types de couvertures : la couverture de juste valeur et celle de flux de trésorerie.

La couverture de juste valeur

Celle-ci a pour objet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif, ou d'un engagement ferme qui affecterait le résultat net.

Les variations de juste valeur de l'élément couvert sont enregistrées au compte de résultat et sont neutralisées par les variations symétriques de juste valeur de l'instrument dérivé. Les impacts nets en résultat traduisent ainsi la part d'inefficacité de la couverture.

La couverture de flux de trésorerie

Celle-ci a pour objet de couvrir les variations de valeur des flux futurs attachés à des actifs ou des passifs existants ou à une transaction future hautement probable qui affecterait le résultat net. Le dérivé a pour effet de « fixer » le taux ou le cours de change qui était à l'origine susceptible de varier.

La partie du gain ou de la perte sur le dérivé considéré comme efficace est enregistrée en capitaux propres, puis recyclée en résultat au moment où l'élément couvert affecte le compte de résultat. La part inefficace de la couverture, qui correspond à l'excédent de variations de juste valeur de l'instrument de couverture par rapport aux variations de juste valeur de l'élément couvert, est constatée immédiatement en résultat. La relation de couverture cesse immédiatement lorsque :

- Les conditions de qualification ne sont plus remplies.
- L'instrument dérivé est vendu ou expire.
- Le Groupe décide de supprimer la désignation de couverture par décision de gestion.
- Pour la couverture de flux de trésorerie, la transaction future attendue cesse d'être probable.

3.13.4. Dérivés non qualifiés de couverture

Le Groupe utilise principalement les instruments dérivés pour se prémunir contre les risques auxquels il est exposé, conformément à la politique de gestion des risques autorisée par le Conseil d'administration de RFF.

Les dérivés non qualifiés de couverture comprennent pour partie des instruments de couverture au sens de la gestion mais non qualifiés comme tels par décision de gestion, de manière à en simplifier le traitement comptable. Il en est ainsi des opérations de change à terme couvrant la dette court terme. De même, certains dérivés incorporés ne peuvent être qualifiés d'instruments de couverture. Ils assurent cependant pour la plupart d'entre eux une couverture économique. Enfin, certaines opérations qualifiées de couverture à l'origine ne répondent plus aux critères de couverture lorsqu'elles arrivent à une maturité proche de l'échéance, et sont alors déqualifiées.

Ces instruments dérivés sont évalués à la juste valeur et sont présentés en autres actifs ou passifs financiers et les variations de juste valeur sont immédiatement enregistrées au compte de résultat.

3.13.5. Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat qui répond à la définition d'un produit dérivé et dont les caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte. Un dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte et comptabilisé selon les règles applicables aux dérivés si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont remplies :

- Les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte.
- Le dérivé incorporé respecte la définition d'un dérivé selon la norme IAS39.
- Le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Plusieurs dérivés incorporés ont été identifiés dans les dettes financières de RFF. Ces dérivés incorporés ont été séparés du contrat de dette et évalués au bilan à leur juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées en résultat. Un dérivé incorporé non optionnel (tel qu'un contrat à terme de gré à gré ou un swap incorporé) est séparé de son contrat hôte sur la base de ses modalités essentielles, déclarées ou implicites, de manière à avoir une juste valeur nulle lors de la comptabilisation initiale. Un dérivé incorporé reposant sur une option est séparé de son contrat hôte sur la base des termes déclarés de la composante d'option. La valeur comptable initiale de l'instrument hôte (dette au coût amorti) est le montant résiduel après séparation du dérivé incorporé.

3.14. Impôts différés

Les différences temporelles entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés entraînent la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable. Aucun impôt différé n'est enregistré s'il est issu de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction qui, lors de cette opération, n'impacte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Seule la réalisation d'un bénéfice imposable futur probable permettant alors l'imputation des différences temporelles, entraîne la reconnaissance des actifs d'impôts différés.

L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice ou dans les capitaux propres selon l'élément auquel il se rapporte.

Les impôts différés sont classés en actifs et passifs non courants.

3.15. Clients et comptes rattachés - autres débiteurs

Lors de leur entrée au bilan, les créances sont valorisées à leur juste valeur qui correspond à la valeur nominale hormis celles à long terme pour lesquelles les effets de l'actualisation sont significatifs. Les créances sont par la suite évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées en fonction du risque de non-recouvrement basé sur des analyses individuelles et statistiques.

Les autres créances enregistrées dans la rubrique « autres débiteurs » comprennent principalement les créances fiscales et sociales, les créances sur cessions d'immobilisations, les comptes courants SNCF.

3.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts bancaires à vue. Les équivalents de trésorerie englobent, quant à eux, les placements à très court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur tel que les OPCVM monétaires et certificats de dépôts dont l'échéance à la date d'acquisition est inférieure à trois mois. Ces titres sont comptabilisés à leur juste valeur avec variations de juste valeur en résultat financier (cf. § 3.12.).

3.17. Dotation en capital

Établissement public industriel et commercial, RFF n'a ni capital, au sens juridique du terme, ni actions.

Au moment de sa constitution, RFF disposait de 0,86 Md€ de fonds propres en termes comptables; cette somme correspondant à l'écart de valorisation entre l'actif et le passif. L'État a ensuite accru ce capital initial par apports complémentaires jusqu'au début de l'année 2003. À la date du 31 décembre 2007, le montant cumulé des dotations en capital s'établit à 9,8 Md€.

3.18. Réserves et résultats accumulés

Cette rubrique est composée du report à nouveau, des réserves convertibles, des réserves de conversion et du résultat de l'exercice.

Une partie des réserves enregistre les variations de juste valeur, constatées depuis l'origine, des actifs financiers disponibles à la vente et des instruments de couverture de flux de trésorerie (uniquement la part efficace des couvertures de flux de trésorerie pour les opérations en vie).

3.19. Provisions

Le Groupe comptabilise des provisions lorsque trois conditions sont réunies :

- Le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite qui résulte d'événements passés.
- Une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera probablement nécessaire à l'extinction de l'obligation sans contrepartie au moins équivalente.
- Le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

3.19.1. Provision pour dépollution et risques environnementaux

L'entreprise a mis en place des programmes de désamiantage

sur ses actifs ainsi qu'un programme de dépollution portant sur la décontamination ou l'élimination des appareils du domaine ferroviaire contenant du PCB. Le montant provisionné est la meilleure estimation de la dépense qui devrait être nécessaire pour éteindre l'obligation, actualisée à la date de clôture lorsque l'impact de l'actualisation s'avère significatif.

3.19.2. Autres provisions pour risques et charges

Tous les risques identifiés sont régulièrement passés en revue. Les provisions utilisées sont reprises au compte de résultat en contrepartie des charges correspondantes.

3.20. Avantages du personnel

Les sociétés du Groupe disposent de régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies.

Dans le premier cas, le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Une fois ces cotisations réglées, il n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont enregistrées dans les charges de personnel dès leur exigibilité.

Dans le second cas, les salariés de RFF ne bénéficient pas de régimes à prestations définies autres que les régimes légaux ou conventionnels, à savoir les indemnités de fin de carrière.

Indemnités de fin de carrière

Le passif inscrit au bilan à ce titre est égal à la valeur actualisée de l'obligation du Groupe envers les salariés à la date d'évaluation. Cette obligation est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, et basée sur des hypothèses d'évolution des salaires, de mortalité, d'âge de départ en retraite et de turnover du personnel.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence au taux iBoxx € corporate AA 10+.

Les écarts actuariels liés à l'expérience ou générés par ajustement des hypothèses actuarielles sont intégralement comptabilisés en résultat de l'exercice.

3.21. Subventions

RFF reçoit deux grands types de subventions : les subventions reçues dans le cadre des conventions de financement des projets d'investissement conclues avec des tiers (État, Collectivités locales, Régions...) et celles attribuées par la loi de finances et notifiées par l'État.

a) Les subventions reçues dans le cadre des conventions de financement des projets d'investissement conclues avec des tiers

Elles suivent la même règle comptable que les dépenses :

- Elles sont enregistrées au compte de résultat dans le compte de produit spécifique « subventions d'exploitation » pour couvrir les dépenses d'exploitation (études générales, études préliminaires).

- Elles sont enregistrées au passif du bilan « en subventions » en passifs non courants lorsqu'elles couvrent des dépenses immobilisées. Ces subventions sont ensuite virées au compte de résultat au même rythme que les amortissements pratiqués sur les immobilisations en service. Pour les terrains non amortissables, RFF retient la durée moyenne d'amortissement des actifs attachés à ces terrains.

Les modalités de paiement de ces subventions diffèrent selon les projets d'investissements et l'identité du payeur. Elles sont versées selon un échéancier prévu dans la convention de financement ou selon l'avancement réel des travaux. À chaque arrêté comptable et pour chaque projet, les appels de subventions réalisés sont rapprochés du montant des dépenses comptabilisées. Des ajustements sont alors réalisés et enregistrés, soit à l'actif en « subventions à recevoir », soit au poste « subventions » des passifs courants pour les subventions appelées d'avance.

b) Les subventions publiques attribuées par la loi de finances et notifiées

Ces subventions ont un caractère global et forfaitaire et comprennent :

- Une subvention dite de « désendettement » dont l'objectif est de couvrir partiellement le service de la dette. Cette subvention est inscrite en résultat financier.
- Une subvention dite de « régénération » dont l'objectif est de couvrir les investissements de renouvellement et de mises aux normes du réseau ferré national. Cette subvention est comptabilisée comme les autres subventions d'investissement en passifs non courants. Elle est mise en service à hauteur des mises en service des investissements de renouvellement et mise aux normes sur la période. Elle est reprise au résultat sur la durée moyenne pondérée d'amortissement des mises en service à la date moyenne de mise en service de ces mêmes dépenses sur la période.
- Une subvention dite de « contribution aux charges d'infrastructure » comptabilisée en subvention d'exploitation.

Ces subventions attribuées par le Parlement sont enregistrées au bilan au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle elles se rattachent, pour le montant voté dans la loi de finances à la fin de l'exercice précédent et notifié par courrier par les autorités de tutelle. Elles sont constatées au compte de résultat linéairement pour la contribution aux charges d'infrastructure et la subvention de désendettement, et en fonction du rythme d'amortissement des immobilisations mises en service pour la subvention dite de « régénération ».

3.22. Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Hormis les instruments dérivés passifs et les passifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat, les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, puis au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

Dettes financières

Les emprunts émis par RFF sont initialement enregistrés à leur juste valeur, c'est-à-dire pour le montant des fonds encaissés nets des coûts de transaction et des primes d'émission. Ils sont ensuite comptabilisés à leur coût amorti par utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif avec séparation éventuelle des dérivés incorporés. Pour les dettes en devises, l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif s'effectue avec les flux de trésorerie en devises étrangères. À chaque clôture, le coût amorti est converti au cours de clôture.

Les emprunts sont classés en dettes financières non courantes et passifs financiers courants pour la partie dont l'échéance est inférieure à un an. Les concours bancaires sont classés en passifs financiers courants.

Lorsque le passif financier émis comprend un dérivé incorporé devant être comptabilisé de façon séparée, alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette. La valeur du coût amorti correspond à la date d'émission au produit de l'obligation minorée de la juste valeur du dérivé incorporé (cf. § 3.13.5.).

Prêts RIF

Le Groupe reçoit de la région Île-de-France des prêts à taux bonifiés. Ces prêts sont comptabilisés à leur juste valeur à l'origine (valeur actuelle des flux contractuels actualisés au taux de financement de marché normal de RFF) et la différence avec la trésorerie reçue est traitée comme une subvention. L'emprunt au taux de marché est ensuite comptabilisé selon la méthode du coût amorti et la subvention est reprise linéairement au résultat sur la durée moyenne d'amortissement des actifs financés (environ 30 ans).

Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants comprennent principalement les dépôts et cautionnements reçus des clients dans le cadre des conventions d'occupation.

Autres passifs financiers courants

Ces passifs comprennent la part de la dette long terme à moins d'un an ainsi que les émissions à court terme.

3.23. Fournisseurs et comptes rattachés - Autres créditeurs

Fournisseurs et comptes rattachés

Cette rubrique englobe les dettes commerciales. Ces dettes sont enregistrées à leur juste valeur. Les dettes portant intérêt à un taux différent de celui du marché sont actualisées lorsque l'effet de cette actualisation est significatif.

Autres créditeurs

Les autres créditeurs comprennent les dettes fiscales et sociales, les avances sur cessions d'immobilisations, les charges imputables à l'exercice en cours mais qui ne seront réglées qu'ultérieurement ainsi que les produits encaissés par avance. Ces dettes sont enregistrées à leur juste valeur.

3.24. Actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente

L'article 63 de la loi de finances pour 2006 permet de déclasser les biens immobiliers de RFF inutiles à ses missions de service public ferroviaire, telles que définies à l'article 1^{er} de la loi du 13 février 1997, et de les transférer en pleine propriété à une société détenue par l'État pour assurer leur valorisation. Ces transferts sont réalisés moyennant une indemnité égale à la valeur nette comptable des biens transférés, appréciée à la clôture du dernier exercice précédant le transfert.

Les actifs pour lesquels une décision de cession a été prise par le Conseil d'administration sont classés dans la rubrique « Actifs détenus en vue de la vente », et soumis à un traitement comptable spécifique en application de la norme IFRS 5. Les passifs qui se rapportent à ces actifs sont présentés séparément au bilan dans la rubrique « Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente ».

L'amortissement de ces actifs cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

3.25. Contrat de location

Location financement

Les biens financés en contrat de location financement sont inscrits en immobilisations corporelles dès lors que ces contrats ont pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués, le transfert de propriété pouvant intervenir ou non, *in fine*.

Ces actifs sont amortis sur leur durée d'utilité ou sur la durée du contrat de location correspondant lorsqu'elle est inférieure. Une dette est constatée au passif en contrepartie. Les

redevances réglées en vertu de ces contrats sont scindées entre amortissement de la dette et charge financière.

À l'heure actuelle, les principaux contrats de location financement concernent des photocopieurs et des véhicules de fonction.

Location simple

Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve la majeure partie des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés au compte de résultat.

3.26. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement par des prestations de services générées par l'activité ferroviaire, et appréhendé au moment de la réalisation de ces prestations. Ces redevances d'infrastructures se décomposent en droit d'accès, droits de réservation des sillons, droits de réservation des accès en gare et droits de circulation. À ces prestations minimales ferroviaires, il convient d'ajouter des prestations complémentaires, à savoir la redevance complémentaire d'électricité et les prestations complémentaires relatives aux chantiers de transports combinés, à l'utilisation des triages, au stationnement sur certaines voies ainsi qu'à l'usage des voies de la gare « Futuroscope ».

À ces prestations s'ajoutent des ventes de fournitures qui correspondent pour l'essentiel aux ventes et récupérations de vieilles matières.

Le chiffre d'affaires comprend également des produits hors trafic, constitués par les produits d'occupation des actifs de l'UGT Patrimoine.

Note 4

Compléments d'informations relatifs au bilan

4.1. Immobilisations incorporelles

La valeur nette des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2007 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Logiciels fonctionnement	Logiciels infrastructure	Total
Au 31 décembre 2006			
Coût	19,1	20,2	39,2
Amortissements cumulés	(17,1)	(19,3)	(36,3)
Dépréciations cumulées	-	-	-
VALEUR NETTE COMPTABLE	2,0	0,9	2,9

Arrêté au 31 décembre 2007

Valeur nette comptable à l'ouverture	2,0	0,9	2,9
Acquisitions	2,2	-	2,2
Productions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Différence de conversion	-	-	-
Reclassement	-	6,8	6,8
Dotations aux amortissements	(2,2)	(4,4)	(6,5)
Reprises sur amortissements	-	-	-
Reprises sur cessions	-	-	-
Reprises sur amortissements	-	-	-
Écart de réévaluation	-	-	-
Variation	-	-	-
Changement de méthodes	-	-	-
Restructuration	-	-	-
Entrées de périmètre	-	-	-
Changement de mode (ancien mode)	-	-	-
Changement de mode (nouveau mode)	-	-	-
Variation de taux d'intégration	-	-	-
Augmentation de taux d'intérêt	-	-	-
Sorties de périmètre	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-
Valeur nette comptable à la clôture	2,1	3,3	5,4

Au 31 décembre 2007

Coût	21,4	27,0	48,3
Amortissements cumulés	(19,3)	(23,6)	(42,9)
Dépréciations cumulées	-	-	-
Valeur nette comptable	2,1	3,3	5,4

4.2. Immeubles de placement

Les produits locatifs des immeubles de placement sont de 64,9 M€ pour l'année 2007, contre 56,7 M€ en 2006.

Les charges opérationnelles directes correspondantes sont de 14 M€.

Compte tenu de la méthode d'évaluation des immeubles de placement (cf. § 3.9.), il n'est pas possible de donner une valeur de marché à chacun des actifs de cette catégorie comme le préconise le paragraphe 79.e de la norme IAS 40.

(en millions d'euros)	Immeubles de placement
Au 1^{er} janvier 2006	
Coût	626,8
Amortissements cumulés	(11,0)
Dépréciations cumulées	-
VALEUR NETTE COMPTABLE	615,9
Exercice clos le 31 décembre 2006	
Valeur nette comptable à l'ouverture	615,9
Cessions	(69,0)
Reclassement et transfert en actifs destinés à être cédés	-
Dotations aux amortissements	(1,7)
Reprises sur amortissements	-
Reprises sur cessions	-
Autres mouvements	-
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	545,2
Au 31 décembre 2006	
Coût	554,8
Amortissements cumulés	(9,6)
Dépréciations cumulées	-
VALEUR NETTE COMPTABLE	545,2
Arrêté au 31 décembre 2007	
Valeur nette comptable à l'ouverture	545,2
Cessions	(21,3)
Reclassement et transfert en actifs destinés à être cédés	-
Dotations aux amortissements	(1,0)
Reprises sur amortissements	-
Reprises sur cessions	-
Autres mouvements	-
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	522,8
Au 31 décembre 2007	
Coût	533,5
Amortissements cumulés	(10,7)
Dépréciations cumulées	-
Valeur nette comptable	522,8

4.3. Immobilisations corporelles

4.3.1. Tableau des immobilisations corporelles

La valeur nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2007 se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Terrains, bâtiments et aménagements	Voies, terrassement, ouvrages d'art et passages à niveau	Installations techniques, électrification, Télécoms	Matériel de fonctionnement	Immobilisations en cours	Total
Au 1^{er} janvier 2006						
Coût	5 226,4	20 820,0	6 394,6	27,5	6 199,8	38 668,3
Amortissements cumulés	(137,7)	(3 804,6)	(2 155,7)	(11,8)	-	(6 109,8)
Dépréciations cumulées	(1 981,3)	(6 553,6)	(1 595,1)	-	(2,5)	(10 132,5)
VALEUR NETTE COMPTABLE	3 107,4	10 461,8	2 643,8	15,7	6 197,3	22 426,0
Exercice clos le 31 décembre 2006						
Valeur nette comptable à l'ouverture	3 107,4	10 461,8	2 643,8	15,7	6 197,3	22 426,0
Acquisitions	-	-	-	1,9	-	1,9
Productions	62,8	-	-	-	2 267,5	2 330,3
Cessions	25,8	-	-	-	-	25,8
Différence de conversion	-	-	-	-	-	-
Reclassement pour mise en service et transfert en actifs destinés à être cédés	92,0	1 002,1	268,2	-	(1 362,3)	-
Dotations aux amortissements	(17,3)	(326,4)	(183,8)	(3,1)	(4,0)	(534,6)
Reprises sur amortissements	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	3 270,7	11 137,5	2 728,2	14,5	7 098,5	24 249,4
Au 31 décembre 2006						
Coût	5 407,8	21 822,1	6 662,8	28,8	7 105,0	41 026,5
Amortissements cumulés	(155,8)	(4 130,9)	(2 339,5)	(14,3)	-	(6 640,5)
Dépréciations cumulées	(1 981,3)	(6 553,7)	(1 595,1)	-	(6,5)	(10 136,6)
VALEUR NETTE COMPTABLE	3 270,7	11 137,5	2 728,2	14,5	7 098,5	24 249,4
Arrêté au 31 décembre 2007						
Valeur nette comptable à l'ouverture	3 270,7	11 137,5	2 728,2	14,5	7 098,5	24 249,4
Acquisitions	6,9	-	-	3,1	-	10,0
Productions	-	-	-	-	2 454,7	2 454,7
Cessions	(3,4)	-	(0,3)	(0,6)	-	(4,3)
Différence de conversion	-	-	-	-	-	-
Reclassement et transfert en actifs destinés à être cédés	612,5	3 334,0	707,0	-	(4 653,4)	-
Dotations aux amortissements	(36,7)	(385,1)	(207,3)	(2,4)	(33,8)	(665,3)
Reprises sur amortissements	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	(16,2)	-	-	-	(16,2)
Valeur nette comptable à la clôture	3 850,0	14 070,1	3 227,6	14,6	4 866,0	26 028,3
Au 31 décembre 2007						
Coût	6 023,7	25 156,1	7 369,5	31,3	4 906,3	43 486,8
Amortissements cumulés	(192,4)	(4 532,2)	(2 546,8)	(16,7)	-	(7 288,1)
Dépréciations cumulées	(1 981,3)	(6 553,7)	(1 595,1)	-	(40,3)	(10 170,4)
Valeur nette comptable	3 850,0	14 070,1	3 227,6	14,6	4 866,0	26 028,3

Les « autres mouvements » en 2007 pour un montant de 16,2 M€ représentent un amortissement exceptionnel de la VNC des actifs destinés à être transférés aux autorités portuaires sans contrepartie financière.

Le montant des frais d'études constatés en charge (IAS38.126) est de 26,7 M€ pour l'année 2006 et de 52,2 M€ pour l'exercice 2007.

4.3.2. Production d'immobilisations

Le montant total des immobilisations corporelles produites s'élève à 2 461,3 M€ pour l'année 2007. Il peut être décomposé en :

- 1 840,0 M€ de production réalisée par la SNCF au nom et pour le compte de Réseau ferré de France. Pour ces

opérations, le coût de production comprend les facturations des sous-traitants du maître d'ouvrage délégué, les coûts des prestations et des fournitures de la SNCF arrêtés selon un barème convenu par les deux établissements publics et, enfin, les montants de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre prévus par les conventions de mandat relatives à la production de ces immobilisations.

- 621,3 M€ de production directe concernant principalement les lignes à grande vitesse LGV Est européenne et LGV Rhin Rhône branche Est.

4.3.3. Mises en service

Le montant des immobilisations corporelles mises en service s'élève à 4 684,8 M€ pour l'année 2007, correspondant essentiellement à la ligne LGV Est européenne.

Immobilisations mises en service

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Extension du réseau LGV	3 774,7	3,7
Développement du réseau classique	109,0	430,3
Productivité	2,6	29,6
INVESTISSEMENTS DE DÉVELOPPEMENT AU 31/12/2007	3 886,3	463,6
Renouvellement et mise aux normes	682,5	780,8
– Voies	471,4	523,5
– Ouvrages d'art	32,1	149,1
– Électrification	28,0	50,7
– Signalisation	141,2	18,0
– GSMR	9,7	27,2
– Autres	0,1	12,3
Sécurité	30,8	62,7
Qualité de service offert à la clientèle	17,0	17,0
Autres	12,2	18,1
INVESTISSEMENTS DE MAINTIEN DU RÉSEAU	742,5	878,6
OPÉRATIONS DOMANIALES	2,4	–
OPÉRATIONS POUR TIERS	48,4	20,4
AUTRES	5,2	(0,3)
Total	4 684,8	1 362,3

4.3.4. Valeur recouvrable de l'actif en service à la date de clôture et dépréciation

UGT Infrastructure

Le modèle de calcul de la valeur actuelle nette est en cours de refonte par RFF. Sa structure devrait évoluer significativement parallèlement à la redéfinition en cours avec les Tutelles des équilibres à obtenir entre les différentes recettes et les différents coûts de RFF.

Ce travail n'étant cependant pas suffisamment avancé, il n'a pas été possible d'en tenir compte dans le cadre du test de dépréciation au 31 décembre 2007.

Par conséquent, le montant de dépréciation des actifs reste identique à celui du 1^{er} janvier 2005, soit 10 130 M€.

UGT Patrimoine

RFF n'a pas relevé d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

4.3.5. Tableau des dépréciations des immobilisations en cours

(en millions d'euros)	Montant des dépenses cumulées au 31/12/2007	Montant des dépréciations au 31/12/2006	Dotations	Reprises	Montant des dépréciations au 31/12/2007
Procédure d'exception	3,4	2,7	2,3	0,9	4,1
Procédure forfaitaire	13,5	3,8	4,6	3,8	4,6
Dépréciation exceptionnelle des voies de ports	-	-	31,6	-	31,6
Total	16,9	6,5	38,5	4,7	40,3

4.4. Actifs financiers courants et non courants

(en millions d'euros)	31/12/2007			31/12/2006			Variation
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total	Total
Actifs financiers disponibles à la vente (1)	-	0,5	0,5	-	0,5	0,5	-
Créances à long terme et dépôts versés	-	4,7	4,7	-	4,1	4,1	0,6
Créances sur cessions d'immobilisations	44,0	-	44,0	58,4	-	58,4	(14,3)
Comptes courants	13,2	-	13,2	6,2	-	6,2	6,9
Autres actifs financiers	0,7	-	0,7	0,2	-	0,2	0,5
Total actifs financiers bruts	57,9	5,2	63,1	64,8	4,6	69,4	(6,3)
Provisions	-	-	-	-	-	-	-
Total actifs financiers	57,9	5,2	63,1	64,8	4,6	69,4	(6,3)

(1) Participation dans la SAS Lyon-Turin-Ferroviaire.

La participation dans la SAS Lyon-Turin-Ferroviaire a été évaluée au coût historique dans la mesure où il s'agit d'une société en cours de développement dont l'exploitation n'a pas débuté. Sa juste valeur ne peut donc être déterminée de façon fiable.

Le résultat net de la SAS Lyon-Turin Ferroviaire est nul au titre de l'exercice 2007; la production immobilisée de la période est

de 88,1 M€. Les capitaux propres de l'entreprise s'élèvent à 406,3 M€ au 31 décembre 2007.

Les créances à long terme et les dépôts versés sont évalués au coût amorti. Ce coût amorti est jugé représentatif de la meilleure estimation de la juste valeur de ces actifs.

RFF détient également des parts dans des GIE et GEIE. Ces relations sont matérialisées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	% du capital détenu	Solde des comptes courants à l'Actif de RFF au 31/12/07
SAS Lyon-Turin-Ferroviaire	50 %	12,4
GEIE ERTMS	16,67 %	-
GIE S2IF	50 %	-
GEIE SEA Vitoria Dax	50 %	0,8

Détails des comptes courants

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
SNCF	-	3,2
LTF	12,4	3,0
GIE S2IF	-	-
GEIE Vitoria Dax	0,8	-
Total	13,2	6,2

4.5. Impôts différés

Les impôts différés portent essentiellement sur les retraitements liés à l'application de la norme IAS 39 et à l'activation des déficits reportables.

Au 31 décembre 2007, le montant des reports déficitaires est de 19 443 M€, contre 18 647 M€ au 31 décembre 2006.

En l'absence de perspectives fiables d'imputation probable à court ou moyen terme des déficits reportables, des impôts différés actifs ont été comptabilisés uniquement à hauteur des impôts différés passifs.

Ce montant n'est pas significatif et la majeure partie du déficit reportable n'a pas été activée.

4.6. Clients

La valeur nette des créances clients s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Péages	466,8	529,0
Produits hors trafic	333,8	463,2
Autres	288,3	194,9
Provisions	(27,8)	(34,3)
Valeur nette des clients et comptes rattachés	1 061,1	1 152,8

Dépréciation des créances

Les dépréciations ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2006	Dotations	Reprises		31/12/2007
			Consommées	Non utilisées	
Péages	-	0,6	-	0,3	0,3
Produits hors trafic	34,3	14,3	0,3	20,9	27,4
Autres	-	0,2	-	0,1	0,1
Provision pour créances douteuses	34,3	15,1	0,3	21,3	27,8

Les décisions rendues par la cellule d'arbitrage mise en place pour finaliser la répartition des actifs entre RFF et la SNCF ont permis de reconstituer une partie significative des produits afférents aux biens attribués à RFF.

Les comptes de l'année 2007 sont établis sur la base des derniers travaux arrêtés à fin juin 2007, sur la régularisation des produits découlant du règlement des litiges. Les produits ainsi reconstitués s'élèvent à 12,4 M€ et concernent les années antérieures (hors intérêts).

Ceci a donc conduit RFF, au titre de l'année 2007, à reprendre 12,4 M€ de provisions relatives aux produits, auxquels s'ajoutent 0,9 M€ de reprises nettes liées aux intérêts. RFF a comptabilisé 2,8 M€ d'avoirs à établir, compensés à hauteur de 0,3 M€ par des reprises de provisions sans contrepartie concernant le fret et les commerces en gare.

RFF a par ailleurs provisionné un montant de 0,5 M€ d'ajustement au titre des produits relatifs aux gares communes.

L'impact global sur le résultat 2007 des PHT en litige est de + 10,2 M€.

La provision relative aux PHT en litige avec la SNCF s'élève ainsi à 13,8 M€ au 31 décembre 2007.

Malgré les accords intervenus sur la régularisation des PHT, la SNCF refuse le règlement des factures émises par RFF au motif que ce dernier devrait lui reverser les charges afférentes aux biens lui revenant et ayant fait l'objet d'arbitrage, de décisions ministérielles ou d'accords amiables antérieurs. RFF accepte le principe d'un recalcul du montant de la convention de gestion du patrimoine de 1999 à 2004, mais considère que les modalités actuellement proposées par la SNCF pour ce calcul ne sont pas acceptables.

Le total des créances non contestées dans leur montant mais non réglées par la SNCF s'élevait à 164,8 M€ HT au 31 décembre 2007, contre 152,4 M€ HT au 31 décembre 2006.

4.7. Autres débiteurs

Ces créances se composent des éléments suivants :

(en millions d'euros)	Créances fiscales et sociales	Charges constatées d'avance	Autres débiteurs	Total autres débiteurs
Valeur brute au 31/12/2006	448,7	214,1	56,0	718,8
Provisions	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU 31/12/2006	448,7	214,1	56,0	718,8
Valeur brute au 31/12/2007	479,3	228,5	68,4	776,3
Provisions	-	-	(3,9)	(3,9)
Valeur nette au 31/12/2007	479,3	228,5	64,5	772,4

Les échéances des créances composant la rubrique sont majoritairement à moins d'un an.

4.7.1. Détails des créances fiscales et sociales

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Demande de remboursement de crédit de TVA	156,3	127,3
TVA à régulariser	192,3	212,0
TVA déductible	130,5	109,1
Créances sur autres impôts et taxes	0,3	0,3
Créances sur le personnel	-	-
Total	479,3	448,7

4.7.2. Détails des charges constatées d'avance

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Conventions de gestion de l'infrastructure (1)	227,9	210,9
Autres dont loyers et charges	0,6	3,2
Total	228,5	214,1

(1) Ce poste comprend la facturation d'avance par la SNCF de la convention pour le mois de janvier.

4.7.3. Détails autres débiteurs

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Fournisseurs avoirs à recevoir et avances	62,8	56,0
Autres débiteurs divers	1,8	-
Total	64,5	56,0

4.8. Subventions à recevoir

Les subventions à recevoir se décomposent ainsi :

(en millions d'euros)	12/31/2007	12/31/2006
Subventions à encaisser	1 289,0	838,1
Subventions à appeler	613,7	589,9
Total	1 902,7	1 428,0

4.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Banques (comptes en euros) et disponibilités	3,6	4,0	(0,4)
Banques (comptes en devises) et disponibilités	–	–	–
Fonds en caisse et dépôts à vue	3,6	4,0	(0,4)
OPCVM monétaires	153,7	73,0	80,7
TCN (échéance 3 mois maximum à l'achat)	1 137,0	269,1	867,9
Équivalents de trésorerie	1 290,7	342,1	948,6
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU BILAN	1 294,3	346,1	948,3
Découverts bancaires en euros	3,2	13,9	(10,7)
Découverts bancaires en devises	0,1	0,1	–
Découverts bancaires remboursables à vue	3,3	14,0	(10,7)
Variation nette de la trésorerie du tableau des flux	1 291,0	332,1	958,9

4.10. Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs liés

Le conseil d'administration de RFF, dans sa séance du 5 avril 2007, a autorisé le transfert d'une partie de son patrimoine aux ports, parallèlement au versement d'une soulte correspondant à la valeur actualisée de l'économie réalisée par RFF dans sa gestion de l'infrastructure. Le montant de la soulte a été fixé à 116,2 M€ qui seront versés à hauteur de 80 % à la date du transfert des actifs et le solde en 2011. Cette soulte a été comptabilisée en charges non courantes dans le résultat 2007. Les actifs, comprenant des terrains et des installations situés sur les zones portuaires, seront transférés sans contrepartie financière aux autorités portuaires. La valeur de ces actifs, nette des subventions correspondantes, a été estimée à 18 M€,

sous réserve de la levée de quelques imprécisions résiduelles, concernant notamment les ports de Marseille, Strasbourg et Paris. Les précisions attendues ne devraient cependant pas modifier de manière significative cette estimation. En conséquence, la perte de 18 M€ nette (dont 47,7 M€ de dépréciation et amortissement d'actifs, et 29,7 M€ de reprise de subventions) a été comptabilisée dans le résultat opérationnel non courant 2007. Les valeurs nettes des actifs et passifs correspondants sont donc nulles au 31 décembre 2007.

Le conseil d'administration a décidé en 2007 d'un certain nombre de cessions d'actifs déclarés inutiles au ferroviaire. Les actifs non encore cédés au 31 décembre 2007 représentent un montant de VNC de 3,5 M€.

4.11. Subventions

4.11.1. Synthèse des subventions non courantes

(en millions d'euros)	Subventions mises en service	Subventions en cours	
Subventions sur immobilisations en cours	–	2 229,6	
Subventions nettes mises en service	6 014,8	–	
Subventions sur prêts à taux bonifié	22,4	–	
Reprise voies de port 2007	(2,3)	(27,4)	
Reprise subvention sur terrains mis en service	3,0	–	
Subventions de renouvellement	2 710,6	893,6	
Total	8 748,5	3 095,8	11 844,3

4.11.2. Subventions sur immobilisations mises en service

(en millions d'euros)	Montant net au 31/12/2006	Mises en service de subventions sur l'exercice	Virement de poste à poste	Quote-part de subvention virée au résultat	Montant net au 31/12/2007
Terrains, bâtiments et aménagements	198,2	453,5	-	(19,9)	631,8
Terrassement, voies, ouvrages d'art et passages à niveau	2 072,3	2 229,0	-	(80,3)	4 221,0
Installations techniques, électrification, Télécoms	788,9	415,2	-	(48,3)	1 155,8
Immobilisations de fonctionnement	4,7	4,0	-	(2,5)	6,2
Total	3 064,0	3 101,7	-	(150,9)	6 014,8

Le montant des subventions en service s'élève à 6 014,8 M€. Après une reprise exceptionnelle de 2,3 M€ relative aux actifs, à transférer aux autorités portuaires sans contrepartie financière, les subventions nettes mises en service s'élèvent à 6 012,5 M€.

4.11.3. Subventions sur immobilisations en cours

Le montant des subventions méritées, relatives aux immobilisations en cours est basé sur l'avancement des travaux.

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Total des subventions d'investissement appelées depuis le 1 ^{er} janvier 1997	8 749,8	7 211,5
Total des subventions d'investissement mises en service depuis le 1 ^{er} janvier 1997	(6 274,6)	(3 172,9)
Subventions d'investissement appelées d'avance	(708,9)	(449,6)
Subventions d'investissement à appeler	463,3	548,5
Total	2 229,6	4 137,5

La subvention méritée au 31 décembre 2007 s'élève à 2 229,6 M€. Après prise en compte d'une reprise exceptionnelle de subvention de 27,4 M€ relative aux actifs à transférer aux autorités portuaires sans contrepartie financière, elle s'élève à 2 202,2 M€.

Subvention de renouvellement et mise aux normes

Jusqu'au 31 décembre 2005, seuls les montants des subventions perçues étaient comptabilisés. Depuis le 1^{er} janvier 2006, les subventions à recevoir sont enregistrées en totalité au bilan pour le montant fixé par la loi de finances. L'écart entre ce montant et le montant effectivement perçu figure en subventions à recevoir.

Subvention de renouvellement brute

(en millions d'euros)	Subvention de l'année	Montant comptabilisé en 2004	Montant comptabilisé en 2005	Montant comptabilisé en 2006	Montant comptabilisé en 2007	Montant comptabilisé total
2004	900,0	675,0	225,0	-	-	900,0
2005	900,0	-	675,0	225,0	-	900,0
2006	970,0	-	-	970,0	-	970,0
2007	985,2	-	-	-	985,2	985,2
Total brut	3 755,2	675,0	900,0	1 195,0	985,2	3 755,2

Mise en service de la subvention de renouvellement

(en millions d'euros)	Année de mise en service	Date de mise en service	Durée de reprise	Montant en service	Cumul reprise	Montant net au 31/12/2007
2004		01/07/2004	38	675,0	62,2	612,8
2005		25/03/2005	42	573,9	37,9	536,0
2006		09/05/2006	42	878,4	34,5	843,9
2007		21/03/2007	35	734,2	16,4	717,8
Total				2 861,6	151,0	2 710,6

Subvention de renouvellement

(en millions d'euros)	Montant brut	Cumul reprise	Montant net au 31/12/2007
Subvention sur immobilisations mises en service	2 861,6	151,0	2 710,6
Subvention sur immobilisations en cours	893,6	–	893,6
Total	3 755,2	151,0	3 604,2

4.11.4. Subventions courantes

Les subventions présentées en passif courant correspondent aux subventions appelées d'avance.

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Subventions d'exploitation appelées d'avance	34,5	21,4
Subventions d'investissement appelées d'avance	708,9	449,6
Total	743,4	471,0

4.12. Provisions

4.12.1. Répartition courant / non courant

(en millions d'euros)	31/12/2007			31/12/2006		
	courant	non courant	Total	courant	non courant	Total
– Litiges liés à l'infrastructure	139,3	–	139,3	9,8	–	9,8
– Impôt	–	–	–	10,0	–	10,0
– Charges sur cessions	–	–	–	0,1	–	0,1
– Dépollution et risques environnementaux	–	31,0	31,0	–	31,1	31,1
– Provisions pour avantages du personnel	–	3,7	3,7	–	3,2	3,2
PROVISIONS	139,3	34,7	174,0	19,8	34,3	54,2

4.12.2. Variation des provisions

(en millions d'euros)	31/12/2006	Dotations	Reprises Consumées	Non utilisées	31/12/2007
– Litiges liés à l'infrastructure	9,8	133,0	(0,4)	(3,1)	139,3
– Impôt	10,0	–	(10,0)	–	–
– Charges sur cessions	0,1	–	–	(0,1)	–
– Dépollution et risques environnementaux	31,1	10,3	(9,3)	(1,1)	31,0
– Provisions pour avantages du personnel	3,2	0,5	–	–	3,7
Provisions	54,2	143,7	(19,7)	(4,2)	174,0

Provision pour dépollution et risques environnementaux

RFF a mis en place deux programmes de désamiantage sur ses actifs. L'un concerne des immeubles faisant partie de son patrimoine, l'autre les guérites de signalisation, les caisses à piles et les abris à accumulateurs.

Le premier programme concernant l'élimination de l'amiante sur le parc immobilier a fait l'objet d'une provision initiale de 5,7 M€. La provision a été reprise au cours de l'exercice 2007 pour un montant total de 4,3 M€, soit 1,1 M€ en raison d'ajustement sur le pourcentage de répartition du coût du programme pour RFF et 3,2 M€ correspondant aux dépenses engagées et

comptabilisées en charges. Deux nouvelles tranches du programme, l'une pour des travaux complémentaires sur les DTA (dossiers techniques amiantes) et l'autre sur une partie du coût de désamiantage, ont conduit à la dotation d'une provision complémentaire respectivement de 2,7 M€ et 4,9 M€.

Le solde de cette provision au 31 décembre 2007 est désormais de 9,0 M€.

Le second programme a conduit, sur la base de la connaissance actuelle du « parc » à traiter, soit plusieurs milliers d'installations, à enregistrer initialement au 31 décembre 2005 une provision

de 12,6 M€. Une nouvelle tranche programmée des travaux a conduit à la dotation d'une provision complémentaire de 1,1 M€ en 2007. Par ailleurs, la provision globale a été reprise à hauteur de 2,8 M€ au titre de l'exercice 2007 (soit 5,8 M€ cumulés depuis le début du projet), montant correspondant aux dépenses engagées et comptabilisées en charges. Le solde de la provision au 31 décembre 2007 est de 7,9 M€.

RFF a également mis en place un programme de dépollution portant sur la décontamination ou l'élimination des appareils du domaine ferroviaire contenant du PCB. L'analyse détaillée du programme a conduit, sur la base de la connaissance à ce jour du « parc » à traiter, à comptabiliser initialement au 31 décembre 2005 une provision de 17,0 M€. Cette provision a été reprise à hauteur de 1,7 M€ au titre de l'exercice 2007 (soit 2,9 M€ cumulés depuis le début du projet), montant correspondant aux charges engagées et comptabilisées.

Le solde de la provision au 31 décembre 2007 est de 14,1 M€. Les montants comptabilisés en provision pour dépollution

et risques environnementaux seront actualisés sur la base des connaissances de l'établissement lors de chaque clôture de comptes.

Litiges en cours - Inondations en Arles de décembre 2003

La commune d'Arles, certaines compagnies d'assurances et des particuliers ont entamé une procédure d'expertise contentieuse, de manière à déterminer l'origine et le montant des dommages subis à la suite de la crue du Rhône de décembre 2003. Le rapport d'expertise sur les causes de l'inondation ayant été remis, les premières requêtes au fond tendant à l'indemnisation des dommages subis ont été introduites devant le tribunal administratif de Marseille. RFF a de ce fait comptabilisé une provision pour charges sur la base du montant des préjudices connus à la date d'arrêté des comptes et pour la quote-part qu'elle estime devoir supporter.

La provision pour avantages du personnel est analysée au § 4.12.3.

4.12.3. Avantages du personnel

a/ Variation de la valeur actualisée de l'obligation

(en millions d'euros)	Montant
Engagements au 31/12/2006	3,2
Coût des services rendus de la période	0,8
Charges d'intérêt sur obligation	0,1
Pertes et gains actuariels	(0,2)
Prestations payées	(0,1)
Réduction ou liquidation de régime	-
Autres	-
Engagements au 31/12/2007	3,8
Écarts actuariels non reconnus	-
Provisions constituées	3,8

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Taux d'augmentation des salaires	3,00 %	3,00 %
Taux de charges sociales	47,00 %	47,00 %
Taux d'actualisation	4,91 %	4,31 %
Turnover	8,81 %	7,56 %

b/ Charges au titre des avantages à long terme du personnel

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Traitements et salaires	(40,5)	(33,9)
Charges sociales	(3,7)	(2,9)
Charges de retraites - régimes à cotisations définies	(13,3)	(11,3)
Charges de retraites - régimes à prestations définies	-	-
Autres avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Charges au titre des avantages à long terme du personnel	(57,5)	(48,1)

4.13. Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le Groupe correspond aux emprunts et dettes financières diminués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs liquides et comprennent la juste valeur des dérivés. Les actifs liquides sont des actifs financiers composés de fonds ou de titres de maturité initiale supérieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie quelle que soit leur maturité, et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité.

(en millions d'euros)		31/12/2007			31/12/2006		
	Note	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Dettes financières	4.14.	4 711,2	23 740,9	28 452,1	3 146,2	24 369,3	27 515,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9.	(1 294,3)	-	(1 294,3)	(346,1)	-	(346,1)
Sous-total dette financière nette avant prise en compte des dérivés		3 416,9	23 740,9	27 157,8	2 800,1	24 369,3	27 169,5
Dérivés actif affectés à la dette	4.15.3.	(39,5)	(126,6)	(166,1)	(38,3)	(216,5)	(254,8)
Dérivés passif affectés à la dette	4.15.3.	152,0	849,2	1 001,2	115,5	783,2	898,7
Total dette financière nette		3 529,4	24 463,5	27 992,9	2 877,3	24 936,1	27 813,4

4.14. Dettes financières

Les dettes financières se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2007			31/12/2006		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Dettes long terme RFF	1 240,6	21 374,9	22 615,5	601,5	20 725,4	21 326,8
Dettes long terme SNCF	1 342,6	2 365,9	3 708,5	1 495,7	3 643,9	5 139,7
Dettes court terme	2 128,1	-	2 128,1	1 049,0	-	1 049,0
DETTE FINANCIÈRE	4 711,2	23 740,9	28 452,1	3 146,2	24 369,3	27 515,5

4.14.1. Dette long terme RFF

RFF a recours aux marchés internationaux de capitaux, afin de couvrir son besoin de financement long terme sous la forme majoritairement d'émissions obligataires et de placements privés, et dans une moindre mesure d'emprunts contractés auprès d'établissements de crédit et/ou de collectivités locales.

Le montant total comprend la valeur comptable de placements privés à hauteur de 416,8 M€, d'émissions publiques et de prêts RIF dont le détail est donné dans le tableau suivant.

Les ressources à long terme levées par RFF au cours de l'année 2007 ont représenté un montant total de 1 836,3 M€, soit neuf opérations réalisées sur les marchés obligataires de l'euro, de la livre sterling, du yen et du dollar US.

(en millions d'euros)		31/12/2007				
Type d'emprunt	Montant nominal	Devises	Date d'échéance	Taux	Coût amorti	
EMPRUNTS OBLIGATAIRES						
EMTN RFF taux fixe 4,375 %	750,0	EUR	02/06/2022	4,375	745,7	
EMTN RFF taux fixe 4,45 %	600,0	EUR	27/11/2017	4,45	599,6	
EMTN RFF taux fixe 5,25 %	50,0	GBP	31/01/2035	5,25	71,1	
AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES						
Emprunt auprès de la région Île-de-France à taux variable	1,4	EUR	15/09/2031	THO	1,4	
Emprunt auprès de la région Île-de-France à taux variable	2,0	EUR	15/09/2032	THO	1,7	

Les caractéristiques des emprunts RFF au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Montant
Emprunts obligataires	20021,1
Autres emprunts	2594,3
Total	22615,5

Emprunts obligataires

(en millions d'euros)						
Type emprunt	Montant nominal	Devise	Date d'échéance	Taux	Marge	Coût amorti
RFF 3,25 % 12-09-2008 - CHF	500,0	CHF	12/09/2008	3,25 %	-	307,2
EMTN - RFF 2,125 % 08-12-2008	300,0	CHF	08/12/2008	2,13 %	-	181,5
RFF CNO-TEC 10 25/01/2009 - FRF	381,1	EUR	25/01/2009	TEC10	(0,8 %)	383,6
RFF 5,60 % 25-04-2009 - EUR	1012,2	EUR	25/04/2009	5,60 %	-	1051,1
RFF 5,25 % 14-04-2010 - EUR	1453,8	EUR	14/04/2010	5,25 %	-	1507,1
RFF 3,25 % 01-06-2011 - CHF	600,0	CHF	01/06/2011	3,25 %	-	369,6
RFF 1,625 % 20-12-2011 - CHF	500,0	CHF	20/12/2011	1,63 %	-	299,6
RFF 5,40 % 26-02-2013 - EUR	1200,0	EUR	26/02/2013	5,40 %	-	1273,5
EMTN - RFF 4,625 % 17-03-2014	1900,0	EUR	17/03/2014	4,63 %	-	1935,7
EMTN - RFF 4,45 % 27-11/2017	600,0	EUR	27/11/2017	4,45 %	-	599,6
EMTN - RFF 6 % 12-10-2020	2000,0	EUR	12/10/2020	6,00 %	-	2056,7
EMTN - RFF 5,5 % 01-12-2021-£	800,0	GBP	01/12/2021	5,50 %	-	1090,4
EMTN - RFF 4,375 02/06/2022	2000,0	EUR	02/06/2022	4,38 %	-	2032,4
EMTN - RFF 5,25 % 07-12-2028-£	650,0	GBP	07/12/2028	5,25 %	-	865,3
RFF 3,25 % 30-06-2032 - CHF	250,0	CHF	30/06/2032	3,25 %	-	150,9
EMTN - RFF 5 % 10-10-2033	2000,0	EUR	10/10/2033	5,00 %	-	2092,6
EMTN - RFF 5,25 % 31-01-2035-£	375,0	GBP	31/01/2035	5,25 %	-	542,4
OBLIG CAD 4,70 % 01-06-2035	300,0	CAD	01/06/2035	4,70 %	-	206,9
EMTN - RFF 5 % 11-03-2052-£	550,0	GBP	11/03/2052	5,00 %	-	770,7
						17 716,9
RFF OAT Inflat Euro hors tabac	2000,0	EUR	28/02/2023	Inflation	2,45 %	2304,2
						2304,2
Total						20021,1

Autres emprunts

(en millions d'euros)					
Type emprunt	Montant nominal	Devise	Maturité moyenne	Taux	Coût amorti
	605,0	EUR	2017	Fixe	640,1
	325,5	EUR	2021	Variable	331,2
	364,5	GBP	2038	Fixe	188,7
	50,0	GBP	2030	Inflation	83,1
	44 000,0	JPY	2021	Fixe	268,0
	1 000,0	USD	2012	Fixe	689,6
PLACEMENTS PRIVÉS					2 200,6
	200,0	USD	2008	Variable	136,1
	200,1	EUR	2020	Variable	201,1
EMPRUNTS BEI					337,3
PRÊTS RIF	65,06	EUR	2016	Variable	56,5
Total					2 594,3

4.14.2. Dette long terme SNCF

Lors de la création de RFF au 1^{er} janvier 1997, une dette de 20,5 Md€ vis-à-vis de la SNCF a été transférée et inscrite au passif de RFF.

(en millions d'euros)				
Devise	Taux d'intérêt facial	Montant nominal en devise	Maturité moyenne	coût amorti
EUR	Variable	1 048,9	2011	1 053,8
	Fixe	2 112,8	2013	2 199,5
GBP	Fixe	–	–	–
	Variable	211,3	2014	288,9
CHF	Fixe	271,0	2016	166,2
	Variable	–	–	–
Total emprunts SNCF				3 708,5

Le montant global en coût amorti de la dette SNCF est de 3 708,5 M€ au 31 décembre 2007. La part courante de la dette issue de la SNCF est constituée de 1 342,6 M€, principalement sur le taux fixe.

4.14.3. Dette court terme

Afin de gérer sa trésorerie, RFF a recours à des instruments de financement à court terme tant domestiques qu'internationaux sous la forme de « Billets de Trésorerie » et de « Commercial Paper », lui permettant ainsi un accès diversifié à des ressources financières liquides. Les titres de créances négociables en devise sont parfaitement couverts par des swaps cambistes.

Devise	Montant total en millions d'euros	Échéance 0 à 6 mois	Échéance 6 à 12 mois
EUR	685,7	522,8	163,0
USD	1 116,4	1 116,4	–
GBP	217,5	217,5	–
JPY	15,1	15,1	–
CHF	93,3	64,1	29,2
Total	2 128,1	1 935,9	192,2

4.15. Gestion des risques financiers et instruments dérivés

RFF est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- Risques de marché :
 - risque de taux ;
 - risque de change ;
- Risques de liquidité.
- Risques de crédit, de contrepartie.

La gestion des opérations et des risques financiers au sein de RFF est strictement encadrée par les « principes et limites d'intervention sur les marchés de capitaux » édictés par le Conseil d'administration. Ce document précise notamment les orientations de la politique de financement, de trésorerie et de gestion de la dette globale, les principes de gestion et limites autorisées pour les risques de taux, de change et de contrepartie, les opérations d'optimisation, les instruments autorisés, les montants des plafonds des programmes de financement, les supports de placement, les délégations

de pouvoir accordées par le conseil d'administration ainsi que les délégations de signature accordées.

RFF dispose également d'un recueil de procédures qui précise les contrôles à effectuer ainsi que leurs modalités de mise en œuvre, afin de pouvoir s'assurer de façon quotidienne de l'adéquation des opérations négociées par rapport aux principes et limites définis et par rapport à la structure cible de la dette. Parallèlement, RFF élabore différents reportings, de périodicité hebdomadaire ou mensuelle, afin de rendre compte des opérations réalisées et des résultats des contrôles.

4.15.1. Gestion du risque de change

Dans le cadre de sa stratégie financière visant à diversifier son accès aux ressources et à optimiser son coût de financement, RFF émet des emprunts en devises qui font l'objet d'une couverture de change. Les flux en devises (principal et intérêts) sont ainsi couverts par des dérivés de change, afin de transformer cette dette en euros.

La position de change de RFF en montant notionnel peut se résumer de la façon suivante à la date d'arrêté des comptes :

31/12/2007	USD	GBP	JPY	CHF	Autres devises
Dettes libellées en devises	1 200,0	2 716,0	44 000,0	2 421,0	300,0
Dérivés de change	1 200,0	2 716,0	44 000,0	2 421,0	300,0
Exposition nette en devise	–	–	–	–	–

31/12/2006	USD	GBP	JPY	CHF	Autres devises
Dettes libellées en devises	1 255,0	2 666,3	37 000,0	2 421,0	300,0
Dérivés de change	1 255,0	2 666,3	37 000,0	2 421,0	300,0
Exposition nette en devise	–	–	–	–	–

Les cours de change utilisés pour les principales devises à la clôture sont les suivants :

Cours BCE	31/12/2007	31/12/2006
CAD	1,4449	1,5281
CHF	1,6547	1,6069
GBP	0,7334	0,6750
USD	1,4721	1,3170
JPY	164,9300	156,9300

Une augmentation ou une diminution instantanée de 10 % de l'euro par rapport aux devises, au 31 décembre 2007, aurait un impact non significatif en résultat et dans les capitaux propres, toutes choses étant égales par ailleurs.

4.15.2. Gestion du risque de taux

Pour se prémunir contre le risque de taux d'intérêt et optimiser ses charges financières sur un horizon moyen terme, RFF définit une structure cible d'endettement retenue à partir :

- De structures de taux efficaces (répartition entre taux fixe, variable et indexé à l'inflation) optimisant le couple « espérance de coût/risque ».

- De la part à taux variable maximale permettant de limiter la charge financière supplémentaire en cas de hausse des taux à un niveau supportable pour RFF.

RFF œuvre ainsi dans ce cadre de gestion, soit en agissant sur le type d'indexation de ses financements (taux fixe, variable, indexé à l'inflation), soit *via* des opérations sur produits dérivés dans les limites fixées par son conseil d'administration.

À la date de clôture, les principales caractéristiques en matière d'exposition au taux après prise en compte des dérivés de taux et de change sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Valeur comptable		Montant exposé après couverture	
	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2006
Dettes euro à taux fixe	19 735,2	19 925,8	19 068,8	18 747,6
Dettes euro indexées inflation	2 304,2	2 253,4	2 206,3	2 151,5
Dettes euro à taux variable (en net des équivalents de trésorerie)	5 118,4	4 990,3	6 083,6	5 865,1
Total	27 157,8	27 169,5	27 358,7	26 764,2

Le détail des instruments dérivés de change et de taux couvrant la dette est donné dans la note 4.15.3.

Le risque de taux d'intérêt est défini par la norme IFRS 7 comme étant le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêts de marché. Ainsi, les instruments non dérivés à taux fixe sont soumis au risque de taux s'ils sont comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat. De la même façon, les instruments non dérivés à taux fixe (non couverts) comptabilisés au coût amorti ne sont pas sujets au risque de taux.

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité sur les flux de trésorerie pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. Les instruments dérivés non qualifiés

comptablement de couverture et les dérivés incorporés séparés des dettes entraînent une certaine volatilité du résultat financier. Le détail des dérivés non qualifiés de couvertures est donné en note 4.15.3.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie génère une certaine volatilité des capitaux propres. L'analyse est préparée en supposant que le montant de dette et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre reste constant sur une année.

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt euros à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes. Une analyse similaire, sur cette même base, est présentée au titre de 2006.

(Impacts en millions d'euros)	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité + 100 pb	Impact du calcul de sensibilité - 100 pb	Impact du calcul de sensibilité + 100 pb	Impact du calcul de sensibilité - 100 pb
31 décembre 2007				
Dérivés	(3,9)	(3,9)	569,9	(691,1)
Flux de trésorerie	61,0	(61,0)	-	-
Total	57,1	(64,9)	569,9	(691,1)
31 décembre 2006				
Dérivés	(0,2)	(4,6)	653,0	(806,3)
Flux de trésorerie	59,0	(59,0)	-	-
Total	58,8	(63,6)	653,0	(806,3)

4.15.3. Situation comptable des instruments financiers dérivés

Pour couvrir son exposition aux risques de taux et de change, RFF a recours à des instruments dérivés qui sont comptablement qualifiés de couverture ou non.

Les principaux dérivés utilisés sont des contrats d'échange de taux d'intérêt, des options sur contrat d'échange de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des contrats d'échange de devises et des options de change.

La juste valeur des instruments dérivés inscrite au bilan se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2007				31/12/2006			
	Actif		Passif		Actif		Passif	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
DÉRIVÉS QUALIFIÉS DE COUVERTURE								
Couverture de juste valeur								
Taux d'intérêt	-	73,2	-	1,1	-	122,3	-	-
Change et taux d'intérêt	-	-	12,4	88,3	-	10,4	-	64,6
Couverture de flux de trésorerie								
Taux d'intérêt	0,9	35,8	-	20,0	-	21,7	-	100,9
Change et taux d'intérêt	-	17,6	46,9	739,8	-	62,1	23,6	617,7
Total dérivés qualifiés de couverture	0,9	126,6	59,3	849,2	-	216,5	23,6	783,2
DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS À TERME EN DEVISES NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE								
Taux d'intérêt	35,0	-	4,4	-	32,6	-	13,7	-
Change et taux d'intérêt	0,5	-	44,3	-	3,0	-	26,8	-
Dérivés incorporés	3,0	-	44,0	-	2,7	-	51,4	-
Total dérivés et opérations à terme en devises non qualifiés de couvertures	38,5	-	92,7	-	38,3	-	91,9	-
Total dérivés	39,5	126,6	152,0	849,2	38,3	216,5	115,5	783,2

Couverture de juste valeur

RFF utilise des swaps de taux euros ou des Cross Currency dont l'objectif est de couvrir les variations de juste valeur d'une dette financière ou d'une créance financière.

Les dérivés utilisés en couverture se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'unités)	31/12/2007			
	Valeur au bilan en euros		Montant notionnel en devises	
	Actif	Passif	Actif	Passif
DÉRIVÉS QUALIFIÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR				
Swaps taux fixe / taux variable				
Euro/Euro		73,2	1,1	1 214,0
CCS taux fixe / taux variable				
JPY/Euro		-	9,0	-
USD/Euro		-	73,1	-
CHF/Euro		-	16,4	-
CAD/Euro		-	2,2	-
		73,2	101,8	

(en millions d'unités)	31/12/2006			
	Valeur au bilan en euros		Montant notionnel en devises	
	Actif	Passif	Actif	Passif
DÉRIVÉS QUALIFIÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR				
Swaps taux fixe / taux variable				
Euro/Euro	122,3	-	1 664,0	-
CCS taux fixe / taux variable				
JPY/Euro	-	23,4	-	5 000,0
USD/Euro	-	29,7	-	407,7
CHF/Euro	10,4	-	300,0	-
CAD/Euro	-	11,5	-	300,0
Total	132,7	64,6		

Couverture de flux de trésorerie

RFF utilise des swaps de taux en euros ou des Cross Currency swaps ou une combinaison de Cross Currency Swaps et de swaps de taux en euros dont l'objectif est de couvrir les variations des flux contractuels des dettes. Par ailleurs, RFF utilise des swaps de taux en euros décalés, afin de couvrir des émissions futures.

Les flux contractuels des dérivés sont payés de façon symétrique aux flux contractuels des swaps et le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat. Dans le cas des précouvertures de dette future, le résultat de l'instrument de couverture est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette émise impacte le résultat.

À la date de la clôture, les dérivés utilisés en couverture de flux de trésorerie se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'unités)	31/12/2007				
	Juste valeur au bilan en euros		Réserve de couverture de flux de trésorerie	Montant notionnel en devises	
	Actif	Passif		Actif	Passif
DÉRIVÉS QUALIFIÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE					
Swaps prêteurs taux fixe / Emprunteurs taux variable en euro					
	1,4	0,8	1,7	75,1	170,0
CCS TV/TF					
GBP	9,1	69,2	(8,0)	50,0	147,4
CCS TF/TF					
CHF	-	68,2	8,1	-	1 271,0
GBP	4,3	465,1	(101,1)	50,0	1 550,0
JPY	-	16,3	17,1	-	25 000,0
USD	-	68,4	18,1	-	450,0
CCS TF/TV + Swap TV/TF					
GBP	39,4	101,3	77,5	1 584,5	838,7
USD	-	17,5	0,4	-	99,9
Opérations de précouverture d'émissions futures			16,6		
Total	54,3	806,8	30,4		

(en millions d'unités)	31/12/2006				
	Juste valeur au bilan en euros		Réserve de couverture de flux de trésorerie	Montant notionnel en devises	
	Actif	Passif		Actif	Passif
DÉRIVÉS QUALIFIÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE					
Swaps prêteurs taux fixe / emprunteurs taux variable en euro	0,8	11,2	(10,1)	-	170,0
CCS TV/TF					
GBP	-	-	(33,1)	-	197,4
USD	-	23,6	0,5	-	155,0
CCS TF/TF					
CHF	-	24,4	12,8	-	1 271,0
GBP	4,9	518,0	(287,5)	100,0	1 450,0
JPY	-	20,5	5,1	-	25 000,0
USD	-	25,3	(1,5)	-	450,0
CCS TF/TV + Swap TV/TF					
CHF	-	-	-	-	-
GBP	78,2	108,1	5,0	828,9	1 431,3
USD	-	11,0	(1,4)	-	184,6
Opérations de précouverture d'émissions futures	-	-	1,8	-	-
Total	83,9	742,2	(308,2)		

Les instruments dérivés non qualifiés de couverture Au 31 décembre 2007

(en millions d'unités)	31/12/2007			
	Juste valeur en euros		Montant notionnel en devises	
	Actif	Passif	Actif	Passif
DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE				
Swaps de taux	35,0	4,4	950,6	200,0
Swaps de change	-	-	-	-
GBP	-	8,7	-	223,9
CHF	0,3	3,9	66,0	890,0
USD	0,2	31,7	75,0	4 277,8
Dérivés incorporés	3,0	44,0	381,1	581,5

Les instruments dérivés non qualifiés de couverture Au 31 décembre 2006

	31/12/2006			
	Juste valeur en M€		Montant notionnel en devises en M€	
	Actif	Passif	Actif	Passif
DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE	38,3	91,9	-	-
Swaps de taux	32,6	13,9	1 175,4	200,6
Swaps de change	-	-	-	-
GBP	0,1	-	3,0	-
CHF	2,9	18,4	500,0	443,0
USD	-	8,5	-	391,4
Dérivés incorporés	2,7	51,1	381,1	581,5

Dérivés incorporés

RFF dispose de deux options sur deux lignes d'emprunt pour lesquelles la décision d'exercer ou non l'option ne lui appartient pas. Ces options ont été comptabilisées comme des dérivés autonomes conformément à la norme IAS 39 (cf. note 3.13.5.). La valeur au 31 décembre 2007 de ces dérivés incorporés s'élève à:

- 34,4 M€ : sur un emprunt d'échéance 2015 incluant une option de mise en place en 2015 d'une dette en GBP sur 14 ans à un taux fixe de 5,35 %,
- 0,9 M€ : sur un emprunt d'échéance 2019 incluant une option de changement de taux en 2009 d'Euribor à 2*Euribor-LiborGBP.

4.15.4. Risque de liquidité

En plus d'une gestion proactive de sa liquidité, de son accès diversifié à des ressources financières liquides, RFF a renouvelé le 11 décembre 2007 un crédit syndiqué pour un montant de 1,25 Md€ et une durée de cinq ans.

Cette facilité, servant notamment de ligne de sécurité pour les émissions court terme, n'a par ailleurs pas été utilisée en 2007.

Les tableaux suivants donnent pour les passifs financiers les flux de trésorerie contractuels non actualisés (correspondant aux montants à rembourser y compris les intérêts) au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006.

(en millions d'euros)		31/12/2007						
	Valeur comptable au bilan	Total des flux de trésorerie	< 6 mois	6 mois à < 1an	1 à < 5 ans	5 à < 10 ans	10 à < 20 ans	> 20 ans
PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS								
Emprunts LT RFF Euros	(16 465,7)	(24 531,1)	(396,4)	(349,1)	(5 535,6)	(6 579,9)	(8 874,1)	(2 796,0)
Emprunts LT RFF en devises	(6 149,8)	(12 092,2)	(297,7)	(803,5)	(1 973,4)	(1 313,4)	(3 226,1)	(4 478,1)
Total Emprunts LT RFF	(22 615,5)	(36 623,2)	(694,1)	(1 152,6)	(7 509,0)	(7 893,3)	(12 100,1)	(7 274,1)
Emprunts LT SNCF Euros	(3 253,4)	(4 434,7)	(1 383,5)	(84,1)	(1 055,6)	(916,2)	(995,3)	-
Emprunts LT SNCF en devises	(455,1)	(663,2)	(12,1)	(12,1)	(246,7)	(392,3)	-	-
Total Emprunts LT SNCF	(3 708,5)	(5 097,9)	(1 395,6)	(96,2)	(1 302,3)	(1 308,5)	(995,3)	-
Dette CT en euros	(685,7)	(691,0)	(524,0)	(167,0)	-	-	-	-
Dette CT en devises	(1 442,4)	(1 493,5)	(1 463,6)	(29,9)	-	-	-	-
Total Dette CT	(2 128,1)	(2 184,5)	(1 987,6)	(196,9)	-	-	-	-
Dettes fournisseurs (*)	(793,8)	(793,8)	(793,8)					
Autres Passifs Financiers courants	(1 180,3)	(1 180,3)	(1 180,3)					
Total des passifs financiers non dérivés	(A) (30 426,2)	(45 879,8)	(6 051,5)	(1 445,7)	(8 811,3)	(9 201,8)	(13 095,4)	(7 274,1)
DÉRIVÉS ASSOCIÉS AUX PASSIFS FINANCIERS								
Swaps de taux d'intérêt qualifiés de couverture								
Entrée de trésorerie		3 183,3	80,6	157,1	589,5	465,9	1 448,2	442,2
Sortie de trésorerie		(574,5)	(34,7)	(34,7)	(251,6)	(127,1)	(82,2)	(44,0)
		88,8	45,8	122,3	337,8	338,8	1 366,0	398,2
Swaps de taux d'intérêt non qualifiés de couverture (**)								
Entrée de trésorerie		1 011,1	802,5	19,0	99,6	76,2	13,7	-
Sortie de trésorerie		(998,0)	(803,8)	(19,4)	(92,4)	(69,5)	(12,9)	-
		(10,3)	(1,3)	(0,4)	7,2	6,7	0,8	-
Cross Currency Swaps de couverture								
Entrée de trésorerie en devise		11 923,7	128,4	492,2	1 894,3	1 705,5	3 225,8	4 477,5
Sortie de trésorerie en euros		(15 286,5)	(195,9)	(636,4)	(2 379,4)	(2 183,4)	(4 828,2)	(5 063,2)
		(869,9)	(3 362,9)	(67,5)	(144,2)	(485,1)	(1 602,5)	(585,7)
Cross Currency Swaps non qualifiés de couverture (**)								
Entrée de trésorerie en devise		831,7	181,4	323,4	325,8	0,1	0,3	0,7
Sortie de trésorerie en euros		(850,3)	(186,8)	(326,9)	(335,6)	(0,1)	(0,3)	(0,7)
		(2,9)	(18,6)	(5,3)	(3,5)	(9,8)	-	-
Contrats de change à terme								
Achats à terme de devises	(40,8)	1 493,5	1 463,6	29,9	-	-	-	-
Total dérivés associés aux passifs financiers	(B) (835,2)	731,9	1 432,8	4,6	(149,8)	(132,4)	(235,7)	(187,6)
Total	(A+B) (31 261,5)	(45 147,8)	(4 618,6)	(1 441,1)	(8 961,1)	(9 334,2)	(13 331,1)	(7 461,7)
Sous-total des flux nets euros		(45 147,8)	(4 618,6)	(1 441,1)	(8 961,1)	(9 334,2)	(13 331,1)	(7 461,7)
Sous-total des flux nets en devises		-	-	-	-	-	-	-

(*) Hors avoir à établir.

(**) Bien que non qualifiés comptablement de couverture, ces dérivés ne sont pas utilisés dans une activité de trading et restent adossés économiquement aux flux de trésorerie des dettes.

(en millions d'euros)		31/12/2006						
	Valeur comptable au bilan	Total des flux de trésorerie	< 6 mois	6 mois à < 1an	1 à < 5 ans	5 à < 10 ans	10 à < 20 ans	> 20 ans
PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS								
Emprunts LT RFF Euros	(14 803,9)	(22 429,0)	(357,2)	(310,2)	(5 239,7)	(5 731,6)	(8 050,0)	(2 740,3)
Emprunts LT RFF en devises	(6 523,0)	(12 609,7)	(140,3)	(280,5)	(2 660,1)	(1 537,4)	(3 259,1)	(4 732,4)
Total Emprunts LT RFF	(21 326,8)	(35 038,8)	(497,4)	(590,7)	(7 899,8)	(7 269,0)	(11 309,1)	(7 472,7)
Emprunts LT SNCF Euros	(4 653,1)	(6 569,5)	(778,1)	(1 448,4)	(2 206,1)	(1 081,3)	(1 055,5)	(0,1)
Emprunts LT SNCF en devises	(486,5)	(674,1)	(11,9)	(11,9)	(173,8)	(476,4)	-	-
Total Emprunts LT SNCF	(5 139,6)	(7 243,6)	(790,1)	(1 460,3)	(2 379,9)	(1 557,7)	(1 055,5)	(0,1)
Dette CT en euros	(665,4)	(655,0)	(620,0)	(35,0)	-	-	-	-
Dette CT en devises	(383,6)	(402,5)	(256,1)	(146,3)	-	-	-	-
Total Dette CT	(1 049,0)	(1 057,5)	(876,1)	(181,3)	-	-	-	-
Dettes fournisseurs (*)	(926,2)	(926,2)	(926,2)					
Autres Passifs financiers courants	(993,4)	(993,4)	(993,4)					
Total des passifs financiers non dérivés	(A) (29 435,1)	(45 259,4)	(4 083,3)	(2 232,4)	(10 279,7)	(8 826,8)	(12 364,6)	(7 472,8)
DÉRIVÉS ASSOCIÉS AUX PASSIFS FINANCIERS								
Swaps de taux d'intérêt qualifiés de couverture								
Entrée de trésorerie		3 371,9	79,5	71,4	1 065,3	402,2	1 349,7	403,9
Sortie de trésorerie		(889,1)	(34,4)	(34,4)	(651,1)	(124,0)	(31,1)	(14,3)
		43,1	2 482,8	45,1	37,0	414,2	278,2	389,6
Swaps de taux d'intérêt non qualifiés de couverture (**)								
Entrée de trésorerie		558,4	23,8	23,8	408,9	86,3	15,7	-
Sortie de trésorerie		(544,3)	(22,3)	(22,3)	(402,6)	(80,4)	(16,8)	-
		(29,7)	14,0	1,5	1,5	6,3	5,9	-
Cross Currency Swaps de couverture								
Entrée de trésorerie en devise		12 433,6	137,7	277,8	2 013,8	2 013,7	3 258,8	4 731,7
Sortie de trésorerie en euros		(15 126,2)	(183,8)	(316,7)	(2 451,7)	(2 317,8)	(4 675,5)	(5 180,5)
		(633,4)	(2 692,6)	(46,1)	(38,9)	(437,9)	(304,1)	(448,8)
Cross Currency Swaps non qualifiés de couverture (***)								
Entrée de trésorerie en devise		850,2	14,5	14,5	820,1	0,1	0,2	0,7
Sortie de trésorerie en euros		(862,0)	(15,6)	(15,6)	(829,6)	(0,1)	(0,3)	(0,7)
		(13,5)	(11,8)	(1,1)	(1,1)	(9,5)	(0,1)	-
Contrats de change à terme								
Achats à terme de devises	(10,3)	402,5	256,1	146,3	-	-	-	-
Total dérivés associés aux passifs financiers	(B) (643,8)	192,4	253,5	144,5	(26,9)	(20,1)	(99,3)	(59,2)
Total	(A+B) (30 078,9)	(45 067,0)	(3 829,7)	(2 087,9)	(10 306,6)	(8 846,9)	(12 463,9)	(7 532,0)
Sous-total des flux nets euros		(45 067,0)	(3 829,7)	(2 087,9)	(10 306,6)	(8 846,9)	(12 463,9)	(7 532,0)
Sous-total des flux nets en devises		-	-	-	-	-	-	-

(*) Hors avoir à établir.

(**) Bien que non qualifiés comptablement de couverture, ces dérivés ne sont pas utilisés dans une activité de trading et restent adossés économiquement aux flux de trésorerie des dettes.

4.15.5. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour RFF dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la suivante :

	Notes	Valeur comptable	
		31/12/2007	31/12/2006
Créances à long terme et dépôts versés	4.4.	4,7	4,1
Juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture	4.15.3.	38,5	38,3
Juste valeur des dérivés qualifiés de couverture	4.15.3.	127,5	216,5
Créances clients	4.6.	1 061,1	1 152,2
Créances subventions	4.8.	1 902,7	1 428,0
Comptes courants	4.4.	13,2	6,2
Débiteurs divers (hors charges constatées d'avance)	4.7.	543,9	504,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9.	1 294,3	346,1
Total		4 985,8	3 696,1

Gestion du risque clients

La balance âgée des créances clients échues se présente de la façon suivante au 31 décembre 2007 :

(en millions d'euros)	Montant non soldé	Courant		Non courant
		< 6 mois	> 6 mois	
Créances clients échues non provisionnées	591,9	591,9	-	-
Créances clients échues provisionnées	35,2	35,2	-	-
Créances clients non échues	461,9	461,9	-	-
Provision pour dépréciation client	(27,9)	(27,9)	-	-
Total	1 061,1	1 061,1	-	-

La balance âgée des créances subventions échues se présente de la façon suivante au 31 décembre 2007 :

(en millions d'euros)	Montant non soldé	Courant		Non courant
		< 6 mois	> 6 mois	
Créances subventions échues non provisionnées	1 017,1	1 017,1	-	-
Créances subventions échues provisionnées	3,9	3,9	-	-
Créances clients non échues	881,7	881,7	-	-
Total	1 902,7	1 902,7	-	-

Gestion du risque de contrepartie sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et sur les dérivés

RFF est exposé au risque de contrepartie à la fois dans le cadre de sa gestion de trésorerie courante (placements d'excédents de trésorerie en certificats de dépôt, billets de trésorerie...) et lors de ses opérations de gestion de la dette à moyen et long termes (transactions sur produits dérivés...).

Afin de prévenir toute évolution négative quant à la solidité financière des contreparties :

- Auprès desquelles RFF place ses liquidités, une limite d'engagement par contrepartie est fixée en montant nominal en fonction de leur notation court terme (*a minima* A1/P1/F1).
- Avec lesquelles il réalise des opérations sur instruments financiers, une limite d'exposition par contrepartie en valeur de marché est déterminée en fonction de leur notation long terme (*a minima* BBB-/Baa3/BBB-) et de leurs fonds propres. RFF a de plus mis en place un contrat de remise en garantie avec l'ensemble de ses contreparties sur opérations dérivées qui se déclenche dès que la contrepartie voit sa notation passer en dessous de AA-/Aa3/AA-.

4.16. Juste valeur des instruments financiers

31/12/2007		Catégories comptables IAS 39								
(en millions d'euros)	Notes	Actifs évalués à la JV par P/L (trading)	Actifs évalués à la JV par P/L (option JV)	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur de la classe
ACTIF										
Dérivés actif affectés à la dette	4.15.3.	38,5	-	127,5	-	-	-	-	166,0	166,0
Créances clients	4.6.	-	-	-	-	-	1 061,1	-	1 061,1	1 061,1
Autres actifs financiers	4.4.	-	-	-	-	-	63,1	-	63,1	63,1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.9.	-	1 294,3	-	-	-	-	-	1 294,3	1 294,3
Total		38,5	1 294,3	127,5	-	0,0	1 124,2	-	2 584,5	2 584,5
PASSIF										
Dette long terme RFF	4.14.	-	-	-	-	-	-	22 615,5	22 615,5	22 302,4
Dette long terme SNCF	4.14.	-	-	-	-	-	-	3 708,5	3 708,5	3 578,0
Dette court terme	4.14.	-	-	-	-	-	-	2 128,1	2 128,1	2 128,1
Dérivés passif affectés à la dette	4.15.3.	92,7	-	908,5	-	-	-	-	1 001,2	1 001,2
Fournisseurs	4.15.4	-	-	-	-	-	-	793,8	793,8	793,8
Autres passifs financiers	4.17. et 4.20.	-	-	-	-	-	-	1 212,8	1 212,8	1 212,8
Total		92,7	-	908,5	-	-	-	30 458,7	31 460,0	31 016,4
31/12/2006		Catégories comptables IAS 39								
(en millions d'euros)	Notes	Actifs évalués à la JV par P/L (trading)	Actifs évalués à la JV par P/L (option JV)	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur de la classe
ACTIF										
Dérivés actif affectés à la dette	4.15.3.	38,3	-	216,5	-	-	-	-	254,8	254,8
Créances clients	4.6.	-	-	-	-	-	1 152,8	-	1 152,8	1 152,8
Autres actifs financiers	4.4.	-	-	-	-	-	69,4	-	69,4	69,4
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.9.	-	346,1	-	-	-	-	-	346,1	346,1
Total		38,3	346,1	216,5	-	-	1 222,2	-	1 823,1	1 823,1
PASSIF										
Dette long terme RFF	4.14.	-	-	-	-	-	-	21 326,8	21 326,8	21 552,1
Dette long terme SNCF	4.14.	-	-	-	-	-	-	5 139,7	5 139,7	5 124,6
Dette court terme	4.14	-	-	-	-	-	-	1 049,0	1 049,0	1 049,0
Dérivés passif affectés à la dette	4.15.3.	91,9	-	806,8	-	-	-	-	898,7	898,7
Fournisseurs	4.15.4.	-	-	-	-	-	-	926,2	926,2	926,2
Autres passifs financiers	4.17 et 4.20.	-	-	-	-	-	-	1 004,8	1 004,8	1 004,8
Total		91,9	-	806,8	-	-	-	29 446,5	30 345,2	30 555,4

4.17. Autres passifs non courants

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Dépôts et cautionnements reçus	32,5	11,4
Autres	-	-
Total autres passifs non courants	32,5	11,4

4.18. Fournisseurs

Les éléments constitutifs de la rubrique se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Dettes fournisseurs	333,7	386,2
Factures non parvenues	460,2	540,0
Avoirs à établir	98,8	207,0
Total	892,7	1 133,2

4.19. Autres créditeurs

Les autres créditeurs s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Dettes fiscales et sociales	248,9	274,0
Produits constatés d'avance	230,4	207,5
Autres dettes	95,0	57,0
Total	574,3	538,5

4.20. Autres passifs financiers courants

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Dettes sur immobilisations	1 177,5	993,4
Comptes courants SNCF	2,8	-
Total	1 180,3	993,4

4.21. Autres éléments d'information

4.21.1. Analyse de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

(en millions d'euros)	31/12/2006	Variation impact en flux de trésorerie	Virements de postes à postes	Variation de la juste valeur	31/12/2007
Client SNCF	(1 134,2)	181,6	(23,2)	-	(975,8)
Clients autres	(40,6)	(0,1)	(43,3)	-	(83,9)
Fournisseurs SNCF	968,6	(158,8)	(0,1)	-	809,6
Fournisseurs autres	164,6	30,5	11,0	-	206,1
Créances fiscales et sociales	(448,7)	(33,6)	3,0	-	(479,3)
Dettes fiscales et sociales	274,0	(25,1)	-	-	248,9
Comptes courants SNCF exploitation	(11,5)	6,7	0,1	-	(4,8)
Comptes courants autres (GIE)	(2,9)	(9,4)	-	-	(12,3)
Autres créances	(56,0)	37,9	113,1	-	95,0
Autres dettes	57,0	(15,4)	(108,1)	-	(66,5)
Subvention d'exploitation à recevoir	-	-	-	-	-
Subvention d'exploitation constatée d'avance	-	-	-	-	-
Produits constatés d'avance (autres)	207,5	22,2	0,7	-	230,4
Charges constatées d'avance	(214,1)	(14,4)	-	-	(228,5)
Besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(236,3)	22,2	(46,9)	-	(261,1)

4.21.2. Analyse des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations

(en millions d'euros)	31/12/2007	dont variation de BFR	31/12/2006	dont variation de BFR
Immobilisations brutes : acquisitions de l'exercice	(2 473,6)	-	(2 335,5)	-
Variation de la dette sur Immobilisations	68,9	68,9	100,2	100,2
Décaissements sur acquisitions	(2404,6)	68,9	(2235,3)	100,2
Subventions : attributions de l'exercice	2 179,1	-	2 207,4	-
Variation des subventions à encaisser	(450,1)	(450,1)	(345,5)	(345,5)
Variation des subventions à appeler	5,5	5,5	(95,8)	(95,8)
Variation des subventions appelées d'avance	272,4	272,4	184,1	184,1
Encaissements de subventions	2006,9	(172,2)	1950,1	(257,2)
Flux de trésorerie net	(397,8)	(103,3)	(285,2)	(157,0)

Note 5

Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires de l'exercice par nature

Le chiffre d'affaires se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	2007	2006
Redevances d'infrastructure	2 448,5	2 304,4
Transport d'électricité	146,4	183,1
Redevances complémentaires électricité	89,9	90,9
Prestations complémentaires	45,0	16,5
Produits hors trafic – gestion déléguée	1,9	(6,7)
Produits relatifs aux embranchements particuliers	14,0	13,9
Produits hors trafic en gestion directe	63,0	63,4
Ventes fournitures	34,2	23,3
Autres produits des activités annexes	5,1	11,7
Refacturation prestations de sécurité	–	–
Total	2 847,8	2 700,5

Les redevances d'infrastructure s'élèvent à 2 448,5 M€, en hausse de 144,1 M€, soit 5,9 % par rapport à la même période en 2006. Ces redevances d'infrastructure sont composées des redevances suivantes :

(en millions d'euros)	2007	2006
Droit d'accès (DA)	93,6	80,7
Droit de réservation des sillons (DRS)	1 485,1	1 417,2
Droit de réservation des arrêts en gare (DRAG)	424,8	415,7
Droit de circulation (DC)	444,9	390,8
Total redevances d'infrastructure	2 448,4	2 304,4

L'accroissement des redevances est principalement dû, pour l'ensemble des droits, à l'augmentation de nos barèmes (+ 128,4 M€).

La mise en service commerciale de la LGV Est européenne en juin 2007 s'est traduite par une augmentation de l'activité sur la partie du territoire desservi.

La ligne nouvelle a généré 24,0 M€ de redevances depuis sa mise en service.

L'évolution des volumes constatée en 2007 est contrastée : hausse de 1,5 % des sillons.kilomètres réservés et baisse de 1,6 % des circulations (en trains.kilomètres).

De même, concernant les droits d'accès en gare (Drag), l'effet prix explique 3,6 M€ sur les 4,4 M€ d'augmentation constatée.

La baisse du volume global des circulations s'explique surtout par l'évolution de l'activité fret et trains grandes lignes, tandis que les TGV, et dans une moindre mesure les TER et Transiliens, continuent une tendance positive.

La redevance complémentaire d'électricité, à 89,9 M€ reste stable par rapport à 2006 (– 1,1 %).

Les prestations complémentaires relatives aux chantiers de transports combinés, à l'utilisation des triages, au stationnement prolongé sur certaines voies ainsi qu'à l'usage des voies de la gare « Futuroscope » s'élèvent à 45 M€. Elles sont en hausse de 28,5 M€, soit + 172,7 % par rapport à la même période de 2006 en raison de nouvelles prestations complémentaires sur les accès aux voies de service et sur les accès des trains électriques sur la ligne Passilly-Le Creusot-Mâcon.

Les produits hors trafic sont en hausse de 14 % par rapport à la même période en 2006. Ils sont gérés de plusieurs façons :

- Par Icade Gestion Tertiaire (IGT) jusqu'au 31 mars 2007 (et 30 juin 2007 pour les encaissements) pour une partie des contrats d'occupation dont la redevance annuelle est supérieure à 15 000 € HT, qui facture au nom et pour le compte de RFF.

- Par ICF Novedis jusqu'au 30 juin 2007 pour les logements.
- Par Adyal et Nexity depuis le 1^{er} janvier 2007 (avec prise d'effet en pratique au 1^{er} décembre 2006) pour les contrats anciennement gérés par la SNCF, et depuis le 1^{er} juillet 2007 pour ceux anciennement gérés par Icade Gestion Tertiaire et par ICF Novedis.
- Ou directement par RFF.

5.2. Rémunération de la gestion déléguée

Les différentes composantes de la rémunération de la gestion déléguée sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2007	2006
Rémunération pour la gestion du réseau	(2 718,0)	(2 597,2)
Rémunération pour la gestion du patrimoine	(79,3)	(38,2)
Rémunération pour la gestion des quais	(37,9)	(40,8)
Forfait fournitures	-	-
Actes de malveillance	(28,2)	(28,6)
Rémunération de gestion SNCF ITE	-	(1,4)
Total	(2863,4)	(2706,2)

Réseau ferré de France est un établissement public à caractère industriel et commercial (Epic), créé par la loi n° 97-135 du 13 février 1997, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1997.

Cette loi et ses décrets d'application n° 97-444, 97-445 et 97-446 ont créé RFF sous la forme d'une entité indépendante, propriétaire des infrastructures ferroviaires françaises affectées précédemment à la SNCF. Le décret du 6 décembre 2006 a tout récemment confirmé les missions de RFF, tout en précisant les conditions dans lesquelles elles pouvaient être déléguées à la SNCF.

RFF délègue les missions suivantes :

1. L'établissement du système d'organisation de l'ensemble des circulations ferroviaires sur le réseau, dit « graphique de circulation ».
2. La gestion des systèmes de régulation et de sécurité et la gestion opérationnelle des circulations.
3. La surveillance, l'entretien régulier, les réparations, dépannages et autres mesures nécessaires au fonctionnement du réseau et de l'ensemble des installations techniques.

En application de l'article 15 du décret précité, la rémunération de la SNCF est définie sur une base forfaitaire pour chacune des trois catégories de missions.

La convention de gestion de l'infrastructure représente une charge 2007 de 2718 M€ dont – 3,8 M€ de régularisation sur exercices antérieurs.

La convention de gestion des quais signée avec la SNCF représente une charge de 37,9 M€ pour l'exercice 2007 (dont – 2,1 M€ de régularisation au titre de l'année 2006).

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la convention de gestion du patrimoine RFF-SNCF est remplacée par une convention de prestation de services et par une convention financière. Le montant de la convention de prestation de services pour l'exercice 2007 s'élève à 37,8 M€. Le montant de la convention financière pour la même période est de 15,8 M€. Le montant de la prestation réalisée par les mandataires Adyal et Nexity s'élève à 10,2 M€. Un montant total de charges complémentaires de 15,4 M€ a également été comptabilisé au titre des exercices antérieurs.

5.3. Autres charges de réseau

Ces autres charges sont constituées du poste « Électricité ».

(en millions d'euros)	2007	2006
Électricité	(145,0)	(183,9)
Total	(145,0)	(183,9)

En vertu d'un contrat en date du 1^{er} mars 2007 signé auprès d'EDF Entreprise, RFF achète l'énergie consommée dans ses installations, c'est-à-dire essentiellement les pertes par effet Joule.

EDF Entreprise, en tant que « responsable d'équilibre », assure à RFF par ce même contrat la fourniture de la consommation d'ajustement pour ses achats en propre.

Les contrats d'accès au réseau signés avec RTE (contrat Cart), EDF-ERD (contrat Card) et Électricité de Strasbourg assurent à RFF le transport de l'énergie consommée par l'ensemble des acteurs du monde ferroviaire sur les réseaux d'électricité haute et moyenne tension, en amont des sous-stations.

L'ensemble de ces prestations représente une charge de 145 M€ en 2007, compte tenu d'une CSPE annuelle plafonnée à 0,5 M€.

La charge constatée ainsi que les coûts relatifs à la gestion des contrats sont répartis mensuellement sur les utilisateurs du réseau au prorata de leurs trafics, sous la forme d'une redevance complémentaire de traction électrique (RCTE) qui représente un montant de 146,4 M€ pour 2007.

La différence entre les charges et produits relevant de la RCTE s'explique en partie par un écart de provision constaté à l'exercice précédent et par la facturation correspondante établie en 2007.

5.4. Impôts et taxes

Les éléments constitutifs de la rubrique sont les suivants :

(en millions d'euros)	2007	2006
Impôts, taxes gestion directe	(6,2)	(4,1)
Impôts et taxes gestion mandatée	(45,5)	(97,2)
(Dotations) / Reprises nettes aux provisions pour risques sur impôts	10,0	35,2
Total	(41,7)	(66,1)

5.5. Autres charges opérationnelles

Ces charges se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	2007	2006
Frais d'études nets de production immobilisée	(52,2)	(26,7)
Travaux et équipements ferroviaires nets de production immobilisée	(56,0)	-
Autres achats externes nets de production immobilisée	(92,8)	(78,7)
Charges de personnel nets de production immobilisée	(57,5)	(48,1)
Total	(258,6)	(153,5)

5.5.1. Charges de personnel

(en millions d'euros)	2007	2006
Salaires	(40,5)	(33,9)
Charges sociales	(17,0)	(14,2)
Total	(57,5)	(48,1)

5.5.2. Effectifs

Au 31 décembre 2007, l'effectif est de 843 agents RFF, dont 32 fonctionnaires détachés et 82 agents mis à disposition (dont 73 agents par la SNCF, 7 agents par la RATP, 2 agents par GDF). Pour mémoire, l'effectif s'élevait à 761 agents au 31 décembre 2006.

5.5.3. Rémunération des dirigeants

Pour l'exercice 2007, la rémunération globale des membres du comité exécutif de RFF s'établit à 1 985 560 € pour un effectif moyen de 12,27 personnes.

5.6. Reprises de subventions d'investissement

(en millions d'euros)	2007	2006
Reprises de subventions d'investissement	150,9	88,1
Reprises de subventions de renouvellement et mise aux normes	65,8	45,0
Total	216,7	133,1

5.7. Autres charges et produits courants

(en millions d'euros)	2007	2006
Frais bancaires	(0,2)	(1,1)
Autres charges	(142,0)	(72,5)
AUTRES CHARGES COURANTES	(142,2)	(73,6)
Résultat sur cessions d'immobilisations du patrimoine	36,8	71,6
Résultat sur cessions d'immobilisations autres	-	-
Autres produits	53,6	26,7
Autres produits courants	90,3	98,3

5.8. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2007	2006
Charges sur passif au coût amorti	(1 338,0)	(1 326,4)
Résultat des dérivés affectés à la dette	(23,0)	19,4
Résultat de change	0,1	-
TOTAL COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	(1 360,9)	(1 307,0)
Résultat sur Actif évalué à la juste valeur	25,3	20,2
Coût de l'endettement financier net	(1 335,6)	(1 286,8)

(en millions d'euros)	2007	2006
Intérêts net perçus des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	6,8	35,9
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	(80,5)	(86,8)
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	80,7	86,7
Reprise par résultat des montants différés en capitaux propres (*)	(46,4)	(41,6)
Inefficacité des couvertures de cash flows	5,9	1,9
Résultat sur dérivés non qualifiés de couvertures	10,5	23,4
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette nette financière	(23,0)	19,4

(*) Hors dérivés de change qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Variation des réserves relatives aux couvertures de flux de trésorerie:

Le résultat différé en capitaux propres comprend l'impact de change constaté sur les couvertures de flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2007, les réserves recyclables se décomposent de la façon suivante (en millions d'euros):

Solde au 01/01/2006	(526,0)
Reprise par résultat des montants différés en capitaux propres (*)	2,2
Variation en capitaux propres	215,6
Solde au 01/01/2007	(308,2)
Reprise par résultat des montants différés en capitaux propres (*)	(344,0)
Variation en capitaux propres	682,5
Solde au 31/12/2007	30,4

(*) Y compris impacts des dérivés de change qualifiés de flux de trésorerie et immédiatement transférés en résultat à hauteur de 39,4 M€ en 2006 et de 390,5 M€ en 2007.

5.9. Autres charges et produits financiers

Cette rubrique se décompose ainsi:

(en millions d'euros)	2007	2006
Produits d'intérêts en compte courant	9,8	4,4
Autres produits financiers	18,2	17,0
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	28,0	21,3
Charges d'intérêts d'avance en compte courant	(9,2)	(11,8)
Autres charges financières	(5,8)	(0,8)
Autres charges financières	(15,0)	(12,6)

Les autres charges et produits financiers sont essentiellement constitués des intérêts sur les comptes courants SNCF ainsi que les intérêts moratoires facturés par RFF aux cofinanceurs et facturés à RFF par les fournisseurs.

Note 6

Parties liées

Relations avec l'État

Conformément à la législation applicable aux entreprises dont l'État est actionnaire unique, RFF est soumis au contrôle économique et financier de l'État, de la Cour des comptes, du Parlement, de même qu'aux vérifications de l'Inspection générale des finances.

Impacts sur le résultat des subventions reçues de l'État

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Contribution aux charges d'infrastructure	828,1	979,0
Subvention de désendettement	693,5	730,0
Total	1 521,6	1 709,0

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Subvention de renouvellement	2 127,3	2 127,3
Subvention de désendettement à recevoir	43,0	-
Subvention de renouvellement à recevoir	225,0	225,0
Total	2 395,3	2 352,3

Relations avec la SNCF

Les relations entre RFF et la SNCF sont régies par des conventions. La loi n° 97-135 du 13 février 1997 portant création de RFF prévoit à son article 1^{er} qu'une convention entre RFF et la SNCF fixe, notamment, les conditions d'exécution et de rémunération des missions dévolues à la SNCF, à savoir la gestion du trafic et des circulations ainsi que le fonctionnement et l'entretien des installations techniques et de sécurité du réseau. À cet effet, RFF et la SNCF ont signé le 26 octobre 1998 la convention n° 98-007. Le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 précise que cette convention peut prévoir, si besoin, la conclusion de conventions particulières de durée adaptée pour l'exécution des différentes missions confiées à la SNCF. Ainsi, une convention particulière afférente à la gestion des quais, des grandes halles de voyageurs et ouvrages annexes a été signée. De même, la convention conclue le 19 mai 1999

matérialise les engagements respectifs de RFF et de la SNCF pour la réalisation des actions de recherche intéressant le réseau ferré national. Deux conventions ont trait aux opérations d'investissement de RFF : la première définit les modalités d'achat groupé, de logistique et de gestion du transport des fournitures à gestion centralisée, et la seconde les prestations liées à ces opérations.

À ces conventions purement ferroviaires, s'ajoutent la convention de gestion du patrimoine, qui définit la mission de gestion du patrimoine immobilier de RFF déléguée à la SNCF, et la convention relative à la dette de RFF vis-à-vis de la SNCF, qui précise la consistance de la dette héritée et ses modalités de remboursement.

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Produits: Péages	2 723,7	2 594,3
Charges: Convention de gestion	2 825,0	2 676,2
Production d'immobilisations mandatée à la SNCF	1 840,1	1 636,1

Note 7

Engagements hors bilan

Garanties financières

RFF a reçu des cautions bancaires de Calyon pour un montant total de 1,3 M€ au bénéfice :

- De différentes préfectures pour couvrir des dépenses de remise en état de sites exploités dans le cadre

de programmes d'investissement (cinq cautions pour un total de 1,1 M€).

- De Crédit Suisse Asset Management pour couvrir un bail commercial (une caution pour 0,2 M€).
-

Note 8

Événements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événements postérieurs à la clôture justifiant une note dans l'annexe.

Note 9

Effets de la première application des normes IFRS

Conformément à la norme IFRS 1 « première adoption des normes IFRS » et à la recommandation de l'Autorité des marchés financiers, le groupe RFF a préparé dans cette note une information sur la transition aux normes IAS/IFRS, présentant l'impact chiffré du passage aux IFRS sur :

- Les capitaux propres à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2006, date à laquelle les impacts définitifs de la transition sont enregistrés en capitaux propres, ainsi qu'au 31 décembre 2006.
- Le bilan au 1^{er} janvier 2006 et au 31 décembre 2006.
- Le compte de résultat au 31 décembre 2006.
- Le tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2006.

9.1. Présentation des options comptables retenues

9.1.1. Options comptables liées à la première adoption des IFRS

IFRS 1 « première adoption des normes d'information financières internationales » prévoit qu'un premier adoptant peut ou doit déroger dans certains cas au caractère rétroactif de l'application des normes IFRS. Réseau ferré de France a

examiné tous les traitements proposés et n'a pas retenu la seule exception facultative applicable l'autorisant à évaluer certains actifs (incorporels, corporels et immeubles de placement) à la juste valeur dans le bilan d'ouverture.

IFRS 1 prévoit également de manière obligatoire une application prospective des règles d'évaluation et de comptabilisation des instruments dérivés et des opérations de couverture à la date de la première application.

Rappel des règles de première application aux instruments dérivés et des opérations de couverture

Les règles générales sont les suivantes :

- Les instruments dérivés doivent être inscrits à leur juste valeur au bilan.
- Tous les gains et pertes différés sur instruments dérivés qui figuraient antérieurement au bilan doivent être éliminés.

L'application prospective de la comptabilité de couverture se traduit de la manière suivante :

- Les qualifications antérieures (couverture/non-couverture)
-

sont conservées même si les opérations ne respectent pas les critères de qualification (documentation/tests d'efficacité) de la norme IAS 39. L'unique exception à cette règle concerne les opérations antérieurement qualifiées de couverture mais qui, par nature, ne correspondent pas à la définition d'une couverture selon la norme IAS 39 (éligibilité de l'élément couvert et de l'instrument de couverture).

• Par la suite, les opérations qualifiées antérieurement de couverture qui ne remplissent plus les conditions de qualification sont déqualifiées.

Pour toutes les autres normes IFRS, le retraitement des valeurs d'entrée des actifs et des passifs au 1^{er} janvier 2006 a été effectué de façon rétrospective comme si ces normes avaient toujours été appliquées.

9.1.2. Méthodes IFRS optionnelles retenues

Certaines normes proposent des options en matière de règles et méthodes. Réseau ferré de France a choisi d'appliquer les modalités suivantes :

- Les actifs corporels et incorporels figurent au bilan au coût amorti.
- Les immeubles de placement figurent au bilan au coût amorti.
- Les coûts des emprunts servant au financement des immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.
- Les écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel sont immédiatement inscrits en charges.
- Les subventions d'investissement reçues par Réseau Ferré de France sont présentées au passif du bilan et reprises au résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

9.2. Tableaux de rapprochement des états financiers entre le référentiel IFRS et le référentiel CNC

Dans les tableaux suivants, les agrégats en italiques sont des agrégats du référentiel français qui disparaissent dans les états financiers aux normes IFRS.

9.2.1. Tableau de rapprochement des capitaux propres d'ouverture et du 31 décembre 2006

(en millions d'euros)	Dotations de l'état	Report à nouveau et résultat 2005	Subventions	Retraitements Réserves recyclables	Retraitements Réserves non recyclables	01/01/2006 Capitaux propres	Résultat 31/12/06	Variation subventions	Variation réserves recyclables	31/12/2006 Capitaux propres
Capitaux propres sociaux – normes françaises	9764,6	(21 882,4)	7 815,0	–	–	(4 302,8)	(283,4)	2 074,4	–	(2 511,8)
Reclassement des subventions	–	–	(7 815,0)	–	–	(7 815,0)	–	(2 074,4)	–	(9 889,4)
Capitaux propres sociaux – normes françaises – présentation IFRS	9764,6	(21 882,4)	–	–	–	(12 117,8)	(283,4)	–	–	(12 401,2)
Actifs en couverture de juste valeur	–	–	–	–	1,1	1,1	(1,1)	–	–	–
Dérivés en couverture de juste valeur	–	–	–	–	(1,0)	(1,0)	1,0	–	–	–
Sous-total actifs en couverture de juste valeur	–	–	–	–	0,1	0,1	(0,1)	–	–	–
Dettes en couverture de juste valeur	–	–	–	–	(289,0)	(289,0)	188,1	–	–	(100,9)
Dérivés en couverture de juste valeur	–	–	–	–	281,5	281,5	(201,1)	–	–	80,4
Sous-total dette en couverture de juste valeur	–	–	–	–	(7,5)	(7,5)	(13,0)	–	–	(20,5)
Dettes en couverture de flux de trésorerie (conversion au cours de clôture)	–	–	–	–	252,5	252,5	58,0	–	–	310,5
Dérivés en couverture de flux de trésorerie	–	–	–	(526,0)	(266,2)	(792,2)	(56,8)	–	217,1	(631,9)
Sous-total en couverture de flux de trésorerie	–	–	–	(526,0)	(13,7)	(539,7)	1,2	–	217,1	(321,4)
Dettes court terme – BT ECP en option de juste valeur	–	–	–	–	(17,0)	(17,0)	28,7	–	–	11,7
Achats à terme devises – ECP	–	–	–	–	16,9	16,9	(28,4)	–	–	(11,5)
Dérivés qualifiés trading	–	–	–	–	(0,3)	(0,3)	(10,8)	–	0,6	(10,5)
Impact sur les dettes non couvertes	–	–	–	–	–	–	9,6	–	–	9,6
Impact sur les dettes au coût amorti et divers impacts	–	–	–	–	(19,0)	(19,0)	3,6	–	–	(15,4)
Sous-total autres impacts	–	–	–	–	(19,4)	(19,4)	2,8	–	0,6	(16,0)
TOTAL des impacts IFRS	–	–	–	(526,0)	(40,5)	(566,5)	(9,1)	–	217,7	(357,9)
CAPITAUX PROPRES IFRS	9764,6	(21 882,4)	–	(526,0)	(40,5)	(12 684,3)	(292,5)	–	217,7	(12 759,1)

Reclassement des subventions d'investissement et de renouvellement

Les subventions d'investissement ont été déclassées des capitaux propres, afin d'être présentées en passifs non courants conformément à l'une des options proposées par la norme IAS 20. L'impact de ce reclassement s'est traduit par une diminution

de capitaux propres à hauteur de 7 815,0 M€ au 1^{er} janvier 2006

et 9 889,4 M€ au 31 décembre 2006.

Les autres impacts constatés dans les capitaux propres concernent l'application de la norme IAS 39 relative à l'évaluation et à la comptabilisation des instruments financiers.

Opérations de couverture de juste valeur

Pour les opérations qualifiées de couvertures de juste valeur, le dérivé est inscrit à sa juste valeur au bilan, et la valeur comptable de l'élément couvert (actif ou passif) est réévaluée au bilan du montant de la variation des risques couverts.

Pour la première application de la norme IAS 39, la norme IFRS 1 précise que la valeur comptable de l'instrument couvert est ajustée du plus petit montant entre :

- La variation cumulée de juste valeur de l'instrument couvert liée au risque couvert.
- La variation de valeur de l'instrument de couverture.

Au 1^{er} janvier 2006, l'écart entre la juste valeur du dérivé et l'ajustement de l'élément couvert est constaté en capitaux propres (réserves « résultat antérieur »).

Opérations de couverture de flux de trésorerie

Pour les opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie, la variation de juste valeur est comptabilisée dans une rubrique distincte des capitaux propres, identifiée dans le tableau de rapprochement des capitaux propres dans la colonne « retraitements des réserves recyclables ».

Il s'agit de l'impact le plus significatif dans les capitaux propres d'ouverture, soit une minoration de 526 M€. Les montants différés dans cette rubrique spécifique des capitaux propres sont transférés dans les réserves non recyclables au fur et à mesure que l'élément couvert impacte ces mêmes réserves. Une part importante des éléments couverts est constituée de dettes en devises qui conformément à la norme IAS 21 sur les conversions en devises est réestimée au cours de clôture de la devise. Ainsi, l'effet change des dérivés est constaté en résultat de façon symétrique à la reconnaissance en résultat de la variation de change sur la dette couverte.

Retraitement des autres instruments financiers

Les autres retraitements en situation nette s'expliquent par :

- Le retraitement des dettes au coût amorti en IFRS et prêts RIF à taux bonifiés.

Les emprunts étaient comptabilisés en normes françaises à la valeur de remboursement. Les frais et primes d'émission rattachés à l'émission de la dette étaient enregistrés dans des comptes de régularisation et amortis linéairement en résultat sur la durée de vie de l'emprunt. Selon le référentiel IFRS, les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux effectif. Les coûts de transaction et les primes d'émission directement rattachés à l'émission d'un passif financier sont enregistrés en diminution du passif financier.

L'écart en situation nette s'explique par la différence d'amortissement des frais et primes d'émission des emprunts (amortissement linéaire normes françaises versus amortissement actuariel en normes IFRS).

Au titre du taux bonifié des prêts RIF, une subvention de 22,5 M€ a été constatée dans le bilan RIFS au 1^{er} janvier 2006 et les prêts RIF ont été réduits de 15,2 M€. Ce retraitement minore la situation nette des comptes IFRS de 7,3 M€.

- Retraitements des dérivés qualifiés de trading. Les impacts sur les capitaux propres des dérivés de trading s'expliquent principalement par les opérations qualifiées antérieurement de couverture mais qui, par nature, ne correspondent pas à la définition d'une couverture en IFRS (provenant notamment des dérivés qui sont nets vendeurs d'option) et par la variation de valeur des dérivés incorporés qui ont été bifurqués des dettes.

La bifurcation des dérivés incorporés réduit les capitaux propres de 41 M€ au 1^{er} janvier 2006. Cette réduction des capitaux propres provient pour la quasi-totalité du retraitement de l'option permettant à l'investisseur privé de renouveler un emprunt en euros de 500 M€ (échéance 2015) en mettant en place un emprunt de 300M GBP d'une durée de quinze ans dont le taux est fixé contractuellement.

9.2.2. Tableau de passage sur le bilan au 1^{er} janvier 2006

ACTIF (en millions d'euros)	31/12/2005 en normes françaises publié	Reclasse- ments IFRS	01/01/2006 en normes françaises reclassé au format IFRS	IAS 20	IAS 40	IFRS 5	IAS 39 – Instruments financiers				01/01/2006 en normes IFRS
				Sub- ven- tions	Immeubles de placement	Actifs détenus en vue de la vente	Dettes LT	Dérivés FVH	Dérivés CFH	Autres retraite- ments IAS 39	
ACTIFS NON COURANTS	-	(154,3)	23 076,6	-	-	(25,9)	-	342,1	24,4	-	23 417,3
Immobilisations incorporelles	4,0	-	4,0	-	-	-	-	-	-	-	4,0
Immeubles de placement	-	-	-	-	615,9	-	-	-	-	-	615,9
Immobilisations corporelles (réseau ferré)	-	23 067,8	23 067,8	-	(615,9)	(25,9)	-	-	-	-	22 426,0
- Terrains	3 292,3	(3 292,3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations en service	13 562,4	(13 562,4)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Immobilisations en cours	6 197,3	(6 197,3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (fonctionnement)	15,7	(15,7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	159,1	(159,1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers non courants	-	4,8	4,8	-	-	-	-	-	-	-	4,8
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-	342,1	24,4	-	366,6
Impôts différés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actif immobilisé	23 230,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS COURANTS	-	71,8	3 166,1	225,0	-	25,9	(188,0)	(82,1)	(117,9)	35,9	3 064,9
Stocks	-	-	NA	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés / clients	34,0	900,0	934,0	-	-	-	-	-	-	-	934,0
Créances vis-à-vis de la SNCF	900,0	(900,0)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes courants SNCF	7,8	(7,8)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances / Autres débiteurs	1 526,5	(1 141,6)	384,9	-	-	-	-	-	-	-	384,9
Subventions à recevoir	-	964,7	964,7	225,0	-	-	-	-	-	-	1 189,7
Actifs financiers courants	-	60,5	60,5	-	-	-	-	-	-	-	60,5
Instruments dérivés	-	533,8	533,8	-	-	-	(188,0)	(82,1)	(117,9)	35,9	181,7
Valeurs mobilières de placement et assimilées, disponibilités, instruments de trésorerie	288,2	(288,2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	288,2	288,2	-	-	-	-	-	-	-	288,2
Charges constatées d'avance	64,7	(64,7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actif circulant	2 821,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges à répartir	190,6	(190,6)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écart de conversion actif	82,5	(82,5)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	25,9	-	-	-	-	25,9
Total actif	26 325,2	(82,5)	26 242,8	225,0	-	25,9	(188,0)	260,0	(93,5)	35,9	26 482,2

9.2.2. Tableau de passage sur le bilan au 1^{er} janvier 2006 (suite)

PASSIF (en millions d'euros)	31/12/2005 en normes françaises publié	Reclasse- ments IFRS	01/01/2006 en normes françaises reclassé au format IFRS	IAS 20 Subven- tions	IAS 39 – Instruments financiers				01/01/2006 en IFRS
					Dettes LT	Dérivés FVH	Dérivés CFH	Autres retraitements IAS 39	
CAPITAUX PROPRES	(4 302,8)	(7 815,0)	(12 117,8)		(55,5)	281,5	(792,2)	(0,3)	(12 684,3)
<i>Dotation initiale en capital</i>	856,2	(856,2)	–	–	–	–	–	–	–
<i>Dotation complémentaire en capital</i>	8 908,5	(8 908,5)	–	–	–	–	–	–	–
Dotation en capital	–	9 764,6	9 764,6	–	–	–	–	–	9 764,6
<i>Report à nouveau</i>	(21 756,2)	21 756,2	–	–	–	–	–	–	–
<i>Résultat</i>	(126,2)	126,2	–	–	–	–	–	–	–
Réserves et résultats accumulés	–	(21 882,4)	(21 882,4)	–	(55,5)	281,5	(792,2)	(0,3)	(22 448,9)
<i>Subventions d'investissement sur immobilisations</i>	6 277,2	(6 277,2)	–	–	–	–	–	–	–
<i>Subvention de renouvellement et mise aux normes</i>	1 537,8	(1 537,8)	–	–	–	–	–	–	–
CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Intérêts minoritaires	–	–	–	–	–	–	–	–	–
PASSIFS NON COURANTS	28 403,0	3 908,7	31 802,7	225,0	93,3	17,3	901,5	(12,6)	33 027,3
<i>Provisions pour risques et charges</i>	167,3	(167,3)	–	–	–	–	–	–	–
Provisions non courantes	–	33,0	33,0	–	–	–	–	–	33,0
Subventions	–	7 815,0	7 815,0	225,0	22,4	–	–	–	8 062,5
<i>Dettes financières</i>	27 726,8	(27 726,8)	–	–	–	–	–	–	–
Dettes financières non courantes	–	23 952,8	23 952,8	–	70,9	–	–	(12,6)	24 011,1
Instruments dérivés	–	–	ND	–	–	17,3	901,5	–	918,9
Impôts différés	–	–	ND	–	–	–	–	–	–
Autres passifs non courants	–	1,9	1,9	–	–	–	–	–	1,9
PASSIFS COURANTS	–	3 823,8	6 557,8	–	(225,8)	(38,8)	(202,8)	48,8	6 139,1
<i>Avances sur cessions d'immobilisations</i>	1,9	(1,9)	–	–	–	–	–	–	–
Provisions courantes	–	51,8	51,8	–	–	–	–	–	51,8
<i>Dettes d'exploitation / Fournisseurs</i>	507,1	123,0	630,1	–	–	–	–	–	630,1
<i>Comptes courants SNCF</i>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Subventions	–	287,0	287,0	–	–	–	–	–	287,0
<i>Dettes vis-à-vis de la SNCF</i>	1 211,3	(1 211,3)	–	–	–	–	–	–	–
<i>Autres dettes / Autres créiteurs</i>	438,0	837,5	1 275,7	–	–	–	–	–	1 275,7
Dettes financières courantes	–	3 774,0	3 774,0	–	(225,8)	–	–	35,2	3 583,4
Autres Passifs financiers courants	–	307,3	307,3	–	–	–	–	–	307,3
<i>Instrument de trésorerie</i>	3,6	(3,6)	–	–	–	–	–	–	–
Instruments dérivés	–	231,9	231,9	–	–	(38,8)	(202,8)	13,6	3,9
<i>Produits constatés d'avance</i>	572,0	(572,0)	–	–	–	–	–	–	–
DETTES	30 460,7	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>Écart de conversion passif</i>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total passif	26 325,2	(82,5)	26 242,8	225,0	(188,0)	260,0	(93,5)	35,9	26 482,2

9.2.3. Effets sur le compte de résultat au 31 décembre 2006

(en millions d'euros)	31/12/2006 en normes françaises publié	Reclasse- ments IFRS	31/12/2006 en normes françaises reclassé au format IFRS	Dettes LT	Dérivés FVH	Dérivés CFH	Retraitements IFRS (IAS 39) Autres retraitements IAS 39	Total retraitements IFRS	31/12/2006 en normes IFRS
Chiffre d'affaires	2 700,2	0,3	2 700,5	-	-	-	-	-	2 700,5
<i>Production immobilisée</i>	631,4	(631,4)	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	979,0	32,9	1 011,9	-	-	-	-	-	1 011,9
Rémunération de la gestion déléguée	(2 706,2)	-	(2 706,2)	-	-	-	-	-	(2 706,2)
Autres charges de réseau	(183,9)	-	(183,9)	-	-	-	-	-	(183,9)
Impôts et taxes	(101,3)	35,2	(66,1)	-	-	-	-	-	(66,1)
Autres charges opérationnelles	(783,5)	630,1	(153,4)	-	-	-	-	-	(153,4)
Dotations nettes aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations	(540,8)	-	(540,8)	-	-	-	-	-	(540,8)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges (présentation normes françaises)	30,6	(30,6)	-	-	-	-	-	-	-
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des actifs courants	35,7	-	35,7	-	-	-	-	-	35,7
Reprises de subvention d'investissement	166,2	(33,1)	133,1	-	-	-	-	-	133,1
Autres charges et produits courants	(0,5)	25,3	24,8	-	-	-	-	-	24,8
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	226,9	28,7	255,6	-	-	-	-	-	255,6
Charges et produits non courants	28,7	(28,7)	-	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT OPERATIONNEL	255,6	-	255,6	-	-	-	-	-	255,6
Subvention de désendettement	-	730,0	730,0	-	-	-	-	-	730,0
Coût de l'endettement financier net	-	(1 277,7)	(1 277,7)	259,3	(201,1)	(56,8)	(10,5)	(9,1)	(1 286,8)
Autres produits financiers	21,3	-	21,3	-	-	-	-	-	21,3
Autres charges financières	(12,6)	-	(12,6)	-	-	-	-	-	(12,6)
RÉSULTAT FINANCIER	8,7	(547,7)	(539,0)	259,3	(201,1)	(56,8)	(10,5)	(9,1)	(548,1)
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET – Part du groupe	264,3	(547,7)	(283,4)	259,3	(201,1)	(56,8)	(10,5)	(9,1)	(292,5)

9.2.4. Effets sur le bilan au 31 décembre 2006

ACTIF (en millions d'euros)	31/12/2006 en normes françaises publié	Reclas- sements IFRS	31/12/2006 en normes françaises reclassé au format IFRS	IAS 20 Subven- tions	IAS 40 Immeubles de placement	IFRS 5 Actifs détenus en vue de la vente	IAS 39 – Instruments financiers				31/12/2006 en normes IFRS
							Dettes LT	Dérivés FVH	Dérivés CFH	Autres retraite- ments IAS 39	
ACTIFS NON COURANTS	-	-	24 802,1	-	-	-	-	128,3	88,2	-	25 018,6
Immobilisations incorporelles	2,9	-	2,9	-	-	-	-	-	-	-	2,9
Immeubles de placement	-	-	-	-	545,2	-	-	-	-	-	545,2
Immobilisations corporelles (réseau ferré)	-	24 794,6	24 794,6	-	(545,2)	-	-	-	-	-	24 249,4
- Terrains	3 263,9	(3 263,9)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations en service	14 417,9	(14 417,9)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Immobilisations en cours	7 098,4	(7 098,4)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (fonctionnement)	14,4	(14,4)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	4,6	(4,6)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers non courants	-	4,6	4,6	-	-	-	-	-	-	-	4,6
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-	128,3	88,2	-	216,5
Impôts différés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actif immobilisé	24 802,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS COURANTS	-	(115,2)	4 159,4	-	-	-	(183,6)	(69,6)	(143,1)	(13,9)	3 749,0
Stocks	-	-	NA	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés / clients	51,8	1 101,0	1 152,8	-	-	-	-	-	-	-	1 152,8
Créances vis-à-vis de la SNCF	1 123,0	(1 123,0)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes courants SNCF	3,1	(3,1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances / Autres débiteurs	2 160,8	(1 442,0)	718,8	-	-	-	-	-	-	-	718,8
Subventions à recevoir	-	1 428,0	1 428,0	-	-	-	-	-	-	-	1 428,0
Actifs financiers courants	-	64,9	64,9	-	-	-	-	-	-	-	64,9
Instruments dérivés	-	448,7	448,7	-	-	-	(183,6)	(69,6)	(143,1)	(13,9)	38,3
Valeurs mobilières de placement et assimilées, disponibilités, instruments de trésorerie	346,1	(346,1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	346,1	346,1	-	-	-	-	-	-	-	346,1
Charges constatées d'avance	284,2	(284,2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actif circulant	3 969,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges à répartir	183,2	(183,2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	6,7	(6,7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écart de conversion actif	115,7	(115,7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIF	29 076,7	(115,3)	28 961,4	-	-	-	(183,6)	58,7	(54,9)	(13,9)	28 767,5

9.2.4. Effets sur le bilan au 31 décembre 2006 (suite)

PASSIF (en millions d'euros)	31/12/2006 en normes françaises publié	Reclasse- ments IFRS	31/12/2006 en normes françaises reclassé au format IFRS	IAS 20 Subven- tions	IAS 39 – Instruments financiers				31/12/2006 en IFRS
					Dettes LT	Dérivés FVH	Dérivés CFH	Autres retraite- ments IAS 39	
CAPITAUX PROPRES	-	(9889,4)	(12 401,2)	-	203,7	80,3	(631,9)	(10,1)	(12 759,1)
<i>Dotation initiale en capital</i>	856,2	(856,2)	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dotation complémentaire en capital</i>	8 908,5	(8 908,5)	-	-	-	-	-	-	-
Dotation en capital	-	9 764,6	9 764,6	-	-	-	-	-	9 764,6
<i>Report à nouveau</i>	(21 882,4)	21 882,4	-	-	-	-	-	-	-
<i>Résultat</i>	(283,4)	283,4	-	-	-	-	-	-	-
Réserves et résultats accumulés	-	(22 165,8)	(22 165,8)	-	203,7	80,3	(631,9)	(10,1)	(22 523,7)
<i>Subvention d'investissement sur immobilisations</i>	7 201,6	(7 201,6)	-	-	-	-	-	-	-
<i>Subvention de renouvellement et mise aux normes</i>	2 687,8	(2 687,8)	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE	(2 511,8)	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIFS NON COURANTS	-	6 602,4	34 490,9	-	(152,5)	64,6	726,4	(20,4)	35 109,0
<i>Provisions pour risques et charges</i>	169,8	(169,8)	-	-	-	-	-	-	-
Provisions non courantes	-	34,3	34,3	-	-	-	-	-	34,3
Subventions	-	9 889,4	9 889,4	-	21,4	-	-	-	9 910,8
<i>Dettes financières</i>	27 718,7	(27 718,7)	-	-	-	-	-	-	-
Dettes financières non courantes	-	24 555,8	24 555,8	-	(173,9)	-	-	(12,6)	24 369,3
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	64,6	726,4	(7,8)	783,2
Impôts différés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs non courants	-	11,4	11,4	-	-	-	-	-	11,4
PASSIFS COURANTS	-	3 171,4	6 871,4	-	(234,8)	(86,2)	(149,4)	16,6	6 417,6
<i>Avances sur cessions d'immobilisations</i>	45,0	(45,0)	-	-	-	-	-	-	-
Provisions courantes	-	19,8	19,8	-	-	-	-	-	19,8
Dettes d'exploitation / Fournisseurs	594,5	538,7	1 133,2	-	-	-	-	-	1 133,2
<i>Comptes courants SNCF</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions	-	471,0	471,0	-	-	-	-	-	471,0
<i>Dettes vis-à-vis de la SNCF</i>	1 805,9	(1 805,9)	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres dettes / Autres créditeurs</i>	637,0	(98,5)	538,5	-	-	-	-	-	538,5
Dettes financières courantes	-	3 381,0	3 381,0	-	(234,8)	-	-	-	3 146,2
Autres Passifs financiers courants	-	990,9	990,9	-	-	(27,3)	13,2	16,6	993,4
<i>Instruments de trésorerie</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	337,0	337,0	-	-	(58,9)	(162,6)	-	115,5
<i>Produits constatés d'avance</i>	617,6	(617,6)	-	-	-	-	-	-	-
DETTES	31 588,5	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Écart de conversion passif</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total passif	29 076,7	(115,7)	28 961,1	-	(183,6)	58,7	(54,9)	(13,9)	28 767,5

9.2.5. Effets sur le tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2006

(en millions d'euros)	31/12/2006			31/12/2006			31/12/2006	Impact IFRS	31/12/2006
	en normes françaises publié	Reclassement Résultat financier	Reclassement BFR	Reclassement Subvention d'Investissement	Reclassement par nature de flux	Total reclassements	en normes françaises reclassé au format IFRS		en normes IFRS reclassé au format IFRS
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	(283,4)	-	-	-	-	-	(283,4)	(9,1)	(292,5)
Plus et moins-value de cession	(11,7)	-	-	-	-	-	(11,7)	-	(11,7)
Dotations aux amortissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotation nette aux amortissements et provisions	562,3	(57,2)	35,7	-	-	(21,5)	540,7	-	540,7
Reprise de subventions	(133,1)	-	-	-	-	-	(133,1)	-	(133,1)
Autres produits et charges calculés	(30,6)	0,1	-	-	-	-	(30,5)	1,2	(29,3)
Coût de l'endettement financier net	-	1 298,3	-	-	-	1 298,3	1 298,3	7,9	1 306,2
Subvention de désendettement	-	(730,0)	-	-	-	(730,0)	(730,0)	-	(730,0)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-	511,2	35,7	-	-	546,9	650,4	-	650,4
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(121,2)	15,5	(35,7)	257,2	(132,7)	237,1	(16,8)	-	(16,8)
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	(17,7)	526,7	-	257,2	(132,7)	784,0	633,6	-	633,6
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Décaissements sur acquisitions	(2 335,5)	-	-	-	100,2	100,2	(2 235,3)	-	(2 235,3)
Variations des autres actifs financiers non courants	154,5	(154,3)	-	-	-	-	0,1	-	0,1
Réduction des capitaux propres brute	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions ou réductions de l'actif immobilisé	80,7	-	-	-	43,0	43,0	123,7	-	123,7
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	(2 100,4)	(154,3)	-	1 950,1	143,2	2 093,4	(161,3)	-	(161,3)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions sur immobilisations	2 207,4	-	-	(2 207,4)	-	(2 207,4)	-	-	-
Remboursement de dettes financières	(2 173,2)	8,0	-	-	-	8,0	(2 165,2)	-	(2 165,2)
Augmentation des dettes financières	2 130,0	(32,4)	-	-	-	(32,4)	2 097,5	-	2 097,5
Intérêts financiers nets versés (après subvention de désendettement)	-	(502,4)	-	-	(10,5)	(512,9)	(512,9)	-	(512,9)
Variations des autres actifs financiers non courants	-	154,3	-	-	-	-	154,3	-	154,3
Augmentation des dépôts et cautionnements reçus	0,1	-	-	-	-	-	0,1	-	0,1
Trésorerie nette provenant des opérations de financement	2 164,2	(372,5)	-	(2 207,4)	(10,5)	(2 744,7)	(426,1)	-	(426,1)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	46,2	(0,1)	-	-	-	(0,1)	46,1	-	46,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	286,0	-	-	-	-	-	286,0	-	286,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	332,1	-	-	-	-	-	332,1	-	332,1
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	46,1	-	-	-	-	-	46,1	-	46,1

9.3. Commentaires sur les principaux reclassements

9.3.1. Différences de présentation et reclassements au bilan

Le bilan fait l'objet d'une présentation courant/non courant : les actifs et passifs qui s'inscrivent dans le cadre du cycle normal d'exploitation sont classés en courant. Les autres actifs et passifs sont présentés séparément en courants et non-courants selon que leur échéance est ou non inférieure à un an.

Les principales rubriques du bilan créées sont les suivantes :

- Subventions à recevoir / Subventions : compte tenu de leurs montants, ces subventions à recevoir et subventions appelées d'avance ont été présentées distinctement à l'actif et au passif courant.
- Instruments dérivés de couverture : ces postes du bilan présentent les valeurs de marché des instruments dérivés. La distinction courant/non-courant est faite selon leurs échéances.
- Dettes financières non courantes : ce poste du bilan comprend les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an. La part à moins d'un an de ces dettes a été reclassée en passifs financiers courants.

Les principaux reclassements apportés au bilan ont été les suivants :

- Les charges constatées d'avance et les charges à répartir (255,3 M€ au 1^{er} janvier 2006, 474,1 M€ au 31 décembre 2006) et la part des autres créances (185,1 M€ au 1^{er} janvier 2006, 258,8 M€ au 31 décembre 2006) qui concernaient les instruments financiers ont été reclassées en instruments dérivés de couverture. Le portefeuille obligataire à échéance novembre 2006 a également été reclassé des immobilisations financières en actifs financiers courants (154,3 M€ au 1^{er} janvier 2006).
- Les subventions à recevoir (964,7 M€ au 1^{er} janvier 2006, 1 406 M€ au 31 décembre 2006), présentées en autres créances, sont désormais isolées sur une ligne « subventions à recevoir » de l'actif courant.
- Les subventions d'investissement et de renouvellement (7 815 M€ au 1^{er} janvier 2006, 9 889,4 M€ au 31 décembre 2006) sont présentées comme une composante des passifs non courants, afin de mettre en évidence la contribution de l'État et des collectivités au financement des infrastructures. La rubrique « subventions » du passif courant correspond aux subventions appelées d'avance (287 M€ au 1^{er} janvier 2006, 471 M€ au 31 décembre 2006).
- Les dettes financières ont été reclassées en dettes financières non courantes (23 952,8 M€ au 1^{er} janvier 2006, 24 555,8 M€ au 31 décembre 2006) et en dettes financières courantes (3 774 M€ au 1^{er} janvier 2006, 3 162,9 M€ au 31 décembre 2006) en fonction de leur échéance.
- Les provisions pour risques et charges (167,3 M€ au 1^{er} janvier 2006, 169,8 M€ au 31 décembre 2006) ont été reclassées en provisions courantes (51,8 M€ au 1^{er} janvier 2006, 19,8 M€ au 31 décembre 2006) et non courantes (33 M€ au 1^{er} janvier 2006, 34,3 M€ au 31 décembre 2006) en fonction de la nature des risques. La provision pour dette indexée inflation (82,5 M€ au 1^{er} janvier 2006, 115,7 M€ au 31 décembre 2006) a été nettiée

avec l'écart de conversion actif correspondant.

- Les dettes vis-à-vis de la SNCF (1 211,3 M€ au 1^{er} janvier 2006, 1 805,9 M€ au 31 décembre 2006) ont été reclassées en fournisseurs pour la partie exploitation et en autres créditeurs pour ce qui concerne les immobilisations et les opérations financières.
- Les produits constatés d'avance (572 M€ au 1^{er} janvier 2006, 617,6 M€ au 31 décembre 2006) ont été reclassés par nature entre les rubriques instruments dérivés de couverture (123,4 M€ au 1^{er} janvier 2006, 122,8 M€ au 31 décembre 2006), passifs financiers courants (279,2 M€ au 1^{er} janvier 2006, 287,3 M€ au 31 décembre 2006) et autres créditeurs (169,4 M€ au 1^{er} janvier 2006 et 207,5 M€ au 31 décembre 2006).

9.3.2. Différences de présentation et reclassements au compte de résultat

Les principaux reclassements et modifications de format apportés au compte de résultat ont été les suivants :

- La production immobilisée est reclassée en diminution des postes de charges concernés (631,4 M€ au 31 décembre 2006).
- Les dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation sont présentées nettes des reprises.
- Les dotations aux provisions pour risques et charges nettes des reprises sont reclassées par nature de charge, à l'exception des reprises sans objet.
- La rubrique « subvention d'exploitation » est créée pour mettre en évidence la contribution de l'État et des collectivités locales au résultat de RFF. Ces subventions étaient auparavant incluses dans les autres produits d'exploitation (comprenant la contribution aux charges d'infrastructure).
- Les charges opérationnelles de la période sont présentées en ayant recours à trois nouvelles rubriques du compte de résultat qui rendent compte des spécificités de l'activité de RFF :
 - « Rémunération de la gestion déléguée » comprenant les charges liées aux contrats de mandats de gestion donnés aux tiers (infrastructure et patrimoine) ;
 - « Autres charges de réseau » comprenant exclusivement pour les exercices les coûts d'électricité ;
 - « Autres charges de gestion opérationnelles » comprenant les charges de personnel, les frais d'études et les autres charges externes.
- Le résultat financier est analysé entre la subvention de désendettement, le coût de l'endettement financier net et les autres charges et produits financiers. Les autres charges et produits financiers comprennent :
 - les intérêts de compte courant ;
 - les intérêts de retard sur créances échues.

9.3.3. Différence de présentation et reclassements au tableau des flux de trésorerie

Au tableau des flux de trésorerie, les modifications de format et reclassements effectués sont les suivants :

- La trésorerie provenant des activités opérationnelles est retraitée du coût de l'endettement financier net (1 306,2 M€ au 31 décembre 2006) et de la subvention de désendettement (730 M€ au 31 décembre 2006) qui sont reclassés dans les flux provenant des activités de financement.

- Les subventions d'investissement nettes perçues sur la période sont reclassées pour figurer dans les flux provenant des activités d'investissement. Ces flux figuraient en activité de financement pour le montant total des subventions octroyées au cours de la période et en activité opérationnelle pour le montant des subventions restant à recevoir.
- L'endettement court terme sous forme de billets de trésorerie était présenté dans le référentiel français en diminution de la trésorerie nette. Dans le référentiel IFRS, compte tenu notamment du caractère structurel de cet endettement court terme, les flux correspondants sont présentés dans les flux provenant des opérations de financement.

9.4. Commentaires sur les principaux retraitements

9.4.1. Retraitement des subventions

Au bilan d'ouverture, en application des dispositions de la norme IAS 20, les subventions octroyées à RFF au titre de l'exercice 2005, et non reçues au 31 décembre 2005 ont été constatées à l'actif et au passif du bilan.

Ce retraitement est sans impact sur les capitaux propres. Il se traduit par la constatation au passif du bilan d'ouverture d'une subvention d'investissement complémentaire de 225 M€, par contrepartie d'une subvention à recevoir (actif courant).

Au 31 décembre 2006, toutes les subventions octroyées ont été constatées, qu'elles aient ou non été reçues par Réseau ferré de France. Par conséquent, aucun retraitement IFRS n'a été constaté à ce titre au 31 décembre 2006. Ces retraitements sont sans impact sur le résultat de l'exercice 2006.

9.4.2. Retraitement des immeubles de placement

Réseau ferré de France détient des actifs immobiliers répondant de la norme IAS 40 « immeubles de placement ».

Ces actifs ne sont pas exploités directement dans le cadre de l'activité courante du groupe mais détenus en vue d'en retirer des loyers ou de valoriser le capital.

Ces actifs n'ayant pas encore été précisément recensés, leur identification et leur valeur ont été déterminées par référence aux actifs attribués à l'UGT patrimoine au 31 décembre 2005.

Le montant reclassé du poste immobilisations corporelles à immeubles de placement est de 615,9 M€ au 1^{er} janvier 2006 et de 545,2 M€ au 31 décembre 2006.

Ces retraitements sont sans impact sur le résultat de l'exercice 2006.

9.4.3. Retraitement des actifs détenus en vue de la vente

Réseau ferré de France cède régulièrement des actifs identifiés comme inutiles au ferroviaire. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, les actifs dont la valeur comptable est recouvrée principalement par une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue doivent être classés en actifs non courants détenus en vue de la vente.

Les actifs immobiliers détenus à chaque clôture pour lesquelles une décision de cession a été prise en conseil d'administration sont reclassés en actifs détenus en vue de la vente.

L'impact de ce retraitement sur le bilan d'ouverture est de constater des actifs détenus en vue de la vente pour 25,9 M€, en diminuant d'autant le montant des immobilisations corporelles.

Au 31 décembre 2006, aucun actif immobilier inscrit à l'actif du bilan n'a fait l'objet d'une décision de cession par le conseil d'administration.

Ces retraitements sont sans impact sur le résultat de l'exercice 2006 dans la mesure où le retraitement de la dotation aux amortissements de ces actifs a été jugé non significatif.

9.4.4. Retraitement des dettes financières

En application de la norme IAS 39, les dettes à long terme de Réseau ferré de France ont fait l'objet des retraitements suivants :

- Les dettes en devises sont converties au cours de clôture, alors qu'elles figurent au cours de couverture dans le référentiel français.
- Les dettes sont évaluées au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.
- Les dettes couvertes contre le risque de variation de juste valeur sont réévaluées au bilan du montant de la variation de valeur des risques couverts.
- Les dettes souscrites à taux préférentiel grâce à une bonification d'une collectivité régionale sont retraitées pour traiter séparément d'une part une dette financière au taux de marché et, d'autre part, une subvention.
- Certains dérivés incorporés ont été bifurqués du contrat de dette et comptabilisés en juste valeur au bilan.

Au bilan d'ouverture

Le retraitement des dettes au coût amorti s'est traduit par l'annulation des frais d'émission pour 188 M€ et des primes d'émission pour 225,8 M€, qui sont désormais incorporés au montant des dettes financières et amortis selon le taux d'intérêt effectif. Les subventions liées aux prêts RIF sont mises en évidence à hauteur de 22,4 M€. Par ailleurs, l'ajustement de l'élément couvert des couvertures de juste valeur est repris dans la colonne Dette LT. En outre, les dettes en devises qui étaient présentées au cours de couverture dans les comptes français sont converties au cours de clôture en IFRS. Le montant des dettes financières est ainsi majoré de 70,9 M€.

Au 31 décembre 2006

Le retraitement des dettes au coût amorti s'est traduit par l'annulation des frais d'émission pour 183,6 M€ et des primes d'émission pour 234,8 M€, qui sont désormais incorporés au montant des dettes financières et amortis selon le taux d'intérêt effectif. Les subventions liées aux prêts RIF sont mises en évidence à hauteur de 21,4 M€. Par ailleurs, l'ajustement de l'élément couvert des couvertures de juste valeur est repris

dans la colonne Dette LT. En outre, les dettes en devises qui étaient présentées au cours de couverture dans les comptes français sont converties au cours de clôture en IFRS. Le montant des dettes financières est ainsi minoré de 173,9 M€.

9.4.5. Retraitement des dérivés de couverture de juste valeur (FVH)

En application des dispositions de la norme IAS 39, les instruments dérivés de couverture de juste valeur doivent être reconnus au bilan et évalués à la juste valeur.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont enregistrées en totalité en résultat (coût de l'endettement financier net). L'ajustement de l'élément couvert au titre de la couverture de juste valeur est repris dans la colonne Dette LT.

Au bilan d'ouverture

Le retraitement des instruments dérivés de couverture de juste valeur s'est traduit par la reconnaissance d'instruments dérivés de couverture à l'actif non courant pour un montant de 342,1 M€, à l'actif courant pour un montant de 17,9 M€ et au passif non courant pour un montant de 17,3 M€. Après annulation des comptes de soultes, de produits à recevoir et de charges à payer à l'actif courant pour 100,0 M€ et au passif courant pour 38,8 M€.

Au 31 décembre 2006

Le retraitement des instruments dérivés de couverture de juste valeur s'est traduit par la reconnaissance d'instruments dérivés de couverture non courants à l'actif pour un montant de 128,3 M€ et au passif non courant pour un montant de 64,6 M€. Après annulation des comptes de soultes, de produits à recevoir et de charges à payer à l'actif courant pour 69,6 M€ et au passif courant pour 86,2 M€.

9.4.6. Retraitement des dérivés de couverture de flux de trésorerie (CFH)

En application des dispositions de la norme IAS 39, les instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie doivent être reconnus au bilan et évalués à la juste valeur. Les variations de valeurs de ces instruments dérivés sont enregistrées en capitaux propres (réserves recyclables) pour la part efficace de la relation de couverture. L'effet change et l'inefficacité de la couverture sont directement enregistrés en contrepartie du compte de résultat.

Au bilan d'ouverture

Le retraitement des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie s'est traduit par la reconnaissance d'instruments dérivés de couverture non courants à l'actif pour un montant de 24,4 M€ et au passif pour un montant de 901,5 M€ et par l'annulation des comptes de soultes, de produits à recevoir et de charges à payer à l'actif courant pour 117,9 M€ et au passif courant pour 202,8 M€.

Au 31 décembre 2006

Le retraitement des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie s'est traduit par la reconnaissance d'instruments

dérivés de couverture à l'actif non courant pour un montant de 88,2 M€, au passif non courant pour un montant de 726,4 M€ et au passif courant pour un montant de 23,6 M€ et par l'annulation des comptes de soultes, de produits à recevoir et de charges à payer à l'actif courant pour 143,1 M€ et au passif courant pour 173 M€.

9.4.7. Autres retraitements des instruments financiers

Le retraitement des autres instruments financiers concerne pour l'essentiel la reconnaissance au bilan des instruments dérivés de transaction évalués en juste valeur par le biais du résultat.

Au bilan d'ouverture

Le retraitement des autres instruments financiers s'est traduit par la reconnaissance au bilan d'ouverture d'instruments de transaction, à l'actif courant pour un montant de 147,5 M€, et au passif courant pour un montant de 91,6 M€.

Au 31 décembre 2006

Le retraitement des autres instruments financiers s'est traduit par la reconnaissance au bilan d'ouverture d'instruments de transaction, à l'actif courant pour un montant de 38,3 M€, et au passif courant pour un montant de 91,9 M€.



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

+++++++ ++++++
+++++++ +++++
+++++++ ++++++

+++++++
+++++++
+++++++
+++++++
+++++++

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Réseau ferré de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent, à titre comparatif, les données relatives à l'exercice 2006 établies selon les mêmes règles.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Comme indiqué dans la note 4.3.4 de l'annexe aux états financiers, les pouvoirs publics mènent une réflexion sur les modalités de détermination du montant des péages susceptibles d'être facturés aux opérateurs ferroviaires ainsi que sur les modalités de financement de Réseau Ferré de France. Dans ce contexte, et faute de pouvoir déterminer de façon fiable les flux futurs de trésorerie attendus, l'établissement n'a pas été en mesure de mettre à jour la valeur recouvrable de ses actifs corporels.

Leur dépréciation est donc restée inchangée par rapport à l'exercice précédent. En l'absence d'actualisation des tests de valeur au 31 décembre 2007, nous n'avons pas pu nous assurer par d'autres moyens du bien fondé du maintien, à cette date, d'un niveau de dépréciation des immobilisations identique à celui de la clôture de l'exercice précédent.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe aux comptes consolidés :

- la note 4.6 relative à l'absence de règlement par la SNCF

des créances relatives aux produits hors trafic et aux demandes faites par celle-ci quant à la prise en compte par RFF de charges locatives et d'investissements supplémentaires sur les biens qui lui ont été dévolus ;

- la note 4.10 exposant les modalités de prise en compte de l'impact financier lié aux transferts de certains actifs aux autorités portuaires ;

- La note 4.12.2 relative à l'évaluation de la provision pour dépollution et risques environnementaux basée sur la connaissance à ce jour du parc ainsi qu'aux litiges en cours concernant les inondations survenues en Arles en décembre 2003.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance, outre le sujet ayant motivé la réserve mentionnée ci-dessus, les autres éléments suivants :

- nous nous sommes assurés de la correcte traduction comptable des conséquences du transfert d'une partie du patrimoine de RFF aux ports ;

- la note 4.12.2 « Tableau des provisions pour risques et charges » expose la nature des provisions constituées par RFF. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de la détermination de ces provisions établies sur la base des éléments disponibles à ce jour, comme rappelé au dernier alinéa du paragraphe relatif à notre opinion sur les comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. À l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 11 avril 2008

Les commissaires aux comptes

Salustro Reydel

Membre de KPMG International

Philippe Arnaud Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Florence Pestie Associée





Rapport de gestion comptes sociaux

++++++
++++++
++++++
++++++
++++++

++++++ ++++++
++++++ ++++++
++++++ ++++++

L'exercice 2007 se caractérise par un résultat net de – 795,8 M€, contre un résultat net de – 283,4 M€ pour l'exercice 2006. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 468 M€ pour l'exercice 2007, contre 2 330 M€ pour l'année 2006. Les capitaux propres, y compris les subventions d'investissements, restent négatifs, à hauteur de 1,4 Md€ au 31 décembre 2007.



Activité au cours de l'année écoulée et commentaires sur les données chiffrées

1. Résultat

Le résultat net de l'exercice se dégrade. La perte constatée a été de 796 M€, contre 283 M€ au 31 décembre 2006, et la dégradation porte sur tous les postes du résultat.

Compte de résultat

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation en %
Excédent brut d'exploitation (EBE)	463,0	561,7	(17,6)
Résultat d'exploitation	(68,7)	226,9	(130,3)
Résultat financier	(656,9)	(539,0)	(21,9)
Résultat exceptionnel	(70,2)	28,7	(344,6)
Résultat net	(795,8)	(283,4)	(180,8)

Évolution des charges et produits d'exploitation

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation
Redevances réseau	2 583,3	2 411,8	171,5
Produits hors trafic	64,8	56,7	8,1
Contribution aux charges d'infrastructure (CCI)	828,1	979,0	(150,9)
Autres produits d'exploitation	202,6	231,6	(29,0)
Production immobilisée	621,3	631,4	(10,1)
Rémunération mandataires	(2 835,2)	(2 676,2)	(159,0)
Frais études et travaux (nets de subventions)	(601,9)	(594,3)	(7,6)
Autres achats externes	(115,2)	(107,4)	(7,8)
Autres charges d'exploitation	(285,1)	(370,9)	86,2
VARIATION DE L'EBE			(98,6)
Dotations aux amortissements des actifs	(639,8)	(536,7)	(103,1)
Dotations aux provisions pour dépréciation des projets en cours (nettes de reprises)	(2,2)	(4,0)	1,8
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation (nettes de reprises)	(116,0)	30,6	(146,6)
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (nettes de reprises)	3,1	35,7	(32,6)
Reprises de subventions totales	219,7	133,1	86,6
Autres	3,5	6,6	(3,1)
Variation du résultat d'exploitation			(295,6)

L'EBE se dégrade de 98,6 M€, en raison de la diminution de la contribution aux charges d'infrastructure CCI (- 150,9 M€), d'une augmentation de la rémunération des mandataires de gestion (- 59,0 M€) et d'un retraitement de la production immobilisée PPP des années antérieures associé à un retraitement des subventions d'investissement en subventions d'exploitation (- 20,4 M€). Cette diminution est en partie compensée par la hausse des péages et des autres prestations complémentaires (+ 171,5 M€).

Le résultat d'exploitation, d'un montant de - 68,7 M€, se détériore de 295,6 M€ par rapport à la même période de 2006.

Les dotations aux amortissements augmentent de 103,1 M€. L'évolution des provisions pour risques et charges

d'exploitation (+ 146,6 M€) correspond principalement à des dotations nettes pour des litiges liés à l'infrastructure.

La reconstitution des produits hors trafic avec la SNCF a également permis une reprise de provision nette des dépréciations d'actifs circulants de 13,0 M€ (intérêts compris). Le résultat financier (- 656,9 M€) se dégrade par rapport au 31 décembre 2006 de 117,9 M€ en raison de la diminution de la contribution au désendettement (- 36,5 M€) et de l'augmentation des charges financières.

Le résultat exceptionnel diminue de 99,0 M€ du fait, principalement, d'une charge exceptionnelle nette de 134,2 M€ correspondant à l'impact du transfert des voies de port aux autorités portuaires.

1.1. Évolution des produits d'exploitation

1.1.1. Redevances d'infrastructure et Contribution aux Charges d'Infrastructure (CCI)

Les redevances d'infrastructure sont composées :

- Des prestations minimales

Les droits d'accès, de réservation de sillons et des arrêts en gare et les droits de circulation s'élèvent à 2 448,5 M€, en hausse de 144,1 M€, soit 6,3 % par rapport à l'année 2006. Cette augmentation se répartit par type de droits de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation
Droit d'accès (DA)	93,6	80,7	12,9
Droit de réservation des sillons (DRS)	1 485,1	1 417,2	67,9
Droit de réservation des arrêts en gare (DRAG)	424,8	415,7	9,1
Droit de circulation (DC)	445,0	390,8	54,2
Total redevances d'infrastructures	2 448,5	2 304,4	144,1

L'accroissement de 144,1 M€ de ces prestations est principalement dû à l'augmentation des barèmes (128,4 M€) en particulier pour les catégories tarifaires N (réseau LGV) et A (lignes périurbaines à fort trafic), et pour le droit de circulation (DC) aux évolutions des droits des activités voyageurs national et fret.

La mise en service commerciale de la LGV Est européenne, en juin 2007, s'est traduite par une augmentation de l'activité sur la partie du territoire desservi. La ligne nouvelle a généré 24,0 M€ de redevances depuis sa mise en service.

L'évolution des circulations par activité est reprise dans le tableau ci-dessous :

Évolution des circulations par activité

(en millions de trains.kilomètres)	2007	2006	Variation
Train à grande vitesse	122,6	117,3	5,3
TRN + TIR	57,8	66,4	(8,6)
Train express régionaux (TER)	163,2	162,8	(0,4)
Desserte Île-de-France DIF	57,4	57,1	0,3
Fret	107,2	113,6	(6,4)
Divers	17,6	20,5	(2,9)
Sous-total SNCF	525,8	537,7	(11,9)
Nouveaux entrants	3,7	0,5	3,2
Total	529,5	538,2	(8,7)

L'évolution des volumes constatée sur l'année 2007 est contrastée :

- hausse de 1,5 % des sillons km réservés ;
- baisse de 1,6 % des circulations (en trains.kilomètres).

La baisse du volume global des circulations s'explique surtout par l'évolution de l'activité fret et trains grandes lignes, tandis que les TGV, et dans une moindre mesure les TER et Transiliens, continuent sur une tendance positive.

• Des redevances pour l'accès aux équipements

La redevance complémentaire d'électricité reste stable à 89,9 M€, soit une variation de - 1,1 % par rapport à 2006.

Les redevances pour l'accès aux chantiers de transport combiné, à l'utilisation des triages, au stationnement prolongé sur voies de service et à l'accès des trains aux sections Pasilly-Le Creusot-Mâcon s'élèvent au total à 45 M€, en hausse de 28,5 M€, notamment grâce à la facturation depuis 2007 de l'accès aux sections Pasilly-Le Creusot-Mâcon pour environ 20 M€.

L'augmentation des redevances d'infrastructure (hors prestations complémentaires) ne compense pas tout à fait la diminution de la contribution aux charges d'infrastructures (CCI) versée par l'État. En effet, cette dernière, d'un montant de 828 M€ pour l'exercice 2007, baisse de 151 M€.

1.1.2. Les embranchements particuliers

Depuis le 1^{er} janvier 2007, RFF a repris la pleine gestion des installations terminales embranchées (ITE).

RFF a comptabilisé pour 2007 un montant de 14,0 M€ au titre des produits de ces installations mises en place à la demande des industriels. Ces montants sont comparables à ceux de l'année 2006.

1.1.3. L'électricité

Au cours de l'exercice 2007, les charges de RFF en matière d'électricité se sont élevées à 145,0 M€ HT. Elles incluent la CSPE à hauteur de 0,5 M€, compte tenu du plafonnement annuel de cette dernière selon la loi de finances rectificative pour 2004.

Les charges de l'exercice sont réparties mensuellement sur les utilisateurs du réseau ferré national au prorata de leurs trafics sous la forme d'une Redevance Complémentaire pour le Transport de l'Électricité (RCTE), proportionnelle au parcours réalisé et dépendante des profils des trains. Une régularisation est opérée tous les trimestres.

Le montant total enregistré en produit par RFF au titre de cette période s'élève à 146,4 M€.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, RFF refacture les coûts relatifs à la gestion des contrats liés à la traction électrique aux entreprises ferroviaires utilisatrices du réseau (0,25 % de la Redevance complémentaire de transport d'électricité).

Le plafonnement à 0,5 M€ de la CSPE a été répercuté aux utilisateurs.

1.1.4. Les produits hors trafic (PHT)

Généralisant des produits bruts d'un montant en hausse de 14,3 % par rapport à la même période de 2006 (compte tenu des régularisations sur exercices antérieurs), les produits hors trafic sont facturés par plusieurs prestataires :

- Par ICADE Gestion Tertiaire (IGT) jusqu'au 31 mars 2007 (30 juin 2007 pour les encaissements) pour une partie des contrats d'occupation dont la redevance annuelle est supérieure à 15 000 € HT, qui facture au nom et pour le compte de RFF.
- Par ICF Novedis jusqu'au 30 juin 2007 pour les logements.
- Par Adyal et Nexity depuis le 1^{er} janvier 2007, avec une prise d'effet en pratique au 1^{er} décembre 2006 pour les contrats anciennement facturés par la SNCF, et depuis le 1^{er} juillet 2007 pour ceux anciennement facturés par Icade Gestion Tertiaire et par ICF Novedis.
- Ou directement par RFF.

1.1.4.1. Point d'avancement de la répartition des actifs avec la SNCF - Impact sur les produits hors trafic

Conformément aux instructions de leurs ministres de tutelle, les deux établissements publics ont missionné, en septembre 2004, trois arbitres afin de régler les litiges relatifs à la répartition des actifs issue de la création de RFF. Dans ses comptes des exercices 2005 et 2006, RFF avait tiré les premières conséquences significatives de ces travaux.

Les comptes de l'année 2007 sont établis sur la base des derniers travaux arrêtés à fin juin 2007 sur la régularisation des produits découlant du règlement des litiges.

Les produits ainsi reconstitués en 2007 en faveur de RFF s'élèvent à 12,4 M€ et concernent les exercices antérieurs. Ceci a donc conduit RFF à reprendre 12,4 M€ de provisions sur chiffre d'affaires, relatives à ces produits reconstitués. RFF a par ailleurs provisionné un montant complémentaire de 0,5 M€, auxquels s'ajoute une provision de 0,2 M€ relative aux intérêts.

Parallèlement, la partie des arbitrages défavorable à RFF par rapport aux produits estimés attendus par RFF a conduit à comptabiliser 2,8 M€ d'avoirs à établir, compensés à hauteur de 0,3 M€ par des reprises de provisions.

À ces reprises de provisions relatives aux produits, s'ajoutent 1,1 M€ de reprises complémentaires liées aux intérêts.

La provision pour dépréciation des créances sur la SNCF relative aux PHT a donc été ramenée à 7,6 M€ au 31 décembre 2007 (plus 1,7 M€ relatifs aux intérêts), à comparer à 19,8 M€ au 31 décembre 2006 (plus 2,6 M€ relatifs aux intérêts). Cette provision résiduelle concerne uniquement la partie des charges locatives versées par les locataires qui doivent être rétrocédées à RFF par la SNCF. Cette dernière ne reconnaît

pas devoir ce reversement tant que le litige sur l'antériorité des charges relatives à la convention de gestion du patrimoine ne sera pas résolu.

Concernant ce dernier litige sur l'antériorité des charges, RFF a accepté le principe d'un recalcul du montant de la convention de gestion du patrimoine sur les années 1999 à 2004, mais considère que les modalités proposées actuellement par la SNCF pour effectuer ce recalcul ne sont pas acceptables.

Parallèlement, la SNCF refuse le règlement des factures émises par RFF au titre de la régularisation des produits hors trafic tant que ce litige sur l'antériorité des charges ne sera pas résolu.

À noter qu'il existe également un litige sur les gares communes faisant l'objet d'une provision à hauteur de 4,1 M€ (plus 0,3 M€ relatifs aux intérêts), à comparer à 4,1 M€ au 31 décembre 2006 (plus 0,2 M€ relatifs aux intérêts).

Le total des créances non contestées dans leur montant mais non réglées par la SNCF s'élève à 164,8 M€ HT au 31 décembre 2007, contre 152,4 M€ HT au 31 décembre 2006.

Au total, l'impact total sur le résultat 2007 de la régularisation des produits est de + 10,2 M€.

1.1.4.2. Les produits hors trafic par prestataire

La part des produits facturés en 2007 par les nouveaux mandataires, Adyal et Nexity, représente 31,3 % du total des PHT pour un montant de 20,3 M€ hors refacturation de charges.

Les 44,5 M€ de produits autres se répartissent entre :

- RFF : 34,3 M€, chiffre stable par rapport à 2006 (34,7 M€);

- GFF : 7,4 M€, contre 27 M€ en 2006;
- Foncia : 1,0 M€, contre 1,1 M€ en 2006;
- SNCF : 1,8 M€, correspondant principalement à la part 2007 des produits constatés d'avance des années précédentes pour 4,2 M€ et, à l'impact des régularisations des produits d'arbitrage, pour - 2,3 M€.

1.1.4.3. Les produits hors trafic par nature

Deux grandes familles de produits :

- PHT Télécoms : 10,9 M€ contre 18,8 M€ en 2006 (dont une régularisation de - 3,9 M€ sur les produits constatés d'avances qui devaient impacter 2006);

- PHT Hors Télécoms : 53,9 M€, contre 37,9 M€ en 2006.

La hausse des PHT Hors Télécoms, + 16,0 M€ correspondant notamment à une hausse des produits de publicité de + 9,1 M€ (+ 1,3 M€ en Gare, en 2006 une régularisation négative suite à arbitrage de 7,5 M€ avait été enregistrée).

1.1.5. Les ventes de fournitures

Ce produit correspond aux ventes et récupérations de vieilles matières réalisées par la SNCF pour RFF dans le cadre d'opérations d'entretien et d'investissement.

Il s'élève à 34,2 M€ pour l'année 2007, soit une augmentation de 10,9 M€ par rapport à l'année 2006.

1.1.6. La production immobilisée

La production immobilisée, composée des dépenses des projets réalisés en maîtrise d'ouvrage directe, est en diminution de 1,6 %. La partie travaux passe de 548,8 M€ à 541,1 M€, soit une baisse de 7,7 M€. Un retraitement sur la production PPP des années antérieures de 57,7 M€ a été comptabilisé afin de reprendre la production immobilisée antérieurement constatée.

Parallèlement, 47,5 M€ de subventions d'investissement ont été retraitées en subventions d'exploitation.

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation en %
Travaux	541,1	548,8	(1,4)
Études	103,9	51,6	101,4
Autres dépenses (*)	34,0	31,0	9,7
Retraitement production PPP	(57,7)	-	NA
Production immobilisée	621,3	631,4	(1,6)

(*) Dont 1,2 M€ de production de logiciels au cours de l'exercice 2007.

1.1.7. La quote-part de subvention virée au compte de résultat

Les subventions sont virées au compte de résultat au rythme des amortissements pratiqués pour un montant de 219,7 M€.

Ce chiffre inclut les subventions de renouvellement et de mise aux normes reprises à hauteur de 68,8 M€.

1.2. Évolution des charges d'exploitation

1.2.1. La gestion des infrastructures ferroviaires et des quais

Le gestionnaire d'infrastructure délégué est rémunéré dans le cadre de la convention de gestion pluriannuelle de l'infrastructure 2007-2010 signée par RFF et la SNCF le 25 mai 2007.

La base annuelle forfaitaire pour 2007 est de 2 715,0 M€,

à laquelle il convient d'ajouter le bonus de 6,0 M€ et la rémunération d'autres prestations d'études pour 0,9 M€. Par ailleurs, des régularisations sur exercices antérieurs ont été enregistrées pour - 3,9 M€, essentiellement sur les OGE 2006. Le montant total comptabilisé en 2007 est donc de 2 718,0 M€ (+ 120,8 M€ par rapport à 2006).

Les actes de malveillance par des tiers identifiés ou non, les conséquences des accidents et les dommages dus aux intempéries s'élèvent au total à 28,2 M€, en diminution de 0,4 M€ par rapport à 2006.

Des recours ont été initiés lorsque les dommages ont été causés par des tiers identifiés, afin d'obtenir une réparation financière. Le faible avancement de ces dossiers n'a pas permis de comptabiliser, au 31 décembre 2007, des produits à recevoir.

Le coût de la gestion des quais déléguée à la SNCF est de 37,9 M€ en 2007, contre 40,8 M€ en 2006; il tient compte d'une régularisation sur exercices antérieurs de - 2,1 M€.

1.2.2. La gestion du patrimoine

À compter de 2007, les missions de gestion du patrimoine, antérieurement confiées à la SNCF, ont été réparties entre la SNCF d'une part, et Adyal et Nexity d'autre part.

Elles comprennent la gestion immobilière (location, charges, travaux), l'assistance aux cessions, la gestion de la fiscalité, ainsi que la gestion des procédures domaniales et d'urbanisme. De plus, des missions nouvelles ont été confiées aux nouveaux gestionnaires: assistance à RFF pour sa responsabilité de propriétaire et gestion de l'occupation par la SNCF; cette nouvelle organisation permet à RFF de maîtriser son système d'information et la mise à jour des données d'inventaire (assurées par le groupement Adyal-IBM).

Les relations contractuelles avec la SNCF s'articulent désormais entre deux conventions: une convention de prestation de services pour les missions confiées à la SNCF et une convention financière pour les remboursements des charges immobilières des biens de la SNCF occupés par le GID, incluses de 1999 à 2006 dans la Convention de Gestion du Patrimoine conclue entre RFF et la SNCF.

Le coût de cette gestion pour l'exercice 2007 a été respectivement de 8,6 M€ pour les sociétés Adyal et Nexity, et de 1,6 M€ pour le groupement Adyal-IBM.

Le coût de la convention de prestations de service signée avec la SNCF s'élève à 35,4 M€ au titre de l'exercice 2007. Un mandat supplémentaire a été confié à la SNCF pour l'année 2007 pour la gestion des cessions de patrimoine, pour un montant de 1,1 M€.

RFF rembourse des charges à la SNCF pour l'occupation des biens de cette dernière, d'une part par des installations de l'infrastructure, et d'autre part par des services de la SNCF exerçant des missions du GID. Cette convention financière s'élève au titre de l'exercice 2007 à 15,8 M€.

Enfin, 15,4 M€ de régularisations sur les charges estimées sur les exercices antérieurs ont été comptabilisés.

1.2.3. Les dépenses d'études

En 2007, RFF a enregistré 82,3 M€ de dépenses d'études dont 25,6 M€ pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, y compris en phases travaux, et 4,6 M€ pour la communication. Ces dépenses se répartissent sur les axes opérationnels suivants:

(en millions d'euros)	Études immobilisées	Études d'exploitation	Total
Développement réseau classique	11,5	0,1	11,6
Extension réseau LGV	15,2	4,8	20,0
PPP	-	7,9	7,9
GSMR	3,2	5,7	8,9
CCR	1,4	-	1,4
Maintien du réseau / sécurité	4,9	0,7	5,6
Études stratégiques	-	10,6	10,6
Études préliminaires	0,3	11,2	11,5
Divers	2,9	1,9	4,8
Total année 2007	39,4	42,9	82,3
Total année 2006	51,6	26,7	78,3

48 % de ces dépenses sont immobilisées. En 2006, les dépenses étaient de 78,3 M€; les augmentations les plus significatives concernent le développement du réseau classique et le développement du GSMR.

1.2.4. Les dépenses de travaux et équipements ferroviaires

Les dépenses comptabilisées dans ce poste pour 620,9 M€ concernent des projets en maîtrise d'ouvrage directe RFF, et sont enregistrées quasi intégralement en production immobilisée.

Pour l'exercice 2007, les principaux postes de dépenses de travaux concernent le projet LGV Rhin Rhône branche Est pour 329,7 M€, la LGV Est pour 113,6 M€, le projet ligne Haut Bugey à hauteur de 29,6 M€, le projet autoroute ferroviaire pour 21,3 M€ et le projet Télécom GSMR pour 23,9 M€.

1.2.5. Les charges de personnel

L'effectif est en croissance. Il est de 843 agents présents au 31 décembre 2007, contre 761 agents au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 10,8 % sur un an.

Les charges de personnel représentent 56,5 M€, contre 48,9 M€ pour l'année 2006, soit une augmentation de 15,5 %.

1.2.6. Les autres charges externes

Les « autres charges externes » sont en augmentation : 115,2 M€ au 31 décembre 2007, contre 107,4 M€ au 31 décembre 2006. Ce poste inclut notamment des travaux sous maîtrise d'ouvrage tiers pour 18,4 M€, contre 25,3 M€ pour la même période en 2006, des frais de démolition et de dépollution à hauteur de 13,1 M€ contre 5,4 M€, et, des indemnités d'occupation temporaire pour 2,0 M€ contre 3,0 M€. Ces dernières sont liées aux projets et sont comptabilisées en production immobilisée. Le coût relatif au personnel mis à disposition de RFF s'élève à 10,1 M€, contre 10,2 M€ pour l'année 2006.

1.2.7. Les impôts et taxes

Ce poste comprend un rappel de taxe professionnelle 2004 suite à notification de redressement fiscal, pour un montant de 10,0 M€. Cette charge n'a pas d'impact sur le résultat de RFF, car elle est compensée par une reprise de provision de même montant.

1.2.8. Les dotations aux amortissements

Les dotations s'élèvent à 639,8 M€, contre 536,7 M€ pour l'exercice 2006.

1.2.9. La dépréciation des projets en cours

Depuis 2004, l'établissement enregistre des provisions pour dépréciation sur des projets en phase avant-projet ou post avant-projet qui présentent un risque quant à leur aboutissement.

Au 31 décembre 2007, 302 projets ont été analysés. Une dotation est comptabilisée pour un montant de 7,0 M€, ainsi qu'une reprise pour 4,8 M€. La provision est ainsi amenée à 8,7 M€, contre 6,5 M€ en 2006. Elle concerne 161 projets et couvre la part des dépenses financées sur fonds propres RFF.

1.2.10. Les dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation

1.2.10.1. La provision comptabilisée à hauteur de 10,0 M€ au 31 décembre 2006, afin de couvrir les risques des éventuels redressements, a été reprise suite à notification au titre de l'exercice 2004. Elle était liée au contrôle fiscal dont RFF a fait l'objet sur le calcul de plafonnement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée (cf. § 1.2.7)

1.2.10.2. Le PCG et l'avis du CNC n° 00-01 sur les passifs rendent obligatoires la constitution de provisions pour dépollution ou risques environnementaux lorsque l'entreprise se trouve soumise à une obligation. Sont notamment concernées les provisions pour désamiantage et l'élimination du PCB contenu dans les appareils du domaine ferroviaire.

- RFF a mis en place deux programmes de désamiantage de ses actifs. L'un concerne des immeubles faisant partie de son patrimoine, l'autre les guérites de signalisation, les caisses à piles et les abris à accumulateurs.

Le premier programme, concernant l'élimination de l'amiante sur le parc immobilier, a fait l'objet d'une provision initiale de 5,7 M€. La provision a été reprise au cours de l'exercice 2007 pour un montant total de 4,3 M€, soit 1,1 M€ en raison d'ajustement sur le pourcentage de répartition du coût du programme pour RFF, et 3,2 M€ correspondant aux dépenses engagées et comptabilisées en charges. Deux nouvelles tranches du programme, l'une pour des travaux complémentaires sur les DTA (dossiers techniques amiantes) et l'autre sur une partie du coût de désamiantage, ont conduit à la dotation d'une provision complémentaire, respectivement de 2,7 M€ et de 4,9 M€. Le solde de cette provision au 31 décembre 2007 est désormais de 9,0 M€.

Le second programme a conduit, sur la base de la connaissance actuelle du « parc » à traiter, soit plusieurs milliers d'installations, à enregistrer initialement au 31 décembre 2005 une provision de 12,6 M€. Une nouvelle tranche programmée des travaux a conduit à la dotation d'une provision complémentaire de 1,1 M€ en 2007. Par ailleurs, la provision globale a été reprise à hauteur de 2,8 M€ au titre de l'exercice 2007 (soit 5,8 M€ cumulés depuis le début du projet), montant correspondant aux dépenses engagées et comptabilisées en charges.

Le solde de la provision au 31 décembre 2007 est de 7,9 M€.

- RFF a également mis en place un programme de dépollution portant sur la décontamination ou l'élimination des appareils du domaine ferroviaire contenant du PCB. L'analyse détaillée du programme a conduit, sur la base de la connaissance à ce jour du « parc » à traiter, à comptabiliser initialement au 31 décembre 2005 une provision de 17,0 M€. Cette provision a été reprise à hauteur de 1,7 M€ au titre de l'exercice 2007 (soit 2,9 M€ cumulés depuis le début du projet), montant correspondant aux dépenses engagées et comptabilisées en charges. Le solde de la provision au 31 décembre 2007 est de 14,1 M€.

Les montants comptabilisés en provision pour dépollution et risques environnementaux sont actualisés sur la base des connaissances de l'établissement lors de chaque clôture de comptes.

1.2.10.3. RFF provisionne également les risques et charges liés à l'infrastructure.

Au 31 décembre 2007, le montant total des provisions est de 139,2 M€, à comparer au montant de 9,4 M€ au 31 décembre 2006.

La commune d'Arles et plusieurs compagnies d'assurances ont entamé depuis plusieurs années une procédure d'expertise contentieuse de manière à déterminer l'origine et le montant des dommages subis à la suite de la crue du Rhône de décembre 2003.

Le rapport d'expertise sur les causes de l'inondation ayant été remis en 2007, les premières requêtes ont été introduites devant le tribunal administratif de Marseille. RFF a, de ce fait, comptabilisé une provision pour charges sur la base

du montant des préjudices connus à la date d'arrêté des comptes et pour la quote-part qu'elle estime devoir supporter.

1.3. Résultat financier

Le résultat financier s'établit à - 656,9 M€, contre - 539,0 M€ pour l'exercice 2006, soit une dégradation de 117,9 M€.

Ce résultat subit notamment la réduction de 36,5 M€ de la subvention de désendettement.

Avant subvention de désendettement, le résultat financier se détériore de 92,9 M€ à - 1 364,2 M€, contre - 1 271,3 M€ pour l'année 2006, dans un contexte de marché plus difficile. Le coût moyen de la dette de RFF ressort en effet à 5,05 %, contre 4,76 % l'année précédente. À titre d'illustration, la moyenne de l'Euribor3Mois et des taux de swap à 10 ans s'élèvent respectivement en 2007 à 4,28 % et 4,55 %, contre 3,08 % et 4,00 % en 2006.

La structure de la dette totale au 31 décembre 2007 s'établit comme suit : 70 % à taux fixe, 22 % à taux variable et 8 % indexée à l'inflation.

Évolution du résultat financier

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation
Dette court terme	(39,2)	(16,3)	(22,9)
Dette long terme	(1 325,0)	(1 268,0)	(57,0)
<i>Dont variation provision indexation inflation</i>	<i>(54,8)</i>	<i>(33,2)</i>	<i>(21,6)</i>
RÉSULTAT RÉCURRENT	(1 364,2)	(1 284,3)	(79,9)
Autres opérations de gestion	-	13,0	(13,0)
RÉSULTAT	(1 364,2)	(1 271,3)	(92,9)
Subvention de désendettement	693,5	730,0	(36,5)
RÉSULTAT NET DE SUBVENTION	(670,7)	(541,3)	(129,4)
Autres résultats financiers	13,8	2,3	11,5
Résultat financier	(656,9)	(539,0)	(117,9)

L'évolution des provisions pour risques et charges financiers correspond à une dotation complémentaire de 54,8 M€ de la provision relative à la dette indexée sur l'inflation.

1.4. Résultat exceptionnel

Le produit des cessions s'élève en 2007 à 57,8 M€, contre 81,0 M€ (dont 59 M€ correspondant au montant de la valeur nette comptable des biens transférés à la SOVAFIM) pour l'année 2006.

La plus-value sur cessions d'actifs comptabilisée en 2007 est au total de 88,9 M€, comprenant un montant de 52,4 M€ de rétrocession complémentaire par la SOVAFIM de plus-values réalisées sur les actifs transférés en 2006 par RFF.

La plus-value de cession, d'un montant de 21,0 M€, relative aux cessions de la Zac Paris Rive Gauche a été neutralisée

en terme de résultat dans la mesure où cette opération doit être considérée dans son ensemble. Une étude sera réalisée avant l'arrêté des comptes au 30 juin 2008, de manière à apprécier le résultat prévisionnel pour RFF de l'ensemble de cette opération.

Le résultat exceptionnel comprend également l'impact de - 134,2 M€ du transfert de nos actifs aux autorités portuaires, soit une charge de 116,2 M€ de versement libératoire à effectuer, et une charge nette de 18 M€ de dépréciation des actifs après prise en compte des subventions attachées à ces actifs.

2. Bilan

2.1. Immobilisations

2.1.1. Production et acquisition d'immobilisations du réseau ferré

Le montant total des dépenses d'investissements corporels est en hausse de 138,0 M€, soit 5,9 %. Il s'élève à 2 468,3 M€, contre 2 330,3 M€ pour la même période en 2006.

- La part réalisée par la SNCF au nom et pour le compte de RFF s'élève à 1 840,1 M€ pour l'année 2007, contre 1 635,0 M€ en 2006, en augmentation de 12,5 %.
- La production directe de RFF atteint 621,3 M€ (dont 154,5 M€ pour la LGV Est et 361,7 M€ pour la LGV Rhin Rhône branche Est), contre 631,4 M€ pour la même période en 2006, en diminution de 1,6 %.

Hors retraitement de la production PPP (- 57,7 M€), la production directe de RFF est de 679,0 M€ (cf. § 1.1.6).

- Des acquisitions directes d'actifs (terrains, bâtiments) ont été réalisées pour un montant de 6,9 M€.

Les investissements de développement du réseau sont en hausse de 172,4 M€ (après retraitement de l'impact de quote-part de régularisation de la production PPP de 57,7 M€), soit 14,6 % par rapport à 2006, dont principalement une baisse de 348,4 M€ portant sur le réseau LGV Est et, des hausses de 264,1 M€ sur le réseau LGV Rhin Rhône et de 239,0 M€ sur le réseau classique et la productivité. La baisse de production prévue sur la LGV Est européenne, du fait de la fin des travaux de génie civil, n'est compensée qu'en partie par la branche Est de la LGV Rhin Rhône. Les investissements de développement sur le réseau classique progressent de 240,1 M€, soit 61,6 % par rapport à 2006.

Les investissements de maintien du réseau augmentent de 21,7 M€, soit 2,1 %, correspondant principalement à une hausse des investissements de renouvellement (+ 24,9 M€).

Détail des dépenses d'investissement

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation	Variation en %
Investissements de développement	1 355,3	1 182,9	+ 172,4	+ 14,6
Extension du réseau LGV	691,3	757,9		
– Dont LGV Est	207,6	556,0		
– Dont Rhin Rhône	385,0	120,9		
– Dont retraitement PPP	(57,7)	–		
Développement du réseau classique	630,0	389,9		
Productivité	34,0	35,1		
Investissements de maintien du réseau	1 056,1	1 034,4	+ 21,7	+ 2,1
Renouvellement	908,5	883,6		
Sécurité	46,3	57,4		
Qualité de service offert à la clientèle	62,2	52,6		
Autres	39,1	40,8		
Opérations domaniales	20,0	8,3	+ 11,7	+ 141,0
Opérations pour tiers	77,5	61,0	+ 16,5	+ 27,0
Autres (non affectés)	(15,9)	43,7	(59,6)	NS
Dépenses relatives aux exercices antérieurs	(24,7)	–	(24,7)	NS
Total	2 468,3	2 330,3	+ 138,0	+ 5,9

2.1.2. Les mises en service des projets d'investissement

Les mises en service enregistrées dans les comptes s'élèvent à 4 684,8 M€, à comparer à 1 362,3 M€ pour l'année 2006.

Le montant des actifs mis en service pour le projet LGV Est est de 3 822,5 M€.

Elles portent sur les programmes suivants :

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation	Variation en %
Investissements de développement	3 886,3	463,6	+ 3 422,7	+ 738,3
Développement du réseau classique et LGV	3 883,7	434,0		
Productivité	2,6	29,6		
Investissements de maintien du réseau	742,5	878,6	(136,1)	(15,5)
Renouvellement et mises aux normes	682,5	780,8		
Sécurité	30,8	62,7		
Qualité de service offert à la clientèle	17,0	17,0		
Autres	12,2	18,1		
Opérations domaniales	2,4	-	+ 2,4	NS
Opérations pour tiers	48,4	20,4	+ 28,0	+ 137,3
Autres	5,2	(0,3)	+ 5,5	NS
Total	4 684,8	1 362,3	+ 3 322,5	+ 243,9

2.1.3. Valorisation des actifs à la date de clôture des comptes

UGT Patrimoine

RFF n'a pas identifié d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

UGT Infrastructure

Le modèle de calcul de la valeur actuelle nette est en cours de refonte par RFF. Sa structure devrait évoluer significativement, parallèlement à la redéfinition en cours avec nos Tutelles des équilibres à obtenir entre les différentes recettes et les différents coûts de RFF.

Ce travail n'étant cependant pas suffisamment avancé, il n'a pas été possible d'en tenir compte dans le cadre du test de dépréciation au 31 décembre 2007.

Par conséquent, le montant de dépréciation des actifs a été maintenu à l'identique de celui du 1^{er} janvier 2005, soit 10 130 M€.

2.2. Subventions d'investissement

2.2.1. La subvention de renouvellement et mise aux normes

La loi de finances 2004 a créé une subvention dite de « régénération » dont l'objectif est de couvrir les investissements de renouvellement et mises aux normes du réseau ferré national. Cette subvention est comptabilisée en subventions d'investissement et mise en service à hauteur des mises en service des investissements de renouvellement et de mises aux normes sur la période. Elle est reprise au résultat sur la moyenne pondérée d'amortissement de ces mises

en service à la date moyenne de mise en service de ces mêmes dépenses sur la période.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, RFF comptabilise cette subvention à l'engagement sur la base du montant notifié au titre de l'ensemble de l'exercice considéré. Ce changement a conduit RFF à comptabiliser au 31 décembre 2007 une subvention à recevoir de 225,0 M€ au titre du 4^e trimestre 2007. Le montant total de subvention de renouvellement comptabilisé en 2007 est de 985,2 M€.

Le montant de subvention mis en service en 2007 est de 734,2 M€. Il sera repris en résultat sur une durée de 35 ans. Le montant de reprise au résultat de la subvention de régénération de la période s'élève ainsi à 68,8 M€ au titre de l'exercice 2007.

2.2.2. Les autres subventions d'investissement

Les subventions figurant en capitaux propres s'élèvent à 8 215 M€, contre 7 202 M€ au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 1 013 M€ (+ 14,1 %).

- **Les subventions nettes sur immobilisations mises en service** s'élèvent à 6 014,8 M€ contre 3 064,0 M€ à fin 2006.

Les mises en service de subventions sur l'exercice 2007 s'élèvent à 3 101,7 M€, dont 2 710,5 M€ au titre de la LGV Est. Les reprises au résultat sur cette même période s'élèvent à 150,9 M€.

- **Les subventions d'investissement sur immobilisations en cours (méritées)**, calculées sur la base de l'avancement des travaux, s'élèvent à 2 199,9 M€ contre 4 137,5 M€ à fin 2006.

La subvention méritée relative à la production totale de la période est de 1 201,6 M€.

2.1.3. Situation de la dette financière

Situation de la dette financière de RFF

Encours (en millions d'euros)	2007	2006	Variation
Dette financière LT			
Encours de dette émise par la SNCF	3 682,1	5 034,7	(1 352,6)
Encours de dette contractée par RFF	22 786,9	21 018,0	1 768,9
Dette financière LT totale (A)	26 469,0	26 052,7	416,3
Dette financière CT (y compris ICNE) (B)	2 757,2	1 650,1	1 107,1
Trésorerie nette de découverts bancaires (C)	1 291,5	332,1	959,4
Dette financière nette (A + B - C)	27 934,7	27 370,7	564,0

La dette libellée SNCF ne représente plus au 31 décembre 2007 que 13 % de la dette financière totale de RFF. RFF a levé en 2007 sur les marchés internationaux de capitaux 1,85 Md€ en neuf opérations publiques ou privées libellées en euros, dollars, livres sterling ou yens. RFF a notamment

augmenté la liquidité de son émission publique de référence sur le marché de l'euro à 15 ans (RFF 4,375 % 02/06/22) en portant son encours total à 2 milliards et lancé une nouvelle émission à 10 ans (RFF 4,45 % 27/11/17) d'une taille initiale de 600 millions.

3. Flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation
Capacité d'autofinancement (CAF)	(233,8)	86,3	(320,1)
Variation du besoin en fonds de roulement	(40,9)	(121,3)	80,4
Exploitation	8,7	(102,0)	
Financier	(49,6)	(19,3)	
Flux d'investissement (hors variation du BFR)	(2 385,1)	(2 083,2)	(301,9)
Flux sur opérations financières (hors variation du BFR)	3 619,2	2 164,3	1 454,9
Variation de la trésorerie nette de découverts bancaires	959,4	46,1	913,3
Trésorerie début d'exercice	332,1	286,0	
Trésorerie à l'arrêté	1 291,5	332,1	
Variation de la trésorerie nette	959,4	46,1	

La variation de BFR est un besoin de 40,9 M€, répartie entre une ressource de 8,7 M€ sur la partie exploitation et un besoin de 49,6 M€ sur la partie finance.

Le BFR financier se dégrade principalement en raison du non-paiement par l'État du solde de la subvention de désendettement pour 43 M€ (versé début 2008).

La variation des flux d'investissement est un besoin

de 2 385,1 M€, correspondant essentiellement aux investissements réalisés durant l'année pour 2 473,6 M€.

La variation des flux sur opérations financières est une ressource de 3 619,2 M€, répartie entre une augmentation nette de remboursement des dettes financières pour 1 440,1 M€ et des subventions pour 2 179,1 M€.



Événements significatifs de l'exercice 2007

Voies de port

Le conseil d'administration de RFF, dans sa séance du 5 avril 2007, a autorisé le transfert d'une partie de son patrimoine aux ports, parallèlement au versement d'une soulte correspondant à la valeur actualisée de l'économie réalisée par RFF dans sa gestion de l'infrastructure.

Le montant de la soulte a été fixé à un montant de 116,2 M€, qui sera versé pour 80 % à la date du transfert des actifs et le solde en 2011. Cette soulte a été comptabilisée en charges exceptionnelles dans le résultat de l'exercice 2007.

Les actifs, comprenant des terrains et des installations situés sur les zones portuaires, seront transférés sans contrepartie financière aux autorités portuaires. La valeur de ces actifs, nette des subventions correspondantes, a été estimée à 18 M€, sous réserve de la levée de quelques imprécisions résiduelles, concernant notamment les ports de Marseille, Strasbourg et Paris. Les précisions attendues ne devraient cependant pas modifier de manière significative cette estimation. En conséquence, la perte de 18 M€ nette a été comptabilisée en résultat exceptionnel dans les comptes de l'exercice 2007.

Intégration des composants construction

RFF a procédé à l'identification des composants de sa famille d'actifs Constructions. Ainsi, trois catégories de bâtiments ont été identifiées : bâtiments administratifs ou logements, ateliers ou bâtiments de service et constructions simples. Pour chacune de ces catégories, des composants ont été déterminés, chaque composant ayant une durée d'amortissement différente : gros œuvre (50 ans), clos et couverts (30 ans), installations techniques (20 ans), autres (15 ans).

S'agissant d'un changement de modalité d'amortissement, les nouvelles durées d'amortissement ont été appliquées de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2007. Ce changement conduit à augmenter légèrement la charge d'amortissement de la période, la totalité du poste constructions étant préalablement amorti sur 50 ans. L'impact sur le résultat de l'exercice 2007 est estimé à - 4,5 M€.

Mise en service partielle de la LGV Est

RFF a procédé en date du 14 mai 2007 à la mise en service comptable partielle des actifs de la LGV Est.

Le montant des actifs mis en service est de 3 822,5 M€, celui des subventions correspondantes est de 2 710,5 M€.



Changement de méthode

Aucun changement de méthode comptable n'a été réalisé au cours de l'exercice 2007.



Événements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événements postérieurs à la clôture.



Comptes sociaux 2007

+++++++
+++++++
+++++++
+++++++
+++++++

+++++++ ++++++
+++++++ +++++
+++++++ ++++++

Actif	94		
Passif	94		
Compte de résultat	95		
Tableau des flux de trésorerie	97		
1 - Présentation de l'établissement public Réseau ferré de France (RFF)	99		
2 - Principes et méthodes comptables	99		
2.1. Immobilisations corporelles	99		
2.1.1. Immobilisations en cours	99		
2.1.2. Immobilisations en service	100		
2.1.3. Cessions	102		
2.2. Subventions	102		
2.3. Créances	102		
2.4. Valeurs mobilières de placement et assimilés	102		
2.5. Opérations en devises et provisions pour pertes de change	102		
2.6. Instruments financiers dérivés	102		
2.7. Dettes financières	103		
2.8. Provision pour dépollution et risques environnementaux	103		
2.9. Assurances	103		
3 - Changements de méthode Événements significatifs	104		
4 - Événements postérieurs à la clôture	104		
5 - Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat	104		
5.1. Compléments d'information relatifs au bilan	105		
5.1.1. Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles	105		
5.1.2. Tableau des amortissements	108		
5.1.3. Valeur actuelle de l'actif à la date de clôture	109		
		5.1.4. Tableau des dépréciations des immobilisations en cours	109
		5.1.5. Synthèse des immobilisations corporelles au 31 décembre 2007	109
		5.1.6. Immobilisations financières	109
		5.1.7. Créances	110
		5.1.8. Valeurs mobilières de placement et assimilées, disponibilités	112
		5.1.9. Charges constatées d'avance	112
		5.1.10. Charges à répartir	113
		5.1.11. Écart de conversion actif	113
		5.1.12. Tableau de variation des capitaux propres	113
		5.1.13. Subventions d'investissement	114
		5.1.14. Tableau des provisions pour risques et charges	115
		5.1.15. Dettes financières	117
		5.1.16. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	121
		5.1.17. Produits constatés d'avance	122
		5.2. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat	122
		5.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires de l'exercice	122
		5.2.2. Rémunération versée au gestionnaire d'infrastructure délégué	123
		5.2.3. Autres rémunérations versées dans le cadre de mandats de gestion	123
		5.2.4. Achat et recouvrement de prestations relatives à l'électricité de traction	123
		5.2.5. Charges de personnel	123
		5.2.6. Résultat exceptionnel	124
		6 - Engagements hors bilan	124
		6.1. Engagements donnés et reçus sur instruments financiers	124
		6.2. Autres engagements donnés et reçus	126

Bilan

ACTIF

(en millions d'euros)	Références annexes	31/12/2007		31/12/2006	
		Montants bruts	Amortissements et provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	5.1.1./5.1.2.	48,3	42,9	5,4	2,9
Immobilisations corporelles (réseau ferré)	5.1.1./5.1.2.				
– Terrains	5.1.1./5.1.2.	4997,6	1 764,6	3 233,0	3 263,9
– Autres immobilisations en service	5.1.1./5.1.2.	34 088,5	15 647,4	18 441,1	14 417,9
– Immobilisations en cours	5.1.4.	4 906,2	40,3	4 865,9	7 098,4
Immobilisations corporelles (fonctionnement)	5.1.1./5.1.2.	31,4	16,8	14,6	14,4
Immobilisations financières	5.1.6.	5,2	–	5,2	4,6
ACTIF IMMOBILISÉ		44 077,2	17 512,0	26 565,2	24 802,1
Créances clients et comptes rattachés	5.1.7.	102,0	14,2	87,8	51,8
Créances vis-à-vis de la SNCF	5.1.7.	986,9	13,8	973,1	1 123,0
Comptes courants SNCF	5.1.7.	–	–	–	3,1
Autres créances	5.1.7.	2 700,2	3,9	2 696,3	2 160,8
Valeurs mobilières de placement et assimilées, disponibilités, instruments de trésorerie	5.1.8.	1 294,8	–	1 294,8	346,1
Charges constatées d'avance	5.1.9.	302,2	–	302,2	284,2
ACTIF CIRCULANT		5 386,1	31,9	5 354,3	3 969,0
Charges à répartir	5.1.10.	530,2	334,9	195,3	183,2
Primes de remboursement des obligations		12,6	6,7	5,9	6,7
Écart de conversion actif	5.1.11.	170,5	–	170,5	115,7
TOTAL GÉNÉRAL		50 176,5	17 885,5	32 291,0	29 076,7

PASSIF

(en millions d'euros)	Références annexes	31/12/2007	31/12/2006
Dotation initiale en capital	5.1.12.	856,2	856,2
Dotation complémentaire en capital	5.1.12.	8 908,5	8 908,5
Report à nouveau	5.1.12.	(22 165,8)	(21 882,4)
Résultat	5.1.11.	(795,8)	(283,4)
Subvention d'investissement sur immobilisations	5.1.13.	8 214,7	7 201,5
Subvention de renouvellement et mise aux normes	5.1.13.	3 604,2	2 687,8
CAPITAUX PROPRES		(1 378,1)	(2 511,8)
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5.1.14.	344,4	169,7
Dettes financières	5.1.15.	29 231,6	27 718,7
Avances sur cessions d'immobilisations		77,7	45,0
Dettes d'exploitation	5.1.16.	660,6	594,6
Comptes courants SNCF	5.1.7.	2,8	–
Dettes vis-à-vis de la SNCF	5.1.16.	1 658,5	1 805,9
Autres dettes	5.1.16.	1 064,1	637,0
Instruments de trésorerie		–	–
Produits constatés d'avance	5.1.17.	629,4	617,6
DETTES		33 324,7	31 418,8
Écart de conversion passif		–	–
TOTAL GÉNÉRAL		32 291,0	29 076,7

Compte de résultat

(en millions d'euros)	2007	2006
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Redevances d'infrastructure	2 448,5	2 304,4
Transport d'électricité	146,4	183,1
Redevance complémentaire électricité	89,9	90,9
Prestations complémentaires	45,0	16,5
Produits relatifs aux embranchements particuliers	14,0	13,9
Produits hors trafic en gestion directe et externalisés	64,8	56,7
Ventes fournitures	34,2	23,3
Autres produits des activités annexes	6,8	11,4
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	2 849,6	2 700,2
Production immobilisée	621,3	631,4
Contribution de l'État aux charges d'infrastructures	828,1	979,0
Reprises de subventions d'investissement	150,9	88,1
Autres subventions	101,3	33,1
Reprises de subventions de renouvellement et mise aux normes	68,8	45,0
Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	23,9	45,5
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	21,7	47,0
Reprises sur provisions pour dépréciations des projets en cours	4,8	1,5
Autres produits d'exploitation	1,2	-
Transferts de charges d'exploitation	3,5	6,6
Total	4 675,1	4 577,4
CHARGES D'EXPLOITATION		
Rémunération du GID pour la gestion du réseau	2 718,0	2 597,2
Rémunération des mandataires pour la gestion du patrimoine	79,3	38,2
Rémunération du GID pour la gestion des quais	37,9	40,8
Actes de malveillance	28,2	28,6
Rémunération de gestion SNCF ITE	-	1,4
Frais d'études	82,3	78,3
Travaux et équipements ferroviaires	620,9	548,8
Électricité	145,0	183,9
Frais bancaires	3,5	7,3
Autres achats externes	115,2	107,4
Impôts, taxes et versements assimilés	51,7	101,3
Charges de personnel	56,5	48,9
Dotations aux amortissements sur immobilisations de fonctionnement	9,6	7,5
Dotations aux amortissements du réseau ferré	630,2	529,2
Dotations aux provisions pour dépréciations des projets en cours	7,0	5,5
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	139,9	14,8
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	18,6	11,4
Total	4 743,8	4 350,5
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(68,7)	226,9

Compte de résultat (suite)

(en millions d'euros)	2007	2006
PRODUITS FINANCIERS		
Autres produits financiers	529,0	562,0
Gains de change	10,3	12,1
Reprises sur provisions pour pertes de change	–	–
Intérêts sur valeurs mobilières de placement et assimilés	43,3	43,9
Contribution au désendettement	693,5	730,0
Transferts de charges financières	–	3,9
Total	1 276,1	1 351,9
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts sur dette financière vis-à-vis de la SNCF	267,4	371,9
Intérêts sur emprunts contractés par RFF	953,8	888,0
Intérêts sur dettes court terme	72,8	46,7
Autres charges financières	564,5	524,0
Pertes de change	1,6	3,2
Dotations aux provisions pour risque d'indexation	54,8	33,2
Amortissement des charges à répartir	18,0	24,0
Total	1 933,0	1 890,9
RÉSULTAT FINANCIER	(656,9)	(539,0)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(725,5)	(312,1)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits des cessions des éléments d'actif cédés	89,1	80,7
Reprises sur provision pour risques et charges exceptionnelles	–	–
Autres produits exceptionnels	29,7	17,2
Total	118,8	97,9
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	21,2	69,0
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	–	–
Autres charges exceptionnelles	167,8	0,2
Total	189,1	69,2
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(70,3)	28,7
Impôts sur les bénéfices	–	–
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	(795,8)	(283,4)

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
FLUX D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'exercice	(795,8)	(283,4)
CHARGES (PRODUITS) SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE		
Valeur nette comptable	21,2	69,0
Produits de cession	(36,7)	(80,7)
Plus-values rétrocédées	(52,4)	(17,2)
Dotations aux amortissements :		
Réseau	630,2	529,2
Fonctionnement	9,6	7,5
Reprises de subventions de renouvellement et mise aux normes	(68,8)	(45,0)
Reprises de subventions d'investissements	(150,9)	(88,1)
Reprise de subventions exceptionnelles	(29,7)	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des projets en cours	7,0	5,5
Reprises sur provisions pour dépréciation des projets en cours	(4,8)	(1,5)
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	139,9	14,8
Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	(23,9)	(45,5)
Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	54,8	33,2
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels	51,6	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	18,6	11,4
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulant	(21,7)	(47,0)
Dotations aux amortissements pour charges à répartir financières	18,0	24,0
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	(233,8)	86,3
Variation du besoin en fonds de roulement	(40,9)	(121,3)
Créances clients	(42,0)	(19,3)
Autres créances	(539,4)	(634,2)
Instruments de trésorerie	-	(3,6)
Charges constatées d'avance	(18,0)	(219,5)
Dettes d'exploitation	66,0	87,5
Comptes courants SNCF	5,9	4,7
Créances vis-à-vis de la SNCF	162,8	(185,9)
Dettes vis-à-vis de la SNCF	(147,5)	594,6
Écarts de conversion actif	-	(33,2)
Autres dettes	426,7	199,0
Produits constatés d'avance	11,8	45,6
Écarts de conversion passif	-	-
Avances sur cessions d'immobilisations	32,7	43,0
FLUX NETS DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	(274,7)	(35,0)

Tableau des flux de trésorerie (suite)

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
FLUX D'INVESTISSEMENT		
Décassements sur acquisitions	(2 473,6)	(2 335,5)
Immobilisations incorporelles	9,0	3,2
Immobilisations du réseau	(2 461,5)	(2 330,3)
Immobilisations du fonctionnement	(3,1)	(2,0)
Immobilisations financières	-	154,3
Portefeuille obligataire variation	-	153,0
Variation ICNE	-	1,3
Variations immobilisations financières hors portefeuille de restructuration	(0,6)	0,1
Titres de participation	-	-
Variation dépôts de garantie	(0,6)	0,1
Réduction des capitaux propres brute	-	-
Cessions ou réductions de l'actif immobilisé	89,1	97,9
Prix net de cession des immobilisations corporelles	36,7	80,7
Plus values rétrocédées	52,4	17,2
FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR INVESTISSEMENTS	(2 385,1)	(2 083,2)
FLUX SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES		
Remboursement de dettes financières	(254,3)	(2 173,2)
Emprunts SNCF long terme	(1 352,6)	(1 657,8)
Emprunts RFF long terme	-	-
Emprunts RFF court terme	1 127,0	(492,1)
Primes d'émission	(28,7)	(10,7)
Primes de remboursement des obligations	-	(12,6)
Augmentation des capitaux propres	2 179,1	2 207,4
Dotations complémentaires en capital	-	-
Subvention de régénération	985,2	1 195,0
Subventions sur immobilisations variation	1 193,9	1 012,4
Augmentation des dettes financières	1 694,3	2 130,0
Emprunts RFF long terme	1 714,2	2 097,5
Variation des ICNE	(19,9)	32,4
Augmentation des dépôts et cautionnements reçus	0,1	0,1
Instruments de trésorerie passif	-	-
FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	3 619,2	2 164,3
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	959,4	46,1
TRÉSORERIE EN DÉBUT D'EXERCICE	332,1	286,0
TRÉSORERIE À L'ARRÊTÉ	1 291,5	332,1
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	959,4	46,1

1

Présentation de l'établissement public Réseau ferré de France (RFF)

Réseau ferré de France est un établissement public à caractère industriel et commercial (Epic), créé par la loi n° 97-135 du 13 février 1997, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1997. Cette loi et ses décrets d'application n° 97-444, 97-445 et 97-446 ont créé RFF sous la forme d'une entité indépendante, propriétaire des infrastructures ferroviaires françaises affectées précédemment à la SNCF.

La réforme ferroviaire a ainsi institué une séparation entre la propriété des infrastructures ferroviaires (relevant de RFF) et leur exploitation (relevant de la SNCF). En application de la loi précitée, la SNCF assure la gestion et l'entretien des infrastructures pour le compte de RFF, une convention entre la SNCF et RFF en réglant les modalités et le prix. La loi du 5 janvier 2006 et son décret d'application n° 2006-1534 du 7 décembre 2006 ont cependant précisé les missions de chacun des deux établissements ainsi que leurs modalités d'exercice.

À titre de rappel, les principes d'établissement du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 1997 ont été les suivants :

- Le montant des immobilisations reprises par RFF au 31 décembre 1996 correspond à leur valeur nette comptable telle qu'elle figurait dans les comptes de la SNCF.
- Les subventions reprises au bilan de RFF incluent, d'une part, la totalité des subventions relatives aux investissements de la banlieue parisienne, soit un total de 1 068,8 M€ (556 M€ relatifs à des immobilisations mises en service et 512,8 M€ à des immobilisations en cours) et, d'autre part, les subventions relatives aux immobilisations en cours du réseau principal pour 164,5 M€, soit un total de subventions sur immobilisations en cours de 677,3 M€.

Par ailleurs, Réseau ferré de France a constaté au passif du bilan d'ouverture une dette de 20,5 Md€ vis-à-vis de la SNCF, conformément à la loi n° 97-135 du 13 février 1997 portant création de Réseau ferré de France.

2

Principes et méthodes comptables

L'article 3 de la loi du 13 février 1997 prévoit qu'en matière de gestion financière et comptable, RFF est soumis aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales. Les comptes de RFF sont établis conformément aux dispositions du Plan comptable général 1999 et aux principes généralement admis.

2.1. Immobilisations corporelles

En application des articles 11 de la loi et 5 du décret n° 97-445 du 5 mai 1997 portant constitution du patrimoine initial de Réseau ferré de France, RFF dispose d'un patrimoine qu'il peut gérer activement. En effet, RFF s'est vu attribuer en pleine propriété ce patrimoine constitué des voies de chemin de fer, mais aussi de terrains et de bâtiments divers qu'il peut valoriser ou céder sous réserve des règles relatives à la domanialité publique.

L'article 46 du décret n° 97-444 précise que les biens du domaine public de RFF sont inaliénables et imprescriptibles.

Le montant des immobilisations corporelles transférées à RFF par la SNCF au 1^{er} janvier 1997 s'est élevé à 22,5 Md€, correspondant à leur valeur nette comptable.

2.1.1. Immobilisations en cours

2.1.1.1. Coût de production des immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

La production comptabilisée sur un projet est immobilisée à l'actif du bilan à partir de la phase avant-projet.

Le coût de production des opérations réalisées sous mandat accordé par RFF à la SNCF est composé des facturations des entreprises réalisant les travaux. Les prix des matières et de la main-d'œuvre de la SNCF Entreprise sont arrêtés selon un barème convenu par les deux établissements publics. Les coûts de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sont prévus par les conventions de mandat.

Le coût de production des opérations réalisées en maîtrise

d'ouvrage directe est constitué des études, travaux, acquisitions et indemnités foncières et des frais directs de fonctionnement.

2.1.1.2. Dépréciation des projets en cours

RFF procède à des dépréciations de projets en cours de réalisation, enregistrés en immobilisations en cours. L'objectif est de matérialiser le risque de non-aboutissement du projet conduisant à immobiliser les dépenses sans création de biens *in fine*.

Deux types de critères ont été retenus pour procéder aux dépréciations :

- La procédure d'exception : un fait générateur exceptionnel remet en cause l'aboutissement du projet. Si le risque de non-aboutissement est supérieur à 50 %, les dépenses sont dépréciées à 100 %.
- La procédure forfaitaire : les dépenses enregistrées sont dépréciées à 25 %, 55 % et 100 % si les investissements sont arrêtés depuis respectivement 2 ans, 3 ans et 4 ans ou plus. Les études liées aux projets de renouvellement et mise aux normes font l'objet d'une dépréciation uniquement dans le cas où les travaux ne sont pas programmés sur les exercices futurs. Les dépréciations sont calculées nettes de subventions méritées afférentes aux projets concernés.

2.1.2. Immobilisations en service

2.1.2.1. Processus de mise en service

RFF procède aux mises en service de projets selon le processus suivant :

- Au lancement de la phase réalisation, lors de l'établissement du détail estimatif, les dépenses prévues par lots techniques sont réparties par biens sur la base des natures d'immobilisations de RFF.
- Au fur et à mesure de l'avancement du projet, les lots sont techniquement clôturés, et l'ensemble des dépenses réalisées réparties sur les biens ; les biens relatifs à un projet sont mis en service lors de leur achèvement technique ou lors de leur mise à disposition au gestionnaire d'infrastructure délégué.
- Les dépenses mises en service sur les projets incluent les charges à payer.

2.1.2.2. Nomenclature des immobilisations

En application du règlement CRC 2002-10, RFF dispose pour le domaine infrastructure d'une nomenclature de composants.

Cette nomenclature comprend 11 familles déclinées en une centaine de composants. Les voies font notamment l'objet d'une approche détaillée par groupe UIC (indicateur international de trafic de ligne). La revue de la nomenclature du domaine patrimoine, essentiellement pour la partie constructions, reste à mettre en œuvre.

2.1.2.3. Amortissement des immobilisations

Dans le cadre de sa mise en conformité avec le CRC 2002-10, RFF a défini une durée d'amortissement pour chaque composant de sa nomenclature. Les amortissements sont calculés en mode linéaire. Les durées, définies sur la base de préconisation des experts techniques de chaque domaine

étudié, sont, en résumé, les suivantes :

Aménagements des terrains	30 ans
Terrassements et constructions	de 15 à 50 ans
Aménagements des constructions	10 ans
Voies	de 20 à 100 ans
Installations d'énergie électrique	de 10 à 75 ans
Signalisation	de 15 à 50 ans
Télécommunications	de 5 à 30 ans
Passages à niveaux	15 ans
Ouvrages d'art	de 30 à 70 ans

Les immobilisations relatives au fonctionnement sont amorties selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Agencements, installations générales	10 ans
Mobilier et matériel de bureau	de 5 à 7 ans
Informatique et télécommunications	de 3 à 5 ans
Véhicules automobiles	5 ans
Logiciels	de 1 à 3 ans

2.1.2.4. Valorisation des immobilisations en service

Étape 1. Regroupement des actifs en unités génératrices de trésorerie

Le règlement CRC 2002-10 précise les modalités de calcul de la valeur actuelle des actifs et les conditions dans lesquelles il est nécessaire de réaliser des tests de dépréciation de valeur sur ces derniers.

Pour RFF, il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif isolé. Dans ces conditions, l'entreprise utilise de façon dérogatoire la notion d'unité génératrice de trésorerie préconisée par les normes IFRS (IAS 36).

Il est rappelé que l'unité génératrice de trésorerie (UGT) est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation conduit à générer des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Le premier groupe identifié par RFF est constitué des actifs utilisés dans le cadre de l'activité de gestionnaire d'infrastructures de RFF. Il est constitué de terrains et bâtiments dédiés à cette activité, et de l'ensemble des équipements de l'infrastructure. Les entrées et sorties de trésorerie de ce groupe d'actifs sont identifiables et largement indépendantes des autres flux de l'établissement.

Le second groupe identifié par RFF est constitué des actifs non utilisés par RFF pour l'exercice de sa mission de gestionnaire d'infrastructures. Il s'agit de terrains et bâtiments, considérés comme cessibles à terme, dont certains peuvent faire l'objet de conventions d'occupation avec des tiers. Ils font l'objet d'entrées et de sorties de trésorerie qu'il est possible de distinguer des flux liés aux autres actifs, en utilisant des clés de répartition.

Deux UGT ont ainsi été retenues par RFF pour réaliser les tests de dépréciation : une UGT dite « Infrastructure » et une UGT dite « Patrimoine ».

Étape 2. Valorisation des actifs

Définition

La valeur recouvrable des actifs Infrastructure est constituée par leur valeur d'utilité (il n'existe pas de prix de vente net de ces actifs).

La valeur recouvrable des actifs Patrimoine est la valeur de marché.

Calcul de la valeur d'utilité de l'UGT Infrastructure

La valeur d'utilité des actifs Infrastructure est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue de ces actifs et de leur sortie à la fin de leur durée d'utilité.

a) Périmètre des actifs de l'UGT Infrastructure

L'UGT Infrastructure comprend l'ensemble des biens rattachés aux grandes « familles » de la nomenclature comptable des immobilisations suivantes : aménagement des terrains et des constructions, installations d'énergie électrique, installations de signalisation, installation de télécommunication, ouvrages d'art, voies, passages à niveau, terrassement. Les familles terrains et bâtiments ont été scindées, afin de les répartir en fonction de leur destination entre l'UGT Infrastructure et l'UGT Patrimoine.

Les bâtiments ont été affectés à 90 % à l'UGT Infrastructure au 1^{er} janvier 2005, en considérant, dans l'attente de l'inventaire définitif et sur la base de nos connaissances actuelles, que 90 % des bâtiments de RFF sont occupés par le gestionnaire d'infrastructure délégué.

Les terrains ont été répartis comme suit :

- La totalité des terrains d'assise de voie sont affectés à l'UGT Infrastructure.
- Les autres terrains qui ne sont pas classés réserve foncière ou cours de marchandise sont affectés à l'UGT Infrastructure.

La répartition des terrains et des bâtiments entre les deux UGT a un caractère relativement forfaitaire. Elle devrait pouvoir être affinée.

b) Composition des flux de trésorerie futurs

En entrée :

- Les redevances d'infrastructure.
- Les redevances d'embranchements particuliers.
- Les produits d'occupation du patrimoine pour la part affectable à l'infrastructure.
- La contribution aux charges d'infrastructure.
- Les subventions de renouvellement.

En sortie :

- Le coût de la convention de gestion du réseau.
- Le coût de la convention de gestion du patrimoine pour la part affectable à l'infrastructure.
- Le coût de la convention de gestion des quais.
- Le coût des investissements de renouvellement.

c) Projection des cash-flows

La période annuelle de construction budgétaire ne permet pas à RFF d'établir des projections de trésorerie basées sur plusieurs années budgétaires. Les cash-flows sont

basés sur les données du dernier EPRD, puis projetées sur la durée d'utilité restant à courir, soit sur la moyenne des durées de vie restantes des différentes catégories d'actifs.

d) Actualisation des cash-flows

Le taux d'actualisation retenu est basé sur le coût de la dette long terme de la société. À ce taux est ajoutée une prime de risque évaluée à 1,5 %. Le risque de construction est exclu.

Méthodologie de valorisation des actifs de l'UGT Patrimoine

a) Périmètre des actifs de l'UGT Patrimoine

Les actifs de l'UGT Patrimoine comprennent des terrains et des bâtiments.

Périmètre des terrains

Il s'agit des terrains cessibles appartenant à RFF, sur lesquels il n'y a pas d'activité ferroviaire. Ils sont considérés comme non utiles à l'infrastructure et non utiles au transport. Les terrains cessibles comprennent également les cours de marchandises.

Périmètre des bâtiments

Les bâtiments inclus dans l'UGT Patrimoine représentent les bâtiments non utilisés par le gestionnaire d'infrastructure délégué.

b) La méthodologie de valorisation des terrains :

Les terrains et constructions rattachés à l'UGT Patrimoine ont été évalués de manière forfaitaire au 1^{er} janvier 2005, à partir notamment :

- De leur situation dans une zone géographique.
- D'une valeur de marché au mètre carré, prenant en compte l'usage probable du terrain après cession.

Cette valeur est mise à jour à chaque clôture comptable pour tenir compte des cessions intervenues au cours de la période.

Étape 3. Dépréciation des actifs de l'UGT Infrastructure

Indices de perte de valeur

RFF a retenu les indices de perte de valeur suivants :

- Évolution des taux de marché.
- Obsolescence ou dégradation physique des actifs non prévue par les plans d'amortissement.
- Changements importants dans le degré ou le mode d'utilisation de l'actif.
- Évolution significative dans la performance des actifs.

L'évolution de ces indices se mesure par l'évolution :

- Du taux de financement de RFF, donc de son taux d'actualisation.
- Du montant des dépenses d'entretien futures.
- Du montant des péages futurs.
- Du montant de CCI future.
- De la durée moyenne d'utilisation restante des actifs.

Réalisation des tests de dépréciation

À chaque clôture des comptes, RFF apprécie s'il existe un indice montrant que les actifs ont pu perdre de la valeur.

Lorsqu'il existe, un test de dépréciation est effectué. Pour l'UGT Infrastructure, le test de dépréciation consiste à comparer la VNC des actifs, diminuée des subventions en service non encore rapportées au résultat, à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs générés par ces actifs à laquelle est ajoutée la valeur résiduelle de ces actifs.

Calcul des dépréciations

Si la VNC de l'UGT Infrastructure est supérieure à la valeur actualisée, alors une dépréciation est enregistrée. Cette dépréciation est répartie pour chacun des actifs composant l'UGT, proportionnellement à la VNC de chacun de ces actifs au sein de l'UGT.

La dépréciation ainsi calculée et répartie modifie le plan d'amortissement futur des actifs.

Si le test conduit à une VNC de l'UGT inférieure à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et dans le cas où une dépréciation a été comptabilisée initialement, alors il est procédé à une reprise de dépréciation à hauteur de la valeur d'utilité.

2.1.3. Cessions

Les cessions peuvent être réalisées soit directement par RFF, soit par ses mandataires qui lui communiquent alors les informations relatives à la comptabilisation des produits de cession et des sorties d'actifs correspondantes.

2.2. Subventions

Les subventions reçues par RFF sont de trois types.

a) **RFF reçoit des subventions dans le cadre des conventions de financement des projets d'investissement conclues avec des tiers (État, Collectivités locales, Régions...)**

Elles suivent la même règle comptable que les dépenses :

- Elles sont enregistrées en produits d'exploitation pour couvrir les dépenses d'exploitation (études générales, études préliminaires).
- Elles sont enregistrées au passif du bilan en capitaux propres lorsqu'elles couvrent des dépenses immobilisées (immobilisations en cours à partir de la phase avant-projet). Ces subventions sont ensuite virées au compte de résultat au même rythme que les amortissements pratiqués sur les immobilisations en service.

b) **La loi de finances 2004 a créé deux autres types de subventions qui ont un caractère global et forfaitaire :**

- Une subvention dite de « désendettement » dont l'objectif est de couvrir partiellement le service de la dette. Cette subvention est enregistrée en produits financiers.
- Une subvention dite de « régénération » dont l'objectif est de couvrir les investissements de renouvellement et de mises aux normes du réseau ferré national. Cette subvention est comptabilisée comme les autres subventions d'investissement en capitaux propres. Elle est mise en service à hauteur des mises en service des investissements de renouvellement et mise aux normes sur la période. Elle est reprise au résultat sur la durée moyenne pondérée d'amortissement des mises

en service à la date moyenne de mise en service de ces mêmes dépenses sur la période.

2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances relatives aux redevances d'occupation font l'objet d'une provision pour dépréciation à 100 % lorsqu'elles sont échues depuis plus de 12 mois à la date de clôture des comptes et à 50 % lorsqu'elles sont échues depuis plus de 6 mois. Les créances en litige font l'objet d'une provision à 100 %.

2.4. Valeurs mobilières de placement et assimilés

Un calcul de la valeur de marché des valeurs mobilières de placement est effectué à l'inventaire. Les éventuelles moins-values sont provisionnées.

2.5. Opérations en devises et provisions pour pertes de change

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture, à l'exception de ceux concernant des opérations couvertes de façon parfaite par des contrats d'échanges de devises, inscrits au taux de couverture.

À la date de l'arrêt des comptes, lorsque l'application du taux de conversion a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent, et à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques de change.

2.6. Instruments financiers dérivés

RFF gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêts et des cours de change en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des contrats d'échanges de taux d'intérêt, des options sur contrat d'échanges de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des contrats d'échanges de devises et des options de change.

RFF ne réalise pas d'opération spéculative sur les instruments financiers dérivés. RFF utilise les instruments financiers dérivés dans le cadre des opérations de couverture. Les produits et charges de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et des produits de l'élément couvert.

Les différentiels d'intérêts à recevoir ou à payer résultant des opérations de swaps de taux, des caps ainsi que les primes et soultes liées à ces opérations sont constatés sur la durée de vie des contrats comme un ajustement de la charge d'intérêts de la dette financière.

Pour les changes à terme et les contrats d'échange de

devises, les écarts initiaux entre le cours à terme négocié et le cours comptant sont enregistrés en résultat sur la durée de vie du contrat en gains ou pertes de change.

2.7. Dettes financières

a) Dette SNCF transférée

Lors de la création de RFF au 1^{er} janvier 1997, une dette de 20,5 Md€ de la SNCF a été transférée et inscrite au passif de RFF. Cette dette est représentative en durée, en taux d'intérêt et en devises de la dette financière de la SNCF à la date de création de RFF.

Sa consistance, après avoir été modifiée en 2001 du fait des clauses de prolongation d'emprunts qu'elle comportait, n'a pas changé depuis.

Les frais liés aux émissions constitutives de la dette SNCF non amorties par celle-ci au 1^{er} janvier 1997, d'environ 21,4 M€, sont amortis par RFF sur la durée de vie résiduelle moyenne de cette dette. Les primes et frais d'émission provenant d'opérations faites en propre sont amortis linéairement au prorata du coupon couru.

b) Dette RFF

Depuis le 1^{er} novembre 2003, les emprunts zéro coupon sont enregistrés au passif à leur prix d'émission et non plus à leur prix de remboursement. La prime de remboursement est soldée. Les intérêts courus capitalisés sont enregistrés en charges financières et en complément de la dette au passif à chaque arrêté.

En ce qui concerne les émissions indexées inflation, RFF réévalue la prime de remboursement en fonction de l'évolution de l'inflation. Une provision pour risque et charge est constatée à chaque arrêté. Elle représente le montant de la perte latente sur l'exercice.

2.8. Provision pour dépollution et risques environnementaux

Le PCG et l'avis du CNC n° 00-01 sur les passifs rendent obligatoires la constitution de provisions pour dépollution ou risques environnementaux lorsque l'entreprise se trouve soumise à une obligation. RFF est dans ce cas.

Cette obligation peut porter sur la réparation d'une dégradation ou sur la prévention de dommages causés à l'environnement. Sont notamment concernées les provisions pour désamiantage.

2.9. Assurances

RFF avait jusqu'au 31 décembre 2006 choisi d'être son propre assureur. RFF a décidé de modifier sa stratégie sur ce sujet et a souscrit des polices d'assurances à effet au 1^{er} janvier 2007. Ces polices couvrent les risques de responsabilité civile liés à l'ensemble de ses activités et les risques de dommages à ses actifs et les pertes de péages consécutifs. Ces polices, qui sont du type « tous risques sauf », couvrent également les catastrophes naturelles. Elles sont souscrites auprès d'assureurs de premier rang.

3

Changements de méthode - Événements significatifs

Changement de méthode

Aucun changement de méthode comptable n'a été réalisé au cours de l'exercice 2007.

Événements significatifs

Le conseil d'administration de RFF, dans sa séance du 5 avril 2007, a autorisé le transfert d'une partie de son patrimoine aux ports, parallèlement au versement d'une soulte correspondant à la valeur actualisée de l'économie réalisée par RFF dans sa gestion de l'infrastructure.

Le montant de la soulte a été fixé à un montant de 116,2 M€ qui sera versé pour 80 % de son montant à la date du transfert des actifs et le solde en 2011. Cette soulte a été comptabilisée en charges exceptionnelles dans le résultat de l'exercice 2007.

Les actifs, comprenant des terrains et des installations situés sur les zones portuaires, seront transférés sans contrepartie financière aux autorités portuaires. La valeur de ces actifs, nette des subventions correspondantes, a été estimée à 18 M€, sous réserve de la levée de quelques imprécisions résiduelles,

concernant notamment les ports de Marseille, Strasbourg et Paris. Les précisions attendues ne devraient cependant pas modifier de manière significative cette estimation.

En conséquence, la perte de 18 M€ nette a été comptabilisée en résultat exceptionnel dans les comptes de l'exercice 2007.

RFF a procédé à l'identification des composants de sa famille d'actifs Constructions. Ainsi, trois catégories de bâtiments ont été identifiées : bâtiments administratifs ou logements, ateliers ou bâtiments de service et constructions simples. Pour chacune de ces catégories, des composants ont été déterminés, chaque composant ayant une durée d'amortissement différente : gros œuvre (50 ans), clos et couverts (30 ans), installations techniques (20 ans), autres (15 ans). S'agissant d'un changement de modalité d'amortissement, les nouvelles durées d'amortissement ont été appliquées de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2007. Ce changement conduit à augmenter légèrement la charge d'amortissement de la période, la totalité du poste constructions étant préalablement amorti sur 50 ans. L'impact sur le résultat de l'exercice 2007 est estimé à - 4,5 M€.

4

Événements postérieurs à la clôture

Néant

5

Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

5.1 Compléments d'informations relatifs au bilan

5.1.1. Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	Valeur brute au 31/12/2006	Augmen-tations	Virements de postes à postes	Reclas-sement	Dimi-nutions	Valeur brute au 31/12/2007
Immobilisations incorporelles						
Logiciels Fonctionnement	18,1	1,0	1,4	-	-	20,5
Logiciels Infrastructure	20,2	-	6,8	-	-	27,0
Logiciels en cours	1,0	1,2	(1,4)	-	-	0,8
Total des valeurs brutes des immobilisations incorporelles	39,3	2,2	6,8	-	-	48,3
Installations fixes						
Terrains	5028,5	6,3	2,9	(21,9)	(18,2)	4997,6
Aménagement des terrains	148,8	0,1	524,8	-	-	673,7
Terrassements de lignes	3568,9	-	1 197,3	-	-	4 766,2
Bâtiments	717,6	0,5	101,3	(2,9)	(3,1)	813,4
Agencement des constructions	67,8	-	8,1	-	-	75,8
Voies	10 123,7	-	1 214,5	-	-	11 338,2
Passages à niveau	488,9	-	8,4	-	-	497,3
Ouvrages d'art	7 640,7	-	913,8	-	-	8 554,4
Électrification	2 379,3	-	356,2	-	(0,3)	2 735,2
Signalisation	3 463,8	-	293,5	-	-	3 757,3
Télécommunications	818,2	-	56,3	-	-	874,5
Matériel informatique	1,4	-	1,0	-	-	2,4
Immobilisations en cours	7 105,0	2 461,4	(4 684,8)	24,7	-	4 906,3
Total des valeurs brutes des installations fixes	41 552,6	2 468,3	(6,8)	-	(21,5)	43 992,4
Immobilisations relatives au fonctionnement						
Agencements	17,1	1,8	(0,1)	-	-	18,8
Agencements maisons LGV Med.	1,2	0,1	-	-	-	1,2
Matériel de transports	0,1	-	-	-	(0,1)	0,1
Matériel de bureau	0,4	-	-	-	-	0,5
Matériel informatique	6,2	0,7	-	-	(0,6)	6,3
Matériel télécommunication	0,9	0,2	-	-	-	1,1
Mobilier	2,9	0,4	0,1	-	-	3,4
Total des valeurs brutes des immobilisations relatives au fonctionnement	28,8	3,1	-	-	(0,6)	31,4
ENSEMBLE	41 620,7	2 473,5	-	-	(22,2)	44 072,0

Dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'investissement (hors logiciels) au cours de l'exercice 2007 s'élève à 2 468,3 M€.

Des reclassements sur des acquisitions de terrains et constructions antérieures au 1^{er} janvier 2007 relatives à des projets d'investissement en cours ont été réalisés de manière à corriger de précédentes erreurs d'imputation comptable.

Parallèlement, les amortissements comptabilisés à tort sur les constructions ont été repris en résultat 2007 pour un montant de 0,3 M€.

Il peut être décomposé en :

- 1 840,1 M€ de production réalisée par la SNCF au nom et pour le compte de Réseau ferré de France.
- 621,3 M€ de production directe incluant principalement la maîtrise d'ouvrage des lignes à grande vitesse LGV Est européenne et LGV Rhin Rhône branche Est.
- 6,9 M€ d'acquisitions de terrains et constructions hors projets d'investissement.

La production corporelle de l'exercice se répartit principalement en :

Investissements de développement	1 355,3
Extension du réseau LGV	691,3
– LGV Est	207,6
– LGV Rhin Rhône	385,0
– Autres	98,7
Développement du réseau classique	630,0
Productivité	34,0
Investissements de maintien du réseau	1 056,1
Renouvellement et mise aux normes	908,5
– Voies	596,2
– Ouvrages d'art	123,3
– Électrification	46,1
– Signalisation	77,0
– GSMR	54,0
– Autres	11,9
Sécurité	46,3
Qualité de service offert à la clientèle	62,2
Autres	39,1
Opérations domaniales	20,0
Opérations pour tiers	77,5
Autres	(15,9)
Dépenses relatives aux exercices antérieurs	(24,7)
Reventes de fournitures non imputées aux projets immobilisables	–
Total	2 468,3

Mises en service

Le montant des immobilisations mises en service s'élève à 4 684,8 M€ (dont 6,8 M€ d'immobilisation incorporelle) pour l'année 2007 correspondant essentiellement à la mise en service de la LGV Est européenne.

Investissements de développement	3 886,30
Développement du réseau classique	109,0
Développement du réseau à grande vitesse	3 774,7
Productivité	2,6
Investissements de maintien du réseau	742,5
Renouvellement et mise aux normes	682,5
– Voies	471,4
– Ouvrages d'art	32,1
– Électrification	28,0
– Signalisation	141,2
– Télécoms	9,7
– Autres	0,2
Sécurité	30,8
Qualité de service offert à la clientèle	17,0
Autres	12,2
Opérations domaniales	2,4
Opérations pour tiers	48,4
Divers	5,2
Total	4 684,8

5.1.2. Tableau des amortissements

Amortissements de la période

(en millions d'euros)	Amortissements cumulés au 31/12/2006	Dotations	Virements de poste à poste	Diminutions	Amortissements cumulés au 31/12/2007
Immobilisations incorporelles					
Logiciels Fonctionnement	17,1	2,2	-	-	19,3
Logiciels Infrastructure	19,3	4,4	-	-	23,6
Total des amortissements des immobilisations incorporelles	36,4	6,5	-	-	42,9
Installations fixes					
Terrassements de lignes	590,1	62,2	-	-	652,2
Aménagement des terrains	5,3	16,1	-	-	21,4
Bâtiments	128,2	16,5	(0,3)	(0,1)	144,4
Agencement des constructions	31,9	5,5	-	-	37,4
Voies	2 222,6	230,5	-	-	2 453,1
Passages à niveau	410,2	10,6	-	-	420,7
Ouvrages d'art	908,0	81,8	-	-	989,9
Électrification	607,3	66,1	-	-	673,4
Signalisation	1 207,8	106,5	-	-	1 314,3
Télécommunications	524,4	34,3	-	-	558,7
Matériel informatique	-	0,4	-	-	0,4
Total des amortissements des installations fixes	6 635,8	630,5	(0,3)	(0,1)	7 265,9
Immobilisations relatives au fonctionnement					
Agencements	5,8	1,8	-	-	7,5
Agencements maisons LGV Med.	0,4	0,1	-	-	0,5
Matériel de transports	0,1	-	-	(0,1)	0,1
Matériel de bureau	0,4	-	-	-	0,4
Matériel informatique	5,0	0,7	-	(0,6)	5,1
Matériel télécommunication	0,8	0,1	-	-	0,8
Mobilier	1,9	0,3	-	-	2,3
Total des amortissements des immobilisations corporelles relatives au fonctionnement	14,3	3,1	-	(0,6)	16,8
ENSEMBLE	6 686,5	640,1	(0,2)	(0,7)	7 325,6

5.1.3. Valeur actuelle de l'actif à la date de clôture

UGT Infrastructure

Le modèle de calcul de la valeur actuelle nette est en cours de refonte par RFF. Sa structure devrait évoluer significativement, parallèlement à la redéfinition en cours avec nos Tutelles des équilibres à obtenir entre les différentes recettes et les différents coûts de RFF. Ce travail n'étant pas suffisamment avancé,

il n'a pas été possible d'en tenir compte dans le cadre du test de dépréciation au 31 décembre 2007.

Par conséquent, le montant de dépréciation des actifs reste identique à celui du 1^{er} janvier 2005, soit 10 130 M€.

UGT Patrimoine

RFF n'a pas relevé d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

5.1.4. Tableau des dépréciations des immobilisations en cours (cf. Note 2.1.1.1.)

(en millions d'euros)	Montant des dépenses cumulées au 31/12/2007	Montant des dépréciations au 31/12/2006	Dotations	Reprises	Montant des dépréciations au 31/12/2007
Procédure d'exception	5,4	2,7	2,3	0,9	4,1
Procédure forfaitaire	36,3	3,8	4,7	3,9	4,6
Total	41,6	6,5	7,0	4,8	8,7

5.1.5. Synthèse des immobilisations corporelles au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles mises en service	Immobilisations en cours
Valeur brute	39086,0	4906,2
Amortissement d'exploitation	(7 265,9)	-
Dépréciation des actifs	(10 130,0)	-
Dépréciation des immobilisations en cours	-	(8,7)
Dépréciation exceptionnelle 2007 ⁽¹⁾	-	(31,6)
Amortissement exceptionnel 2007 ⁽¹⁾	(16,1)	-
Total	21 674,0	4 865,9

(1) Cf. § III - Changements de méthode - Événements significatifs.

5.1.6. Immobilisations financières

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Dépôts de garantie	4,7	4,1
Titres de participation	0,5	0,5
Total des immobilisations financières	5,2	4,6

Filiales et participations

RFF détient une participation à hauteur de 500 000 €, soit 50 % du capital, dans la société par actions simplifiées Lyon-Turin Ferroviaire (LTF) dont le siège social se situe 1 091, avenue de la Boisse, à Chambéry (73).

La société a pour objet, conformément à l'accord du 29 janvier 2001 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République italienne, la réalisation d'une ligne nouvelle ferroviaire Lyon-Turin, et notamment de conduire des études, reconnaissances et travaux préliminaires sur la partie commune franco-italienne de la section internationale.

Le résultat net de LTF est nul au titre de l'exercice 2007 ; la production immobilisée de la période est de 88,1 M€.

Les capitaux propres de l'entreprise s'élèvent à 406,3 M€ au 31 décembre 2007.

RFF détient également des parts dans les GIE et GEIE suivants :

- GEIE ERTMS : part de 16,67 %.
- GIE S2IF : part de 50 %.
- GEIE SEA Vitoria-Dax : part de 50 %.

5.1.7. Créances

5.1.7.1. Compte courant SNCF

Le poste Compte courant se compose de :

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Compte courant Investissement (Géode)	(6,8)	(8,3)
Compte courant Exploitation	4,0	11,4
Total	(2,8)	3,1

5.1.7.2. Autres créances

Les autres créances qui figurent au bilan se composent des éléments suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Demande de remboursement du crédit de TVA	156,3	127,3
TVA à régulariser sur factures non parvenues	175,9	178,1
TVA déductible	130,5	109,1
TVA sur avoirs à établir	16,3	33,9
Créances sur autres impôts et taxes	0,3	0,3
Créances sur cessions d'immobilisations	44,0	58,4
État subvention de régénération à encaisser	225,0	225,0
État subvention de désendettement à encaisser	43,0	-
Autres subventions à encaisser	1 020,9	591,1
Subventions à appeler (1)	613,7	589,9
Produits à recevoir sur instruments de dette	192,4	188,7
Fournisseurs avoirs à recevoir et avances (2)	66,6	56,0
Autres débiteurs divers	15,1	3,0
- Dont LTF	12,4	3,0
- Autres	2,7	-
Total	2 700,2	2 160,8

(1) Dont en exploitation au 31 décembre 2007 : 113,1 M€ (41,5 M€ au 31 décembre 2006).

(2) Dont au 31 décembre 2007 : 6,2 M€ d'avances sur marchés LGV Est (11,1 M€ au 31 décembre 2006).

5.1.7.3. État des échéances des créances

(en millions d'euros)	Montant brut au 31/12/2007	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	102,0	102,0	-
Créances vis-à-vis de la SNCF	986,9	986,9	-
- Avances et avoirs à recevoir de la SNCF	41,9	41,9	-
- Factures à établir à la SNCF	354,9	354,9	-
- Créances SNCF sur subventions	-	-	-
- Créances SNCF (PHT, électricité et redevances d'infrastructure)	590,1	590,1	-
Autres créances	2700,0	2700,0	-
- Autres créances d'exploitation	2464,6	2464,6	-
Créances fiscales et sociales	479,3	479,3	-
Créances sur cessions d'immobilisations	44,0	44,0	-
Subventions à encaisser	1245,9	1245,9	-
Subventions à appeler	613,7	613,7	-
Autres	81,6	81,6	-
- Autres créances financières	235,4	235,4	-
État subvention de désendettement à encaisser	43,0	43,0	-
Produits à recevoir sur instruments de dette	192,4	192,4	-
Total	3788,9	3788,9	0,0

Le poste Avances et avoirs à recevoir de la SNCF se compose d'avoirs à recevoir. Ces derniers correspondent notamment à des désaccords de RFF sur des factures émises par la SNCF et comptabilisées (investissements pour 0,5 M€ et convention de gestion patrimoine 2005 et 2006 pour 11,9 M€).

5.1.7.4. Provisions pour créances douteuses

Les provisions pour créances douteuses ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2006	Dotations 2007	Reprises 2007		Montants au 31/12/2007
			Consommées	Non utilisées	
Provisions pour créances douteuses	8,2	17,8	-	7,9	18,1
Provisions pour PHT vis-à-vis de la SNCF	26,7	0,8	0,3	13,5	13,8
PHT liés à l'arbitrage	19,8	0,5	0,3	12,4	7,6
Intérêts	2,8	0,3	-	-	2,0
Gares communes	4,1	-	-	-	4,1
Total	34,9	18,6	0,3	21,4	31,8

Les décisions rendues par la cellule d'arbitrage mise en place pour finaliser la répartition des actifs entre RFF et la SNCF ont permis de reconstituer une partie significative des produits afférents aux biens attribués à RFF.

Les décisions rendues jusqu'en juin 2007 ont été prises en compte pour établir les comptes du 31 décembre 2007.

Les produits ainsi reconstitués s'élèvent à 12,4 M€ et concernent les années antérieures (hors intérêts).

Ceci a donc conduit RFF, au titre de l'année 2007, à reprendre 12,4 M€ de provisions relatives aux produits, auxquels s'ajoute 0,9 M€ de reprises nettes liées aux intérêts.

RFF a comptabilisé 2,8 M€ d'avoirs à établir compensés à hauteur de 0,3 M€ par des reprises de provisions sans contrepartie, pour le fret et les commerces en gare. RFF a par ailleurs provisionné un montant de 0,5 M€ d'ajustement au titre des créances relatives aux produits et portant sur le périmètre non encore arbitré.

La provision relative aux PHT s'élève ainsi à 7,7 M€ au 31 décembre 2007, plus 1,7 M€ d'intérêts.

Il existe également un litige sur les gares communes faisant l'objet d'une provision d'un montant de 4,1 M€, plus 0,3 M€ d'intérêts.

Malgré les accords intervenus sur la régularisation des PHT, la SNCF refuse le règlement des factures émises par RFF au motif que ce dernier devrait lui reverser les charges afférentes aux biens lui revenant et ayant fait l'objet d'arbitrage, de décisions ministérielles ou d'accords amiables antérieurs. RFF accepte le principe d'un recalcul du montant de la

convention de gestion du patrimoine de 1999 à 2004, mais considère que les modalités actuellement proposées par la SNCF pour ce calcul ne sont pas acceptables. Le total des créances non contestées dans leur montant, mais non réglées par la SNCF s'élève à 164,8 M€ HT au 31 décembre 2007, contre 152,4 M€ HT au 31 décembre 2006.

5.1.8. Valeurs mobilières de placement et assimilées, disponibilités

Ce poste se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Valeurs mobilières de placement	1 291,2	342,1
TCN	1 137,6	269,0
OPCVM	153,2	73,0
ICNE TCN postcomptés EUR	0,4	0,1
Banques	3,6	4,0
Banques (comptes en euros)	3,6	4,0
Banques (comptes en devises)	–	–
Total	1 294,8	346,1

Les OPCVM sont constitués en totalité de Sicav monétaires.

5.1.9. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Intérêts sur papier commercial en devises et en euros	14,7	9,6
Intérêts sur billets de trésorerie	0,9	1,1
Soulttes sur contrat d'échange de taux	57,4	58,7
Report et déports	0,7	0,7
Conventions de gestion de l'infrastructure (1)	227,9	210,9
Autres dont loyers et charges	0,6	3,2
Total	302,2	284,2

(1) En 2007, ce poste comprend la facturation d'avance par la SNCF de la convention de gestion de l'infrastructure pour le mois de janvier 2008.

5.1.10. Charges à répartir

Ce poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Montant brut au 31/12/2007	Dotations aux amortis- sements	Amortis- sement de la surcote	Cumul amortis- sements	Montant net au 31/12/2007
Primes et frais d'émission sur opérations faites en propre	310,8	17,3	-	115,5	195,3
Frais provenant de la dette SNCF	21,4	-	-	21,4	-
Surcote décote / Portefeuille obligataire	198,0	-	-	198,0	-
Sous-total	530,2	17,3	-	334,9	195,3
Prime de remboursement des obligations sur opérations faites en propre	12,6	0,8	-	6,7	5,9
Total	542,8	18,0	-	341,6	201,2

5.1.11. Écart de conversion actif

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2006	Dotations	Reprises		Montant net au 31/12/2007
			Consommées	Non utilisées	
Provisions liées à l'émission inflation	115,7	54,8	-	-	170,5
Total Écart de conversion Actif	115,7	54,8	-	-	170,5

5.1.12. Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Dotations initiales en capital	Dotations complé- mentaires en capital	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions d'investis- sement (1)	Total
Capitaux propres au 31/12/2006	856,2	8908,5	(21 882,4)	(283,4)	9 889,3	(2 511,8)
Dotations complémentaires en capital	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau débiteur	-	-	(283,4)	283,4	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	(795,8)	-	(795,8)
Subventions d'investissement nettes sur immobilisations en service	-	-	-	-	2 948,5	2 948,5
Subventions d'investissement sur immobilisations en cours	-	-	-	-	(1 935,3)	(1 935,3)
Subvention de renouvellement et de mise aux normes nette sur immobilisations en service	-	-	-	-	705,7	705,7
Subvention de renouvellement et de mise aux normes nette sur immobilisations en cours	-	-	-	-	210,7	210,7
31/12/2007	856,2	8 908,5	(22 165,8)	(795,8)	11 818,9	(1 378,1)

5.1.13. Subventions d'investissement

1) Subventions sur immobilisations mises en service

Subventions d'investissement sur la période

(en millions d'euros)	Montant net au 31/12/2006	Mises en service de subventions sur l'exercice	Virement de poste à poste	Quote-part de subvention virée au résultat	Montant net au 31/12/2007
Terrains et agencement	67,6	387,2	-	(14,5)	440,3
Terrassements de lignes	166,6	871,6	-	(14,8)	1 023,4
Bâtiments	122,1	63,4	-	(3,5)	182,0
Agencement des constructions	8,4	2,9	-	(1,8)	9,5
Ouvrages d'art	1 291,4	659,0	-	(27,3)	1 923,2
Voies	600,0	694,4	-	(36,2)	1 258,3
Passages à niveau	14,2	4,0	-	(2,0)	16,1
Électrification	287,1	228,3	-	(15,0)	500,4
Signalisation	442,7	155,8	-	(24,8)	573,7
Télécommunications	59,1	31,1	-	(8,6)	81,7
Immobilisations incorporelles	4,7	4,0	-	(2,5)	6,2
Total	3 064,0	3 101,7	-	(150,9)	6 014,8

2) Subventions sur immobilisations en cours

Le cumul des subventions méritées, relatives aux immobilisations en cours est basé sur l'avancement des travaux. Ce montant est enregistré dans le poste « Subventions d'investissement sur immobilisations en cours » et au niveau des capitaux propres.

(en millions d'euros)	31/12/2007
Total des subventions d'investissement appelées depuis le 1 ^{er} janvier 1997	8 749,8
Total des subventions d'investissement mises en service depuis le 1 ^{er} janvier 1997	(6 274,6)
Subventions d'investissement appelées d'avance	(708,9)
Subventions d'investissement à appeler	463,3
Subventions d'investissement sur immobilisations en cours	2 229,6

3) Subvention de renouvellement et mises aux normes (cf. note 2.2.b)

Jusqu'au 31 décembre 2005, seuls les montants perçus étaient comptabilisés. Depuis 2006, une subvention à recevoir, au titre du trimestre correspondant, est comptabilisée. Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'intégralité de la subvention acquise au titre d'une année est comptabilisée dès sa notification par l'État.

Subvention de renouvellement brute

(en millions d'euros)	Subvention de l'année	Montant comptabilisé en 2004	Montant comptabilisé en 2005	Montant comptabilisé en 2006	Montant comptabilisé en 2007	Montant comptabilisé total
2004	900,0	675,0	225,0	-	-	900,0
2005	900,0	-	675,0	225,0	-	900,0
2006	970,0	-	-	970,0	-	970,0
2007	985,2	-	-	-	985,2	985,2
Total	3 755,2	675,0	900,0	1 195,0	985,2	3 755,2

Mise en service de la subvention de renouvellement

(en millions d'euros)	Date de mise en service	Durée de reprise	Montant en service	Cumul reprise	Net en capitaux propres
Année					
2004	01/07/2004	38	675,0	62,2	612,8
2005	25/03/2005	42	573,9	37,9	536,0
2006	09/05/2006	42	878,4	34,5	843,9
2007	21/03/2007	35	734,2	16,4	717,8
Total			2861,6	151,0	2710,6

La quote-part virée au résultat sur l'année 2007 s'élève à 68,8 M€.

Subvention de renouvellement nette

(en millions d'euros)	Montant brut	Cumul reprise	Net en capitaux propres
Subvention sur immobilisations mises en service	2861,6	151,0	2710,6
Subvention sur immobilisations en cours	893,6	-	893,6
Total	3755,2	151,0	3604,2

4) Synthèse des subventions d'investissement au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)	Subventions mises en service	Subventions en cours	
Subvention sur immobilisation en cours	-	2229,6	
Net de subventions mises en service	6014,8	-	
Reprise exceptionnelle 2007 (1)	(2,3)	(27,4)	
Total	6012,5	2202,2	8214,7

(1) Cf. § III - Changements de méthode - Événements significatifs.

5.1.14. Tableau des provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2006	Dotations	Reprises		Montants au 31/12/2007
			Consommées	Non utilisées	
Provisions pour risques et charges	50,8	143,3	19,7	4,2	170,2
Litiges liés à l'infrastructure	19,5	133,0	10,3	3,0	139,2
Dépollution et risques environnementaux	31,1	10,3	9,3	1,1	31,0
Autres provisions	0,2	-	0,1	0,1	-
Provisions pour engagements de retraites	3,2	0,5	-	-	3,7
Provisions liées à l'émission inflation	115,7	54,8	-	-	170,5
Total	169,7	198,6	19,7	4,2	344,4

• **Concernant la dette sur l'inflation**, les pertes latentes sont inscrites à l'actif du bilan dans le compte « Écart de conversion actif ».

• **La majeure partie** de la provision pour litiges liés à l'infrastructure concerne des risques juridiques.

• **Provision pour dépollution et risques environnementaux**

RFF a mis en place deux programmes de désamiantage sur ses actifs. L'un concerne des immeubles faisant partie de son patrimoine, l'autre les guérites de signalisation, les caisses à piles et les abris à accumulateurs.

– Le premier programme concernant l'élimination de l'amiante sur le parc immobilier a fait l'objet d'une provision de 5,7 M€. La provision a été reprise au cours de l'exercice 2007 pour un montant total de 4,3 M€, soit 1,1 M€ en raison d'ajustement sur le pourcentage de répartition du coût du programme pour RFF et 3,2 M€ correspondant aux dépenses engagées et comptabilisées en charges.

Deux nouvelles tranches du programme, l'une pour des travaux complémentaires sur les DTA (dossiers techniques amiantes) et l'autre sur une partie du coût de désamiantage, ont conduit à la dotation d'une provision complémentaire de 7,6 M€. Le solde de cette provision au 31 décembre 2007 est désormais de 9,0 M€.

– Le second programme a conduit, sur la base de la connaissance actuelle du « parc » à traiter, soit plusieurs milliers d'installations, à enregistrer initialement au 31 décembre 2005 une provision de 12,6 M€. Une nouvelle tranche programmée des travaux a conduit à la dotation d'une provision complémentaire de 1,1 M€ en 2007.

Par ailleurs, la provision globale a été reprise à hauteur de 2,8 M€ au titre de l'exercice 2007 (soit 5,8 M€ cumulés

depuis le début du projet), montant correspondant aux dépenses engagées et comptabilisées en charges. Le solde de la provision au 31 décembre 2007 est de 7,9 M€.

RFF a également mis en place un programme de dépollution portant sur la décontamination ou l'élimination des appareils du domaine ferroviaire contenant du PCB. L'analyse détaillée du programme a conduit sur la base de la connaissance à ce jour du « parc » à traiter à comptabiliser initialement au 31 décembre 2005 une provision de 17,0 M€. Cette provision a été reprise à hauteur de 1,7 M€ au titre de l'exercice 2007 (soit 2,9 M€ cumulés depuis le début du projet), montant correspondant aux dépenses engagées et comptabilisées en charges. Le solde de la provision au 31 décembre 2007 est de 14,1 M€.

Les montants comptabilisés en provision pour dépollution et risques environnementaux seront actualisés sur la base des connaissances de l'établissement lors de chaque clôture de comptes.

• **Litiges en cours - Inondations en Arles de décembre 2003**

La commune d'Arles, certaines compagnies d'assurances et des particuliers ont entamé une procédure d'expertise contentieuse, de manière à déterminer l'origine et le montant des dommages subis à la suite de la crue du Rhône de décembre 2003.

Le rapport d'expertise sur les causes de l'inondation ayant été remis, les premières requêtes au fond tendant à l'indemnisation des dommages subis ont été introduites devant le tribunal administratif de Marseille. RFF a de ce fait comptabilisé une provision pour charges sur la base du montant des préjudices connus à la date d'arrêté des comptes et pour la quote-part qu'elle estime devoir supporter.

5.1.15. Dettes financières

Le recours au marché obligataire permet à RFF de couvrir globalement son besoin de financement à long terme. Les ressources ainsi levées au cours de l'année 2007 ont représenté un montant total de 1,85 Md€, soit neuf opérations sur les marchés obligataires de l'euro, de la livre sterling, du dollar américain et du yen. Pour gérer sa trésorerie, RFF a recours à des instruments de financement à court terme sur les marchés monétaires

domestiques et internationaux, tels que les billets de trésorerie et Commercial Paper (respectivement 10 % et 90 % de l'encours de dette court terme au 31 décembre 2007). La variété des instruments de financement à court terme utilisés par RFF lui garantit un accès à des financements liquides. RFF dispose de plus d'un crédit syndiqué de 1,25 Md€ d'échéance décembre 2012, servant notamment de ligne de sécurité pour les programmes de billets de trésorerie et Commercial Paper.

Le poste Dettes financières s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2007 N	31/12/2006 N - 1	Variation N - (N - 1)
Dettes SNCF	3 780,7	5 177,8	(1 397,1)
Capital restant dû :	3 682,1	5 034,7	(1 352,6)
- Dette transférée (cours historique)	3 400,5	4 752,7	(1 352,1)
- Impact de change sur dette en CHF	-	-	-
- Prêts RIF	8,1	8,5	(0,4)
- Renouvellement BEI	273,5	273,5	-
Intérêts courus	98,6	143,1	(44,5)
Dettes propre	25 450,9	22 540,9	2 910,0
Capital restant dû :	24 971,4	22 075,4	2 896,0
- Court terme	2 184,5	1 057,5	1 127,0
- Long terme			
au cours couvert	22 364,8	20 659,9	1 704,9
part de l'inflation	170,5	115,7	54,8
- Prêts RIF	64,6	64,4	0,2
- Zéro coupon	187,0	177,9	9,1
Intérêts courus	474,1	449,5	24,6
Découverts bancaires	3,3	14,0	(10,7)
Dépôts et cautionnements reçus	2,1	2,0	0,1
Total Dettes (A)	29 231,6	27 718,7	1 512,9
Placements: VMP (B)	1 300,0	350,7	949,3
Dettes financière nette (A) - (B)	27 931,6	27 368,0	563,6

5.1.15.1. Dettes financières RFF

Les tableaux ci-après présentés donnent une répartition par devise et type de taux des dettes financières à court terme et à long terme de RFF :

(en millions d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et cinq ans au plus	À plus de cinq ans
Dettes avant swap				
A - Dette RFF	24 971,4	3 028,2	4 059,4	17 883,8
1- Émissions obligataires	22 786,9	843,7	4 059,4	17 883,8
Total taux fixe	19 364,3	678,5	3 540,0	15 145,8
Total inflation	2 206,3	-	-	2 206,3
Total taux variable	1 216,3	165,2	519,4	531,7
EUR taux fixe	12 771,0	-	2 466,0	10 305,0
EUR inflation	2 206,3	-	-	2 206,3
EUR taux variable (1)	971,4	2,9	519,4	449,1
Total EUR	15 948,7	2,9	2 985,4	12 960,4
CAD taux fixe	208,3	-	-	208,3
CAD taux variable	-	-	-	-
Total CAD	208,3	208,3	-	-
CHF taux fixe	1 376,7	507,9	708,6	160,2
CHF taux variable	-	-	-	-
Total CHF	1 376,7	507,9	708,6	160,2
GBP taux fixe	3 869,6	-	-	3 869,6
GBP taux variable	82,6	-	-	82,6
Total GBP	3 952,2	-	-	3 952,2
JPY taux fixe	326,0	-	-	326,0
JPY taux variable	-	-	-	-
Total JPY	326,0	-	-	326,0
USD taux fixe	812,7	170,6	365,4	276,7
USD taux variable	162,3	162,3	-	-
Total USD	975,0	332,9	365,4	276,7
2- T.C.N.	2 184,5	2 184,5	-	-
Billets de Trésorerie	221,3	221,3	-	-
Euro Commercial Paper	1 963,2	1 963,2	-	-
EUR	469,7	469,7	-	-
CHF	94,5	94,5	-	-
GBP	227,8	227,8	-	-
JPY	15,1	15,1	-	-
USD	1 156,1	1 156,1	-	-
US Commercial Paper	-	-	-	-

(1) Dont prêts RIF : 64,6 M€.

5.1.15.1. Dettes financières RFF (suite)

(en millions d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et cinq ans au plus	À plus de cinq ans
Dettes avant swap				
B - Intérêts courus	474,1	474,1	-	-
1- Émissions obligataires	474,1	474,1	-	-
Total taux fixe	417,8	417,8	-	-
Total inflation	45,5	45,5	-	-
Total taux variable	10,8	10,8	-	-
EUR taux fixe	334,4	334,4	-	-
EUR inflation	45,5	45,5	-	-
EUR taux variable (1)	9,7	9,7	-	-
Total EUR	389,6	389,6	-	-
CAD taux fixe	0,8	0,8	-	-
CAD taux variable	-	-	-	-
Total CAD	0,8	0,8	-	-
CHF taux fixe	12,8	12,8	-	-
CHF taux variable	-	-	-	-
Total CHF	12,8	12,8	-	-
GBP taux fixe	63,0	63,0	-	-
GBP taux variable	0,9	0,9	-	-
Total GBP	63,9	63,9	-	-
JPY taux fixe	2,0	2,0	-	-
JPY taux variable	-	-	-	-
Total JPY	2,0	2,0	-	-
USD taux fixe	4,8	4,8	-	-
USD taux variable	0,2	0,2	-	-
Total USD	5,0	5,0	-	-
C - Intérêts constatés d'avance	15,5	15,5	-	-
Billets de trésorerie	0,9	0,9	-	-
Euro Commercial Paper	14,6	14,6	-	-
EUR	6,7	6,7	-	-
CHF	0,9	0,9	-	-
GBP	0,6	0,6	-	-
JPY	-	-	-	-
USD	6,4	6,4	-	-
US Commercial Paper	-	-	-	-

5.1.15.2. Dette SNCF

Le tableau ci-après présente une répartition par grandes catégories de la dette SNCF transférée :

(en millions d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et cinq ans au plus	À plus de cinq ans
Dette SNCF				
A - Dette SNCF transférée	3 682,1	1 242,4	822,9	1 616,8
Total taux fixe	2 287,7	1 087,3	-	1 200,4
Total taux variable	1 394,4	155,1	822,9	416,4
EUR taux fixe	2 112,8	1 087,3	-	1 025,5
EUR taux variable	1 048,9	155,1	651,6	242,2
<i>Dont prêts RIF</i>	<i>8,1</i>	<i>0,5</i>	<i>1,8</i>	<i>5,8</i>
Total EUR	3 161,7	1 242,4	651,6	1 267,7
CHF taux fixe	174,9	-	-	174,9
CHF taux variable	-	-	-	-
Total CHF	174,9	-	-	174,9
GBP taux fixe	-	-	-	-
GBP taux variable	345,5	-	171,3	174,2
<i>Dont renouvellement lignes BEI</i>	<i>345,5</i>	<i>-</i>	<i>171,3</i>	<i>174,2</i>
Total GBP	345,5	-	171,3	174,2
B - Intérêts courus	98,6	98,6	-	-
Total taux fixe	87,5	87,5	-	-
Total taux variable	11,1	11,1	-	-
EUR taux fixe	85,1	85,1	-	-
EUR taux variable	10,3	10,3	-	-
Total EUR	95,4	95,4	-	-
CHF taux fixe	2,4	2,4	-	-
CHF taux variable	-	-	-	-
Total CHF	2,4	2,4	-	-
GBP taux fixe	-	-	-	-
GBP taux variable	0,8	0,8	-	-
Total GBP	0,8	0,8	-	-
Total (A) + (B)	3 780,7	1 341,0	822,9	1 616,8

5.1.15.3. Dettes financières à long terme (éléments de synthèse)

Le tableau suivant présente une analyse des dettes à long terme par taux d'intérêt et permet une comparaison des évolutions d'un exercice à l'autre. Il prend en compte l'effet des contrats d'échanges de taux et de devises :

Devises	Encours taux fixe		Encours indexé inflation		Encours taux variable		Encours total	
	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2007
EUR	18 747,6	19 068,8	2 151,5	2 206,3	5 153,6	5 193,9	26 052,7	26 469,0
<i>RFF</i>	15 918,1	17 285,0	2 151,5	2 206,3	2 948,4	3 295,6	21 018,0	22 786,9
<i>SNCF</i>	2 829,5	1 783,8	-	-	2 205,2	1 898,3	5 034,7	3 682,1
CHF	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	18 747,6	19 068,8	2 151,5	2 206,3	5 153,6	5 193,9	26 052,7	26 469,0
En %	71,96	72,04	8,26	8,34	19,78	19,62	100,00	100,00
Encours total de la dette au							26 052,7	26 469,0
Montants des ICNE dette propre							449,5	474,1
Montants des ICNE dette transférée							143,1	98,6
MONTANT TOTAL							26 645,3	27 041,7

5.1.16. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

(en millions d'euros)	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an et moins de cinq ans	Échéance à plus de cinq ans
Dettes*				
Dettes d'exploitation	660,6	660,6	-	-
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	411,7	411,7	-	-
- Dettes fiscales et sociales	248,9	248,9	-	-
Dettes vis-à-vis de la SNCF	1 658,5	1 658,5	-	-
- Factures non parvenues de la SNCF	770,2	770,2	-	-
- Avoirs à établir à la SNCF	98,8	98,8	-	-
- Dettes SNCF	789,5	789,5	-	-
Autres dettes	1 064,1	1 064,1	-	-
Autres dettes d'exploitation	907,3	907,3	-	-
- Subventions appelées d'avance (1)	743,4	743,4	-	-
- Autres dettes	163,9	163,9	-	-
Autres dettes sur instruments financiers	156,7	156,7	-	-
- Charges à payer sur instruments de dette	148,1	148,1	-	-
- Comptes Currency Swap	8,7	8,7	-	-
Total	3 383,3	3 383,3	-	-

* Hors avances et acomptes et subventions reçus sur immobilisations en cours.

(1) Dont 34,5 M€ en exploitation.

5.1.17. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Produits constatés d'avance sur redevances d'occupation	41,5	31,0
Produits constatés d'avance sur redevances d'infrastructure	188,9	176,5
Prime d'émission des obligations	226,7	240,1
Soulttes sur contrats d'échange de taux	157,9	155,4
Produits constatés d'avance sur obligations et autres instruments	13,6	12,6
Reports/Dépôts	0,9	2,0
Total	629,4	617,6

5.2. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

5.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires de l'exercice

(en millions d'euros)	2007	2006
Redevances d'utilisation des infrastructures	2448,5	2304,4
Électricité	146,4	183,1
Prestations complémentaires d'électricité	89,9	90,9
Prestations complémentaires	45,0	16,5
Produits relatifs aux installations terminales embranchées	14,0	13,9
Produits de redevances d'occupation facturation directe	64,8	56,7
Ventes de vieilles matières	34,2	23,3
Autres produits des activités annexes	6,8	11,4
Total	2849,6	2700,2

5.2.2. Rémunération versée au gestionnaire d'infrastructure délégué

Les objectifs et principes de gestion du réseau ferré national sont définis dans l'article 11 du décret 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de RFF.

Ainsi, la SNCF assure trois grandes missions pour le compte de RFF :

1. L'établissement du système d'organisation de l'ensemble des circulations ferroviaires sur le réseau, dit « graphique de circulation ».
2. La gestion des systèmes de régulation et de sécurité et la gestion opérationnelle des circulations.
3. La surveillance, l'entretien régulier, les réparations, dépannages et autres mesures nécessaires au fonctionnement du réseau et de l'ensemble des installations techniques.

En application de l'article 15 du décret précité, la rémunération de la SNCF est définie sur une base forfaitaire pour chacune des trois catégories de missions.

La base annuelle forfaitaire pour 2007 est de 2 715,0 M€, à laquelle il convient d'ajouter le bonus de 6,0 M€ et la rémunération d'autres prestations d'études pour 0,9 M€. Par ailleurs, des régularisations sur exercices antérieurs ont été enregistrées pour - 3,9 M€, essentiellement sur les OGE 2006. Le montant total comptabilisé en 2007 est donc de 2 718,0 M€.

5.2.3. Autres rémunérations versées dans le cadre de mandats de gestion

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la convention de gestion du patrimoine RFF-SNCF est remplacée par une convention de prestation de services et par une convention financière.

Le montant de la convention de prestation de services pour l'année 2007 s'élève à 35,4 M€. Le montant de la convention financière pour l'exercice 2007 est de 15,8 M€. Depuis le 1^{er} janvier 2007, RFF a confié la gestion de son patrimoine aux sociétés Adyal et Nexity, chacune

pour une zone géographique, ainsi que la mise à jour de son inventaire patrimoine au groupement Adyal-IBM. Le coût de cette gestion pour l'exercice 2007 a été respectivement de 8,6 M€ pour les sociétés Adyal et Nexity et de 1,6 M€ pour le groupement Adyal-IBM.

La convention de gestion des quais signée avec la SNCF représente une charge de 40,0 M€ pour l'année 2007. Une régularisation de - 2,1 M€ sur exercices antérieurs a, de plus, été comptabilisée.

5.2.4. Achat et recouvrement de prestations relatives à l'électricité de traction

En vertu d'un contrat en date du 1^{er} mars 2007 signé auprès d'EDF Entreprise, RFF achète l'énergie consommée dans ses installations, c'est-à-dire essentiellement les pertes par effet Joule.

EDF Entreprise, en tant que « responsable d'équilibre », assure à RFF par ce même contrat la fourniture de la consommation d'ajustement pour ses achats en propre. Les contrats d'accès au réseau signés avec RTE (contrat Cart), EDF-ERD (contrat Card) et Électricité de Strasbourg, assurent à RFF le transport de l'énergie consommée par l'ensemble des acteurs du monde ferroviaire sur les réseaux d'électricité haute et moyenne tension, en amont des sous-stations. L'ensemble de ces prestations représente une charge de 145 M€ en 2007, compte tenu d'une CSPE annuelle plafonnée à 0,5 M€. La charge constatée, ainsi que certains coûts relatifs à la gestion des contrats sont répartis mensuellement sur les utilisateurs du réseau au prorata de leurs trafics sous la forme d'une redevance complémentaire de traction électrique (RCTE). Le montant du produit enregistré par RFF pour l'exercice est de 146,4 M€.

La différence entre les charges et produits relevant de la RCTE s'explique par un écart entre une provision constatée sur exercices précédents et la facturation correspondante en 2007, et par la répercussion dans les produits des coûts liés à la gestion des contrats.

5.2.5. Charges de personnel

Rémunération directe

(en millions d'euros)	2007	2006
Salaires	39,5	34,2
Charges sociales	17,0	14,7
Total	56,5	48,9

Le coût relatif au personnel mis à disposition a été comptabilisé dans le poste « Autres achats externes » :

(en millions d'euros)	2007	2006
Personnel mis à disposition	10,1	10,2

Effectifs et masse salariale

Au 31 décembre 2007, l'effectif est de 843 agents RFF, dont 32 fonctionnaires détachés et 82 agents mis à disposition (dont 73 agents par la SNCF, 7 agents par la RATP, 2 agents par GDF). Pour mémoire, l'effectif s'élevait à 761 agents au 31 décembre 2006. La masse salariale de la période s'élève à 39,5 M€.

Pour l'exercice 2007, la rémunération globale des membres du comité exécutif de RFF s'établit à 1 985 560 € pour un effectif moyen de 12,27 personnes.

5.2.6. Résultat exceptionnel

Le produit des cessions s'élève à 57,8 M€, contre 81,0 M€ pour l'année 2006.

Quatre principales cessions représentent 67 % des produits : il s'agit de plusieurs cessions sur la ZAC Paris Rive Gauche au profit de la Semapa, pour un total de 26,3 M€, d'une cession à Saint-Denis (93) au profit de la SEM Plaine commune pour 6,4 M€, à Lille (59) au profit de la commune pour 3,3 M€ et à Nantes (44) au profit de la SEM Samoa pour 2,9 M€.

La plus-value sur cessions d'actifs comptabilisée en 2007 est au total de 88,9 M€, comprenant un montant de 52,4 M€ de rétrocession complémentaire par la Sovafim de plus-values réalisées sur les actifs transférés en 2006 par RFF.

La plus-value de cession d'un montant de 21,0 M€, relative aux cessions de la ZAC Paris Rive Gauche, a été neutralisée en terme de résultat dans la mesure où cette opération doit être considérée dans son ensemble et dans la mesure où RFF prévoit que les cessions futures à la Semapa se traduiront par des moins-values.

Le résultat exceptionnel comprend également l'impact de - 134,2 M€ du transfert de nos actifs aux autorités portuaires, soit une charge de 116,2 M€ de versement libératoire à effectuer, et une charge nette de 18 M€ de dépréciation des actifs après prise en compte des subventions attachées à ces actifs. (Cf. § 3 - Changements de méthode - Événements significatifs.)

6

Engagements hors bilan

6.1. Engagements donnés et reçus sur instruments financiers

RFF est exposé aux risques de marché liés à la gestion de sa dette. Sur la base d'une analyse de son exposition générale aux risques, essentiellement liés aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change, RFF utilise divers instruments financiers dans les limites fixées par son Conseil d'administration, avec pour objectif d'optimiser le coût de son financement.

Gestion de la dette long terme

Répartition taux fixe, taux variable, taux indexé inflation

RFF gère une position structurelle taux fixe / taux variable / taux indexé inflation en euros, afin de réduire le coût de sa dette, et utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échanges de taux d'intérêt (contrats d'échanges de taux d'intérêt, options sur contrats d'échange de taux d'intérêt) dans le cadre des limites fixées par le Conseil d'administration.

Gestion des risques de signature et de contrepartie

Les limites de risque de signature concernent les risques encourus par RFF au titre de ses placements sur certificats de dépôt, billets de trésorerie et papier commercial. Ces limites sont fixées en montant notionnel. Les contreparties doivent

avoir un rating au moins égal à A1 / P1 et l'encours maximum est plafonné par contrepartie en fonction de celui-ci. Les dépositaires d'OPCVM sont appréciés de la même manière.

Les risques encourus par RFF vis-à-vis de ses contreparties sont liés à l'utilisation d'instruments négociés de gré à gré. Ils correspondent au risque de défaut de la contrepartie aux échéances d'un contrat en cas d'écart favorable pour RFF. RFF évalue ces risques en valorisant au prix de marché les engagements qu'il détient sur les contreparties préalablement autorisées.

RFF a mis en place un contrat de remise en garantie avec l'ensemble de ses contreparties. La remise en garantie se déclenche dès que la contrepartie voit sa notation passer en dessous de AA- / Aa3. Est prise en compte la notation attribuée par au moins deux des trois agences de notations suivantes : Fitch-Ibca, Moody's, Standard & Poor's.

Montant notionnel des instruments financiers dérivés

Les contrats ou montants notionnels présentés ci-dessous ne représentent pas les montants à payer ou à recevoir, et par conséquent ne représentent pas non plus le risque encouru par RFF lié à l'utilisation des instruments dérivés :

I - Marché à terme d'instruments financiers

(en millions de devises)		31/12/2007	MtM	31/12/2006	MtM
Instruments de taux d'intérêt de gré à gré					
Opérations fermes de couvertures					
- Échanges de taux en EUR					
Microcouverture	< 1 an	834,7 EUR	16,4 EUR	- EUR	- EUR
	de 1 à 5 ans	531,1 EUR	2,6 EUR	1 365,8 EUR	29,7 EUR
	> 5 ans	3 239,8 EUR	100,7 EUR	3 106,2 EUR	12,0 EUR
Macrocouverture	< 1 an	- EUR	- EUR	- EUR	- EUR
	de 1 à 5 ans	- EUR	- EUR	- EUR	- EUR
	> 5 ans	- EUR	- EUR	- EUR	- EUR
- Échanges de taux en devises					
Microcouverture	< 1 an	- EUR	- EUR	- EUR	- EUR
	de 1 à 5 ans	- EUR	- EUR	- EUR	- EUR
	> 5 ans	- EUR	- EUR	- EUR	- EUR
Contrats de cap en EUR					
Microcouverture	< 1 an	- EUR	- EUR	- EUR	- EUR
	de 1 à 5 ans	- EUR	- EUR	- EUR	- EUR
	> 5 ans	- EUR	- EUR	- EUR	- EUR
Macrocouverture	< 1 an	- EUR	- EUR	- EUR	- EUR
	de 1 à 5 ans	- EUR	- EUR	- EUR	- EUR
	> 5 ans	- EUR	- EUR	- EUR	- EUR

II - Les opérations en devises

(en millions de devises)		31/12/2007	MtM	31/12/2006	MtM
Opérations de couvertures négociées de gré à gré					
Change à terme contre EUR	< 1 an	156,0 CHF	- 0,8 EUR	143,0 CHF	- 1,9 EUR
		160,0 GBP	- 8,6 EUR	3,0 GBP	0,1 EUR
		2 500,0 JPY	- 0,1 EUR	- JPY	- EUR
		1 652,8 USD	- 31,3 EUR	391,4 USD	- 8,5 EUR
	de 1 à 5 ans	-	-	-	-
	> 5 ans	-	-	-	-
Swaps de devises contre EUR	< 1 an	800,0 CHF	- 21,3 EUR	-	-
		400,0 USD	- 61,6 EUR	155,0 USD	- 23,6 EUR
	de 1 à 5 ans	1 100,0 CHF	- 43,1 EUR	1 900,0 CHF	- 21,2 EUR
		106,9 GBP	- 31,7 EUR	63,9 GBP	- 4,3 EUR
		450,0 USD	- 53,9 EUR	550,0 USD	- 50,4 EUR
	> 5 ans	300,0 CAD	- 2,2 EUR	300,0 CAD	- 11,5 EUR
		521,0 CHF	- 22,6 EUR	521,0 CHF	- 7,2 EUR
		2 609,4 GBP	- 566,2 EUR	2 602,4 GBP	- 438,7 EUR
		44 000,0 JPY	- 44,0 EUR	37 000,0 JPY	- 43,9 EUR
		350,0 USD	- 24,8 EUR	550,0 USD	- 26,0 EUR

III - Autres engagements de hors-bilan financiers

(en millions de devises)	31/12/2007	31/12/2006
Engagements de financement reçus		
Emprunt syndiqué multidevises	1 250,0 EUR	1 500,0 EUR
Emprunt Région Île-de-France	1,0 EUR	1,9 EUR

La ligne mise en place le 11 décembre 2007 pour 1 250 M€ et d'une maturité de cinq ans n'a pas fait l'objet de tirages au 31 décembre 2007.

Par ailleurs, RFF dispose d'options de renouvellement ou de remboursement par anticipation de certaines lignes de dette dont la valeur est non significative.

RFF est maître d'exercer ou non ces options.

RFF dispose également de deux options sur deux lignes d'emprunt pour lesquelles la décision d'exercer ou non l'option appartient à la contrepartie :

- Option sur une ligne d'emprunt à échéance 2019 : changement de taux Euribor3M contre 2Euribor3M-LibGBP3M ; la valeur de l'option au 31 décembre 2007 est de - 0,9 M€.
- Option sur une ligne d'emprunt à échéance 2015 : prolongation en 2015 de la dette en GBP sur 14 ans au taux fixe de 5,35 % ; la valeur de cette option au 31 décembre 2007 s'élève à - 32,7 M€.

6.2 Autres engagements donnés et reçus

Cautions bancaires

RFF a reçu des cautions bancaires de Calyon pour un montant total de 1,2 M€ au bénéfice :

- De différentes préfectures pour couvrir des dépenses de remise en état de sites exploités dans le cadre de programmes d'investissement (cinq cautions pour un total de 1,0 M€) ;
- De Crédit Suisse Asset Management pour couvrir un bail commercial (un caution pour 0,2 M€).

RFF est bénéficiaire d'une caution bancaire du CIC pour un montant de 0,2 M€ dans le cadre d'une occupation du domaine public.

Engagements vis-à-vis de la Sovafim

L'article 63 de la loi de finances pour 2006 permet de déclasser les biens immobiliers de RFF inutiles à ses missions de service public ferroviaire, telles que définies à l'article 1^{er} de la loi du 13 février 1997 et de les transférer en pleine propriété à une société détenue par l'État pour assurer leur valorisation. Ces transferts sont réalisés moyennant une indemnité égale à la valeur nette comptable des biens transférés, appréciée à la clôture du dernier exercice précédant le transfert.

Dans ce contexte, RFF a transféré cinq listes de biens au cours de l'exercice 2006 et une liste complémentaire en 2007. Parallèlement, et afin de préserver ses intérêts financiers, RFF a bénéficié et comptabilisé le produit de la rétrocession d'une quote-part des plus-values de cession réalisées par la société de valorisation sur ces actifs transférés, soit 52,4 M€ au titre de 2007.

Autres engagements donnés relatifs aux cessions d'actifs

RFF est amené à céder régulièrement et directement des biens immobiliers inutiles au ferroviaire.

Le montant des promesses signées et non encore levées au 31 décembre 2007 s'élève à 178,3 M€, contre 22,1 M€ au 31 décembre 2006. La variation provient principalement de la comptabilisation d'une promesse sur le site des Batignoles à Paris pour 158,6 M€.



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

+++++++ ++++++
+++++++ +++++
 ++++++ ++++++

+++++++
+++++++
 ++++++
+++++++
+++++++

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de Réseau ferré de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Comme indiqué dans la note V.1.3. de l'annexe aux états financiers, les pouvoirs publics mènent une réflexion sur les modalités de détermination du montant des péages susceptibles d'être facturés aux opérateurs ferroviaires ainsi que sur les modalités de financement de Réseau Ferré de France. Dans ce contexte, et faute de pouvoir déterminer de façon fiable les flux futurs de trésorerie attendus, l'établissement n'a pas été en mesure de mettre à jour la valeur actuelle de ses actifs corporels. Leur dépréciation est donc restée inchangée par rapport à l'exercice précédent. En l'absence d'actualisation des tests de valeur au 31 décembre 2007, nous n'avons pas pu nous assurer par d'autres moyens du bien fondé du maintien, à cette date, d'un niveau de dépréciation des immobilisations identique à celui de la clôture de l'exercice précédent.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Réseau ferré de France à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe aux comptes annuels :

- la note V.1.7.4 relative à l'absence de règlement par la SNCF des créances relatives aux produits hors trafic et aux demandes faites par celle-ci quant à la prise en compte par RFF de charges locatives et d'investissements

supplémentaires sur les biens qui lui ont été dévolus ;

- la note III exposant les modalités de prise en compte de l'impact financier lié aux transferts de certains actifs aux autorités portuaires ;
- la note V.1.14 relative à l'évaluation de la provision pour dépollution et risques environnementaux basée sur la connaissance à ce jour du parc ainsi qu'aux litiges en cours concernant les inondations survenues en Arles en décembre 2003.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance, outre le sujet ayant motivé la réserve mentionnée ci-dessus, les autres éléments suivants :

- Nous nous sommes assurés de la correcte traduction comptable des conséquences du transfert d'une partie du patrimoine de RFF aux ports ;
- la note V.1.14 « Tableau des provisions pour risques et charges » expose la nature des provisions constituées par RFF. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de la détermination de ces provisions établies sur la base des éléments disponibles à ce jour, comme rappelé au dernier alinéa du paragraphe relatif à notre opinion sur les comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 11 avril 2008

Les commissaires aux comptes

Salustro Reydel

Membre de KPMG International

Philippe Arnaud Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Florence Pestie Associée

Notes

Notes

Notes

Le rapport d'activité 2007 de RFF est consultable sur le site Internet de RFF: <http://www.rff.fr>
Direction de la Communication RFF - Tél.: 33(0)1 53 94 30 10 - Fax: 33(0)1 53 94 38 10

Conception, rédaction et réalisation: **LIGARIS L'AGENCE**

92, avenue de France
75648 Paris cedex 13 - France
Tél. : +33(0)153943000
Fax : +33(0)153943800
www.rff.fr

